


SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

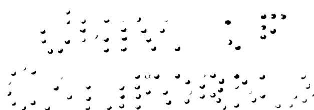
"LES SAINTS"

# Saint Hilaire

par

LE R. P. LARGENT

DEUXIÈME ÉDITION



*Victor Lecoffre*

# Saint Hilaire

# Saint Hilaire

# “ LES SAINTS ”

*Collection publiée sous la direction de* M. Henri JOLY.

## VOLUMES PARUS :

**Saint Hilaire,** par le R. P. Largent.
**Saint Boniface,** par G. Kurth.
**Saint Gaëtan,** par R. de Maulde La Clavière. *Deuxième édition.*
**Sainte Thérèse,** par Henri Joly. *Troisième édition.*
**Saint Yves,** par Ch. de la Roncière. *Deuxième édition.*
**Sainte Odile,** patronne de l'Alsace, par Henri Welschinger. *Deuxième édition.*
**Saint Antoine de Padoue,** par M. l'Abbé A. Lepitre. *Troisième édition.*
**Sainte Gertrude,** par Gabriel Ledos. *Troisième édition.*
**Saint Jean-Baptiste de la Salle,** par A. Delaire. *Troisième édition.*
**La Vénérable Jeanne d'Arc,** par L. Petit de Julleville. *Quatrième édition.*
**Saint Jean Chrysostome,** par Aimé Puech. *Troisième édition.*
**Le Bienheureux Raymond Lulle,** par Marius André. *Deuxième édition.*
**Sainte Geneviève,** par M. l'Abbé Henri Lesêtre. *Quatrième édition.*
**Saint Nicolas Ier,** par Jules Roy. *Troisième édition.*
**Saint François de Sales,** par Amédée de Margerie. *Quatrième édition.*
**Saint Ambroise,** par le Duc de Broglie. *Quatrième édition.*
**Saint Basile,** par Paul Allard. *Troisième édition.*
**Sainte Mathilde,** par Eugène Hallberg. *Troisième édition.*
**Saint Dominique,** par Jean Guiraud. *Quatrième édition.*
**Saint Henri,** par M. l'Abbé Henri Lesêtre. *Quatrième édition.*
**Saint Ignace de Loyola,** par Henri Joly. *Cinquième édition.*
**Saint Étienne,** roi de Hongrie, par E. Horn. *Troisième édition.*
**Saint Louis,** par Marius Sepet. *Cinquième édition.*
**Saint Jérôme,** par le R. P. Largent. *Cinquième édition.*
**Saint Pierre Fourier,** par Léonce Pingaud. *Troisième édition.*
**Saint Vincent de Paul,** par le Prince Emmanuel de Broglie. *Huitième édition.*
**La Psychologie des Saints,** par Henri Joly. *Huitième édition.*
**Saint Augustin de Canterbury** et ses compagnons, par le R. P. Brou (S. J.). *Quatrième édition.*
**Le Bienheureux Bernardin de Feltre,** par E. Flornoy. *Troisième édition.*
**Sainte Clotilde,** par G. Kurth. *Sixième édition.*
**Saint Augustin,** par Ad. Hatzfeld. *Sixième édition.*

***Chaque volume se vend séparément. Broché. 2 fr.***
***Avec reliure spéciale. . . 3 fr.***

---

47578. — Imprimerie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

" LES SAINTS "

# Saint Hilaire

par

LE R. P. LARGENT
De l'Oratoire
Professeur à la Faculté de Théologie de Paris

DEUXIÈME EDITION



PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
RUE BONAPARTE, 90

1902

Opus legi a R. P. Largent in sacrâ theologiâ doctore conscriptum, cui titulus *Saint Hilaire* : quod quidem opus non solum rectæ fidei et regulæ morum prorsus consentaneum, sed et pro meo judicio eximie exaratum, et lectoribus tum utilitatis tum oblectationis causâ pretiosissimum reperi.

Lutetiæ Parisiorum, die 25ª Martii anni 1902.

L. Lescœur
Presb. Orat. super.

IMPRIMATUR

Parisiis, die 29ª Martii 1902.

E. Thomas
V. G.

# SAINT HILAIRE

## PREMIÈRE PARTIE

### CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES. — LA CONVERSION

Hilaire naquit dans la seconde Aquitaine, à Poitiers, d'après saint Jérôme[1], entre 310 et 320, d'une famille patricienne. Les noms de ses parents nous sont inconnus; nous ne savons rien non plus des années de son enfance et de sa jeunesse. La Gaule, à cette époque, était remplie d'écoles; Hilaire les fréquenta et y apprit à connaître les modèles de la littérature latine. Au dire de saint Jérôme encore[2], Quintilien, dont l'influence a été si grande et si durable, fut son auteur préféré.

1. *Præfat.* libr. II *in Ep. ad Galatas.*
2. *Epist.* LXX, *Ad Magnum*, n. 5.

Nous remarquons, dans le premier livre *De Trinitate*, un ingénieux emprunt aux lettres de Pline le Jeune[1]. Hilaire apprit aussi le grec, mais il n'en eut, dit saint Jérôme, qu'une légère teinture; du reste, la raison que donne l'illustre exégète ne paraît pas décisive. Qu'Hilaire ait recouru au prêtre Héliodore pour expliquer les endroits obscurs d'Origène, cela ne démontre point qu'il ignorât la langue dans laquelle Origène a écrit; et, d'autre part, selon la remarque de Richard Simon, « son style, qui est presque tout grec..., est une preuve évidente que ce savant évêque était exercé dans la lecture des auteurs grecs; c'est en particulier ce qui le rend difficile à entendre, comme le même saint Jérôme l'a observé[2] ». Les années d'exil en Orient parachevèrent d'ailleurs sa connaissance de l'idiome hellénique.

« Pour nous servir de l'expression de Tertullien, dit Tillemont, saint Hilaire ne naquit pas chrétien, mais le devint[3]. » Sans doute, à la suite d'un biographe du VI^e siècle, Fortunat[4], l'é-

1. *De Trinitate*, lib. I, n. 20. Cf. Plin., *lib.* V, *Epist.* VI.

2. *Histoire critique des commentateurs du Nouveau Testament*, chap. IX.

3. *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. VII, *Saint Hilaire*, art. II (Édition de Paris, MDCC).

4. « Cujus a cunabulis tanta sapientia primitiva lactabatur infantia, ut jam tunc potuisset intelligi Christum in suis causis, pro obtinenda victoria, necessarium sibi

diteur bénédictin, Dom Coustant, a cru qu'Hilaire avait été dès l'enfance nourri du lait de la sagesse chrétienne, et il n'a voulu voir dans le début du premier livre *de la Trinité* qu'une narration feinte où l'auteur retrace les incertitudes de l'âme qui scrute le problème de ses destinées. Les témoignages de saint Jérôme et de saint Augustin, l'accent même de l'ouvrage allégué, démentent une telle assertion; quiconque lira sans parti pris les premières pages du traité *De Trinitate*, y découvrira autre chose qu'un drame imaginaire; il y entendra les confessions d'une âme qui raconte au prix de quelles angoisses et par quels chemins elle est parvenue à la vérité. « Jeune encore, a écrit le duc Albert de Broglie, riche, heureusement marié, père d'une fille qu'il adorait, placé au premier rang de cette noblesse des Gaules qui brillait par le savoir autant que par l'élégance et la politesse, (Hilaire) avait un jour senti s'élever au sein de sa conscience une redoutable question : quel était le but de la vie[1]? » Nous laisserons parler le futur évêque. « Considérant, dit-il, le devoir propre et religieux de la vie humaine, tel que la nature elle-même et la méditation des sages nous le découvrent pour

militem jussisse propagari. » (*Vita Sancti Hilarii scripta a Fortunato*, lib. I, n. 3.)

1. *L'Église et l'Empire au* IVe *siècle*, 2e partie, t. I, chap. IV, *La persécution arienne*.

nous élever jusqu'à l'intelligence de ce don divin, je m'aperçus que, d'après l'opinion commune, ce qui fait l'intérêt et l'enviable douceur de la vie, ce qui aujourd'hui et autrefois a toujours paru du plus haut prix aux hommes, c'est le repos dans l'abondance : l'un de ces biens sans l'autre apporte plus de souffrances que d'avantages. En effet, le repos dans l'indigence fait ressembler la vie présente à un exil ; et une opulence inquiète entraîne d'autant plus de calamités, que l'absence du repos est plus étrange au milieu des biens qui permettraient d'en jouir. D'ailleurs, quoique le repos et l'abondance rassemblent toutes les douceurs de la vie, ils me paraissent ne différer guère des agréments de la vie des bêtes. Celles-ci, dans leurs courses vagabondes à travers les bois et les riants pâturages, se dérobent au travail, et trouvent dans les prés une nourriture abondante. Si l'on regarde donc le repos et l'abondance comme le bien le plus excellent de la vie humaine, force nous sera d'avouer qu'un tel bien nous est commun avec les animaux dépourvus de raison. Ils doivent aux bons services de la nature ce double avantage, et ils abondent ainsi de biens qu'ils n'ont pas eu le souci d'acquérir[1]. »

Ce matérialisme abject qui barre l'horizon de

1. *De Trinit.*, lib. I, n. 1.

l'âme humaine, et prétend tout réduire aux grossières et décevantes joies des sens, répugnait à l'âme d'Hilaire; il répugne à nos meilleurs comme à nos plus invincibles instincts. « La plupart des mortels, poursuivait le noble penseur, repoussent loin d'eux et flétrissent chez les autres cette vie bestiale, obéissant, sous l'inspiration de la nature, à la pensée qu'il est indigne de l'homme de se croire né pour le ventre et la paresse. Ils ont cru que s'ils n'avaient été envoyés dans ce monde pour accomplir de belles actions et se livrer à d'utiles travaux; que si la vie présente ne leur avait pas été accordée pour faire quelques progrès vers l'éternité (*aut hanc ipsam vitam non ad aliquem profectum esse æternitatis indultam*), il ne faudrait pas la réputer un présent de Dieu, cette vie qui, torturée d'angoisses, fatiguée d'ennuis, ne ferait que se consumer elle-même, depuis l'ignorance du premier âge, jusqu'à l'imbécillité de la décrépitude. Aussi, ce me semble, les hommes se sont portés vers l'exercice des vertus de patience, de modération, de douceur, parce qu'ils pensaient que la vie n'avait pu être donnée par le Dieu immortel uniquement pour nous mener à la mort, et qu'il n'était pas digne d'un tel bienfaiteur d'avoir uni chez les hommes à la joie de vivre l'intolérable crainte de mourir.

« Sans doute, je trouvai juste et sensée l'opi-

nion de ceux qui disent qu'il faut garder sa conscience pure de toute faute, et pourvoir aux difficultés de la vie, les éviter par la prudence ou les supporter patiemment. Cependant, ces hommes ne me paraissaient pas des maîtres compétents dans l'art de vivre bien et heureusement. Leurs préceptes étaient conformes au sens commun de l'humanité. Les méconnaître, c'était se ravaler jusqu'à la bête ; les enfreindre après les avoir connus, c'était descendre au-dessous d'elle. Mon âme avait hâte, non pas seulement de faire ce qu'on ne peut omettre sans faute et sans douleur, mais encore de connaître le Dieu de qui elle tenait le bien de la vie, pour se donner à lui tout entière et s'ennoblir en le servant ; pour placer en lui toutes ses espérances, et pour trouver dans sa bonté, contre les orages de l'existence, un port ami et sûr. Mon cœur s'enflammait donc d'un ardent désir de comprendre Dieu, ou du moins de le connaître[1]. »

Mais que d'opinions diverses et contradictoires se présentaient à l'esprit d'Hilaire ! « Les uns, introduisaient de nombreuses familles de dieux incertains, et, croyant retrouver la diversité des sexes dans la nature divine, imaginaient des nais-

1. *De Trinit.*, lib. I, n. 2, 3. Nous avons fait et nous ferons encore plus d'un emprunt à la traduction de Villemain (*Tableau de l'éloquence chrétienne au* IVe *siècle*, *Saint Hilaire*), et à celle du duc de Broglie (*l. c.*).

sances et des successions de dieux. D'autres distinguaient de grands dieux et des dieux moindres, inégaux en puissance. D'autres niaient qu'il y eût aucune divinité, et n'adoraient que cette nature qui se révèle dans le mouvement et le concours fortuit des atomes. Il en est beaucoup qui affirment communément l'existence de la divinité. Mais cette divinité, ils la déclarent insoucieuse des choses humaines et ne s'en occupant pas. D'autres, sous ces formes corporelles et visibles des créatures, adoraient les éléments de la terre et du ciel. Enfin, plusieurs plaçaient leurs dieux dans des simulacres d'hommes, d'animaux domestiques, de bêtes sauvages, d'oiseaux, de serpents; et emprisonnaient le Dieu et l'auteur de l'univers dans l'étroite enceinte d'idoles de métal, de pierre et de bois. Ils ne méritaient pas le nom de docteurs de la vérité, ceux qui, attachés à des opinions ridicules, honteuses, impies, ne différaient les uns des autres que par de vains détails[1]. »

Hilaire ne choisit pas entre des opinions diverses et contradictoires dont sa raison, aidée de cette première grâce que Dieu mêle, dit Fénelon, aux restes de la bonne nature[2], lui avait montré le vide et la folie. « Parmi tant de systèmes, dit-il,

1. *De Trinit.*, lib. I, n. 4.
2. Lettre VI *sur la religion,* n. 3.

mon âme inquiète s'efforçait d'aller à Dieu par la seule voie qui pût l'y conduire. Je compris que l'indifférence au monde qu'il a créé était chose indigne de Dieu, et que, dans une nature puissante et incorruptible, il ne pouvait y avoir ni sexes ni naissances. Mon âme tenait donc pour certain que l'Être éternel et divin est nécessairement simple et unique; qu'il n'a pas de principe hors de lui, et qu'il n'y a hors de lui rien qui lui soit supérieur; que la toute-puissance et l'éternité sont l'apanage d'un seul, puisque dans la toute-puissance il n'y a ni plus ni moins; dans l'éternité il n'y a ni après ni avant; et qu'en Dieu, nous ne devons rien adorer que la toute-puissance et l'éternité[1]. »

Hilaire en était là, lorsque, comme jadis saint Justin[2], il découvrit les saintes Écritures. Elles donnèrent à ses questions anxieuses la réponse qu'il appelait. « Je roulais dans mon esprit ces pensées et bien d'autres, quand je rencontrai ces livres que la religion des Hébreux déclare l'œuvre de Moïse et des prophètes. J'y lus le témoignage que Dieu se rend à lui-même : *Je suis Celui qui suis*, et encore : *Tu diras aux enfants d'Israël : Celui qui est m'a envoyé vers vous*. J'admirai cette parfaite définition qui traduisait l'incompréhensible notion

1. *De Trinit.*, lib. I, n. 4.
2. *Dialog. cum Tryphone Judæo*, 7.

de Dieu par l'expression la mieux appropriée à l'intelligence humaine. Rien ne se conçoit en effet comme plus essentiel à Dieu que l'être, car Celui qui est par essence ne finira point de même qu'il n'a point commencé; Celui qui possède éternellement une béatitude inamissible n'a pu et ne pourra jamais ne pas être; car il ne saurait y avoir pour Dieu ni destruction ni naissance. Et, comme l'éternité ne peut jamais lui manquer, Dieu fait voir que ces mots : *Il est*, sont les seuls qui attestent dignement son inaltérable éternité[1]. »

D'autres attributs se dévoilent encore et se déroulent aux yeux d'Hilaire. Dieu est immense : « *Où fuirai-je loin de votre face?* Aucun lieu où Dieu ne soit, aucun lieu qui ne soit en Dieu.... Dieu pénètre tout, il déborde tout (*Inest interior, excedit exterior*)[2]. »

Reconnaître l'infinité divine n'a pas suffi à Hilaire; il pressent la beauté souveraine; il l'affirme en vertu de ce *procédé d'éminence* que le livre *de la Sagesse* lui a appris à employer. « Sans doute, écrit-il, mon âme était heureuse d'adorer dans son Créateur l'éternité et l'immensité; mais, d'un désir encore plus ardent, elle aspirait à voir la beauté de ce Dieu éternel et immense : elle se représentait cette beauté comme la parure de l'in-

1. *De Trinit.*, lib. I, n. 5.
2. *Ibid.*, n. 6.

fini. Mon âme, captive jusqu'alors de son ignorance et de sa faiblesse, découvrit le caractère de cette beauté souveraine dans ce texte des Écritures inspirées : *La grandeur des œuvres divines et la beauté des créatures nous rendent visible le Créateur*. L'auteur de si grandes choses est très grand ; Celui de qui émanent tant de beautés est très beau. Et si l'œuvre dépasse à ce point notre esprit, de combien l'excellence de l'artiste divin ne la dépassera-t-elle pas ! Oui, le ciel est beau ; de même la terre et les mers ; tout l'univers est beau ; et c'est cette beauté dont le monde est paré, qui lui a valu le nom de κόσμος que les Grecs lui ont donné.... Il faut donc reconnaître que Dieu est beau d'une beauté que nous sentons sans la pouvoir comprendre.

« Ainsi, mon âme, tout entière à ses recherches, se reposait dans la pensée qu'elle ne pouvait mieux glorifier son Créateur qu'en reconnaissant que son infinité le dérobe à notre compréhension et se laisse saisir par la foi[1]. »

Hilaire avait trouvé le Dieu vivant ; néanmoins, son âme n'était pas encore pleinement en paix. « J'avais en outre le désir naturel qu'une vie pieuse nourrît en moi cette espérance d'un bonheur sans mélange qu'une foi sainte et de bonnes mœurs nous méritent comme le salaire d'un soldat vic-

1. *De Trinit.*, lib. I, n. 7, 8.

torieux. Mais nul fruit ne me reviendrait de Dieu, si la mort devait éteindre en nous tout sentiment. Aussi la raison elle-même me persuadait que Dieu ne m'avait pas appelé à une vie capable de réflexion et de sagesse, sans me laisser d'autre perspective qu'un déclin inévitable et une mort sans fin. Si la nature humaine a été créée, c'est pour que ce qui n'existait point encore commençât, non pour que ce qui avait commencé cessât d'être[1]. »

L'Évangile de saint Jean délivra Hilaire de ces angoisses. « Mon esprit se fatiguait ainsi, alarmé sur lui-même à la vue de ce corps destiné à mourir Ferme dans sa pieuse certitude sur Dieu, mais craignant de périr avec son habitacle, il rencontra, après les textes de la loi et des prophètes, ces vérités capitales de l'enseignement évangélique : *Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu.... Et le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous....* Mon esprit alors franchit ses propres limites, et en apprit sur Dieu plus qu'il n'osait espérer. Il apprit que son Créateur est Dieu de Dieu, que le Verbe est Dieu et est en Dieu dès le commencement. Il vit que la lumière demeure dans le monde, et n'a pas été reçue par le monde.... Il reconnut que le Verbe s'est fait chair; qu'il a habité parmi nous, que sa gloire a

1. *De Trinit.*, lib. I, n. 9.

été vue, gloire du Fils unique du Père, gloire pleine de grâce et de vérité[1]. »

Hilaire a découvert la vérité totale; presque en même temps il a connu le Dieu créateur de toutes choses, il a cru au Dieu père de Jésus-Christ. Il « possède désormais, a-t-on dit, la notion de Dieu, la notion du Dieu vivant et véritable, lequel, réunissant en lui-même deux attributs que la raison humaine regardait comme incompatibles, l'unité et la société, échappe à toutes les objections qui s'étaient élevées dans son esprit[2] ».

C'est avec une sorte d'ivresse — ivresse sainte et sobre qui échauffe le cœur sans le troubler, qui exalte la raison sans l'étourdir, — que le futur évêque de Poitiers développe la doctrine qui lui dévoile la vie même de Dieu, et qui l'initiera à cette vie sublime. « Mon âme toute tremblante et inquiète trouva plus d'espérance qu'elle n'en attendait. Et d'abord, elle se pénétrait de la connaissance de Dieu le Père. Mais ce qu'auparavant, éclairée par la lumière naturelle, mon âme pensait de l'éternité, de l'immensité, de la beauté de son Créateur, elle sait aussi que tout cela est propre au Fils unique de Dieu. Elle ne partage pas entre plusieurs la foi qui n'est due qu'à un seul, car

1. *De Trinit.*, lib. I, n. 10.

2. Cardinal Pie, *Discours prononcé à Saint-André della Valle*, le 14 janvier 1870. Œuvres complètes, t. VI, p. 554.

elle sait que le Verbe est Dieu de Dieu. Elle ne s'égare pas au point d'introduire en Dieu une diversité de nature, car elle a appris que le Dieu de Dieu est plein de grâce et de vérité. Elle ne pense pas qu'il est né tardivement de Dieu, car elle sait que Dieu est en Dieu dès le commencement. L'âme n'ignore pas que si la foi en cette doctrine salutaire est une chose rare, elle mérite un prix sans pareil, car le Verbe n'a pas été reçu par les siens, et ceux qui l'ont reçu sont devenus enfants de Dieu en vertu non de leur naissance, mais de leur foi.

« On devient enfant de Dieu non par nécessité, mais par le libre usage de son pouvoir : de telle sorte que le don divin offert à tous ne soit pas transmis par la naissance, mais soit accepté par la volonté. Et pour que les terreurs d'une foi encore faible n'empêchassent personne de devenir enfant de Dieu, — la difficulté rend timide l'espérance quand on désire plus qu'on ne croit — le Verbe Dieu s'est fait chair, afin que par le Verbe incarné la chair même s'élevât jusqu'à Dieu. Et pour nous faire voir que le Verbe incarné n'est autre que le Verbe Dieu, et qu'il est la chair de notre chair, il a habité parmi nous. En y habitant, il reste Dieu.... Il prend notre chair, et il ne perd pas sa dignité propre : Fils unique du Père, plein de grâce et de vérité, parfait dans sa nature et véritablement doué de la nôtre

« Mon âme embrassa avec allégresse la doctrine de ce divin mystère, s'élevant ainsi à Dieu par la chair même, appelée par la foi à une naissance nouvelle, à une céleste régénération qu'elle était désormais libre d'obtenir[1].... »

Hilaire était chrétien. L'Évangile dont on peut dire que sa simplicité lumineuse, que son incomparable et inimitable sincérité *jurent pour lui*[2] et suffisent à lui donner créance, a ravi son adhésion. L'humble condition de l'auteur du quatrième Évangile, du « pêcheur pauvre, ignorant », qui lui apparaissait « les mains chargées de filets, les vêtements trempés d'eau, les pieds alourdis par la vase, sortant de sa barque[3] », et qui du premier essor s'était élancé si haut, est pour lui un motif de crédibilité. Dans l'Évangile de Jean, Hilaire a vu d'abord et surtout le *grand mystère d'amour* qui s'y révèle[4], le mystère de l'Incarnation. « Tout l'Évangile semblait, pour lui, tellement réduit à ce point, que pendant longtemps il ne soupçonna même pas qu'un doute pût s'élever au sujet du Verbe incarné[5]. »

Selon ses propres paroles, la « céleste régéné-

1. *De Trinit.*, lib. I, n. 11, 12.
2. La Bruyère, *De la société et de la conversation.*
3. *De Trinit.*, lib. II, n. 13.
4. I Tim. III, 16.
5. *L'Église et l'Empire au* IV<sup></sup>e *siècle*, 2e partie, t. I, chap. IV.

ration » lui était offerte; Hilaire, pour s'y préparer, se fit inscrire parmi les catéchumènes. Il fut enfin baptisé. Longtemps après, du fond de l'exil où son intraitable orthodoxie l'avait fait reléguer, il aimait à rappeler les enseignements qu'il avait reçus avec le baptême, et il jetait aux contempteurs de la divinité du Verbe un défi triomphant : « Dieu tout-puissant, s'écriait-il, pardonne à l'impatiente douleur qui me presse de parler; souffre que moi, terre et cendre, enchaîné par le zèle de ta gloire, je m'épanche en ces paroles.... J'ai appris qu'il y a avec toi un Dieu qui n'est pas autre que toi en nature, mais qui est un avec toi dans le mystère de ta substance.... La voix des évangélistes et des apôtres me l'a enseigné; les oracles de ton Fils unique, consignés dans leurs livres, m'attestent que ton Fils, Dieu engendré de toi Dieu inengendré, est né, homme, d'une Vierge pour me sauver.... Telle est la foi que je garde si fidèlement dans mon âme, que je ne pourrais ni ne voudrais croire autrement.... Mon mal est inguérissable. Pardonne-moi, Dieu tout-puissant, je ne puis réformer ma croyance, je veux mourir dans cette foi.

« Ils arrivent trop tard pour moi, les docteurs impies que ce siècle a produits. Ma foi que tu as instruite toi-même, a connu trop tard de tels maîtres. Avant que j'eusse entendu leurs noms,

j'avais cru en toi, j'ai été régénéré par toi, et je suis tien pour toujours[1]. »

Hilaire avait une femme et une fille; « plein de l'esprit de Dieu », a écrit Fortunat, « il fit si bien l'éducation chrétienne de ces nobles âmes, que, laïque encore, par la grâce divine, il possédait déjà la grâce de l'épiscopat. » Et, complétant sa pensée, le biographe ajoute : « Avant d'avoir déposé sa chevelure, par la discipline sévère à laquelle il s'était assujetti, Hilaire révélait la future beauté de son âme; il préparait ainsi en lui l'évêque irréprochable qui devait un jour monter à l'autel[2]. » Devenu apôtre en même temps que chrétien, « tantôt », dit encore Fortunat, « il instruisait les uns de la véritable croyance touchant la Trinité, tantôt il animait les autres par les promesses du royaume des cieux; et sa foi en recueillait une abondante moisson[3]. »

Dans son ardeur de néophyte, dans son jaloux amour de l'orthodoxie, Hilaire fuyait les juifs et les hérétiques, et ne leur rendait même pas les civilités communes. Évêque, mûri par l'âge, éclairé par l'expérience des âmes, Hilaire se relâchera de cette rigueur, et usera même d'une extême condescendance envers les semi-ariens.

« Je n'ai pas pensé, écrivait-il vers 360, que

1. *De Trinit.*, lib. VI, n. 19, 20, 21.
2. *Vita S. Hilarii scripta a Fortunato*, lib. I, n. 3.
3. *Ibid.*, Traduction de Tillemont

ce fût un crime de s'entretenir avec eux, et, sans participer avec eux aux saints mystères, de prier dans leurs églises, d'appeler tout ce qui pouvait procurer la paix, afin de les ramener de l'antechrist à Jésus-Christ, et de les disposer à recevoir par la pénitence le pardon de leurs erreurs[1]. » Dom Ceillier justifie, comme il suit, la conduite d'Hilaire : « Ce n'était pas qu'il ignorât que les règles de la discipline ecclésiastique ne permettaient point de prier avec les hérétiques ni avec les schismatiques; mais il savait que ces sortes de lois n'ont été faites que pour les punir de leur égarement et les obliger, par cette sévérité, à retourner à l'unité de l'Église, et qu'il est de certaines rencontres où la douceur et la charité sont plus propres à les ramener à leur devoir[2]. » Hilaire ne se résignait pas aisément à voir se prolonger ainsi des dissidences qui troublent l'Église et menacent l'éternel avenir des âmes; selon un mot de Lacordaire, « il étendait la main hors de l'arche, et tâchait d'y attirer les fugitifs de Dieu[3] ».

1. *Lib. contra Constantium Imperatorem*, n. 2.
2. *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, *Saint Hilaire*, chap. 1, art. 1, n. 6.
3. Lettres du P. Lacordaire à M. Auguste Nicolas, en tête des *Études philosophiques sur le Christianisme*.

## CHAPITRE II

### L'ÉPISCOPAT. — LES PREMIÈRES LUTTES

L'évêque de Poitiers mourut; c'était, croit-on, Maxence, frère de saint Maximin de Trèves; le vœu des fidèles et du clergé désigna Hilaire pour son successeur: qu'un tel choix ne nous étonne pas. « Longtemps après les apôtres, a dit le cardinal Pie, c'était des chaises curules et des fonctions de la magistrature, de l'administration ou de l'enseignement, que procédaient des pontifes tels qu'Hilaire, qu'Ambroise, qu'Augustin et la plupart de nos premiers évêques des Gaules et de la France même[1]. » Sans doute, lorsque des suffrages unanimes le demandaient pour pasteur, Hilaire était encore engagé dans le mariage. Son épouse vivait, car quelques années après, nous la rencontrerons expliquant à une fille chérie la lettre grave et charmante que son père lui

1. *Instruction pastorale sur un devoir urgent de la génération actuelle envers le sacerdoce.* (Carême de 1877.)

avait envoyée du fond de l'exil. Mais au siècle d'Hilaire, l'acclamation de la foule, l'appel de Dieu prenaient parfois, au seuil du foyer domestique, le futur ministre de l'Église; seulement, une discipline qui, par rapport à l'épiscopat, était rigoureuse, imposait à l'élu la loi de la continence. Cette loi, l'élu ne pouvait l'accepter que moyennant le consentement de sa femme. L'épouse d'Hilaire, donnant un exemple qui a rencontré plus d'une émule, se résolut à ne plus apercevoir désormais son époux qu'à l'autel, transfiguré dans la flamme du sacrifice, et à ne plus l'aimer que comme une fille ou comme une sœur.

Sur la date de l'entrée d'Hilaire dans l'ordre ecclésiastique, nous sommes réduits à des conjectures. Hilaire fut exilé en 356; or, lui-même nous apprend qu'alors il était déjà évêque depuis quelque temps, *aliquantisper*[1]. Cet *aliquantisper* est vague; mais si, avec Sulpice Sévère, nous plaçons avant l'exil d'Hilaire les premières relations de l'évêque de Poitiers et de saint Martin, et les divers événements qui les marquèrent, force est d'allonger *ce quelque temps*, *aliquantisper*, que nous lisons au livre *Des Synodes*, et de nous ranger à l'avis de Tillemont. « On peut juger, dit l'exact historien, qu'il y eut bien quatre ou cinq ans entre l'ordination (d'Hilaire) et son

1. *De Synodis*, n. 91.

exil. Ainsi il ne peut avoir été fait évêque beaucoup plus tard qu'en 350[1]. »

Nous avons nommé saint Martin ; le miséricordieux vétéran devenu un infatigable apôtre, est, à vrai dire, la plus glorieuse conquête d'Hilaire. « Martin, dit son biographe, Sulpice Sévère, abandonnant la milice, alla trouver saint Hilaire, évêque de Poitiers, renommé pour sa foi ; il demeura quelque temps auprès de lui. Hilaire essaya de se l'engager plus étroitement en lui conférant le diaconat, et de l'attacher ainsi au service de Dieu ; mais Martin lui opposa une résistance opiniâtre, se déclarant indigne d'un tel honneur. La haute intelligence d'Hilaire comprit qu'on ne pourrait enchaîner Martin qu'en lui proposant des fonctions qui semblassent le rabaisser. Hilaire enjoignit donc à Martin de recevoir l'Ordre d'exorciste, et Martin n'osa refuser, de peur de paraître dédaigner l'humble office qui lui était offert. A quelque temps de là, un songe l'avertit de retourner dans son pays, et de faire à ses parents, encore esclaves de l'idolâtrie, une visite inspirée par l'intérêt de leurs âmes. Martin se mit en route sur le conseil d'Hilaire qui, par ses prières et ses larmes, l'avait supplié de revenir[2]. »

Arrivé en Pannonie, Martin eut la joie de con-

1. *Mémoires*, etc., *Saint Hilaire*, art. IV.
2. *Sulpitii Severi De vita B. Martini*, lib. I, n. 5.

vertir sa mère, mais les efforts du futur thaumaturge ne purent vaincre l'obstination paternelle. Nous le retrouverons plus tard auprès d'Hilaire.

Pasteur, Hilaire n'enseigna pas la vérité avec moins de zèle qu'il n'avait fait laïque. C'est sans doute aux premières années de son épiscopat qu'appartient le commentaire de saint Mathieu, prêché d'abord sous forme homilétique, selon l'usage des Pères, et peu à peu devenu un livre. Les préoccupations théologiques et controversistiques dont ses autres ouvrages portent la trace éclatante, ne se rencontrent pas ici. « En effet, dit Dom Ceillier, dans les livres qu'il écrivit, soit pendant son exil, soit après qu'il fut de retour dans sa patrie, il n'omet aucune occasion d'établir la divinité de Jésus-Christ, comme on peut le voir dans ses livres *de la Trinité* et dans son *Commentaire sur les psaumes*, tandis que dans ceux qu'il a faits sur l'Évangile de saint Mathieu, il ne touche que légèrement cette matière, quoique souvent il en ait sujet, et il ne marque nulle part ses disputes avec les ariens[1]. » A cette aube de son sacerdoce, Hilaire ignorait encore les luttes ardentes que provoquait le dogme fondamental du christianisme, et n'aurait pu songer à y intervenir. Il nous l'a dit lui-même : « Baptisé, évêque depuis

1. *Histoire générale des écrivains sacrés et ecclésiastiques*, *Saint Hilaire*, chap. I, art. III, n. 3.

quelque temps déjà, je n'entendis parler du symbole de Nicée qu'avant de partir pour l'exil[1]. » M. le duc de Broglie qui cite ce passage, ajoute : « Il faut le témoignage de saint Hilaire lui-même pour faire prêter foi à un fait si étrange » ; et il essaie d'en atténuer la portée. « Il n'est pourtant pas possible, écrit l'illustre historien, de prendre le texte à la lettre, et il faut croire qu'en disant qu'il ne connut le symbole de Nicée qu'au moment d'être exilé, Hilaire veut dire qu'il ne l'étudia, et ne comprit ou ne connut les débats auxquels le symbole donnait lieu, qu'au moment de prendre part à la discussion qui entraîna son exil[2]. » Sans discuter ce fait, remarquons que des ignorances qui, à une époque d'immense publicité comme la nôtre, seraient invraisemblables et impossibles, ne l'ont pas toujours été. Est-ce que saint Augustin n'a pas confondu le conciliabule arien de Philippopolis avec le concile de Sardique, si justement vénéré et regardé même comme un prolongement du concile de Nicée? Et Augustin avoue aussi que lorsqu'il fut ordonné évêque, ni lui, ni son consécrateur, le vénérable Valère d'Hippone, ne connaissaient le huitième canon de Nicée qui interdisait à deux évêques de siéger dans la même ville[3].

1. *De Synodis*, n. 91.
2. *L'Église et l'Empire*, etc., 2e partie, chap. IV.
3. V. *Principes de la critique historique*, par le R. P. de

Quoi qu'il en soit, Hilaire allait connaître ce symbole de Nicée, expression authentique de la foi qu'il avait professée au baptême; il allait le défendre contre les violences et les ruses de l'arianisme qui, fort de la faveur impériale, après avoir longtemps désolé les Églises d'Orient, étendait sur l'Occident les mêmes ravages. Quelques considérations préliminaires nous aideront à saisir le caractère de cette hérésie, ses origines, ses formes diverses et ses suites.

L'arianisme, conception d'Arius, prêtre d'Alexandrie, est l'erreur qui dans le Verbe ne voit qu'une créature. Sans doute, d'après Arius, cette créature est la première de toutes en date et en perfection; mais ce n'est qu'une créature, et par conséquent elle n'est ni coéternelle, ni égale au Père, et elle tient tout de sa libéralité. Né avant tous les siècles, et investi par Dieu du pouvoir de produire les êtres, le Verbe a été l'instrument divin de la création du monde; il l'a été aussi de la réhabilitation des hommes, en s'incarnant, sans l'intermédiaire d'une âme humaine, dans le sein virginal de Marie. Quoique, dans la théorie arienne, le Verbe, devenu Jésus-Christ par l'incarnation, ne fût pas Dieu, Arius et ses sectateurs ne lui refusaient cependant ni le nom ni les honneurs divins.

Smedt, S. J., chap. XIV, *De la véritable valeur de l'argument négatif.*

On a voulu voir dans l'arianisme une réaction du principe chrétien contre le sabellianisme, qui supprimait en Dieu la trinité des personnes pour ne laisser subsister qu'une trinité d'attributs. On y a vu aussi le développement de diverses doctrines répandues dans les écoles chrétiennes d'Antioche et d'Alexandrie. Certaines tendances de l'école d'Antioche paraissaient favoriser l'unitarisme ; des expressions équivoques ou imprudentes d'Origène et de quelques autres alexandrins avaient sans doute aussi déposé dans les esprits des impressions favorables à l'erreur qui subordonne le Fils au Père. Mais, sans nier que certaines inexactitudes ou certaines exagérations des écoles chrétiennes d'Antioche et d'Alexandrie aient pu contribuer à l'éclosion et au développement de l'arianisme ; sans nier même, comme l'a remarqué avant nous Mgr Ginoulhiac, qu'il y ait eu « des esprits séduits par des considérations d'un ordre plus élevé, par la crainte de porter atteinte au monothéisme et à la simplicité divine, s'ils admettaient en Dieu une génération proprement dite, par le désir de conserver au Père la dignité qui lui est propre, ou de concilier plus efficacement le christianisme avec la raison ou avec la philosophie alors en honneur[1] », disons-le hautement, les origines de

1. *Histoire du dogme catholique pendant les trois premiers siècles*, 1re partie, livre XI, chap. XIV.

l'arianisme sont avant tout philosophiques. L'arianisme n'est pas une réaction excessive du principe chrétien contre le modalisme sabellien ou contre le dithéisme, c'est une réaction philosophique, et une réaction philosophique qui dut de puissants éléments de succès aux habitudes polythéistes et aux préoccupations politiques de beaucoup d'esprits. L'hérésie arienne sort d'un principe philosophique qui fut aussi celui de Philon : Dieu n'a pu créer le monde sans intermédiaire. Sa perfection ne lui coûte pas sans doute l'existence, — c'est ce que prétend de nos jours un certain athéisme, idéaliste, — mais elle interdit à Dieu d'entrer directement en rapport avec le monde ; elle l'attache, pour ainsi dire, au rivage d'une éternelle inactivité. Ce monde est trop infirme pour pouvoir supporter l'action immédiate de Dieu. Dans la théorie de Philon et dans celle d'Arius, l'intermédiaire entre Dieu et les êtres contingents est le Verbe ou *Logos*, nécessairement inégal en toutes choses au Dieu suprême. Une telle idée n'est ni biblique ni chrétienne; elle offre en outre, au point de vue purement rationnel, un vice radical. Si Dieu, en vertu de sa perfection, ne peut créer des êtres imparfaits, comment a-t-il pu créer le Verbe? Car enfin, le Verbe, nous dit-on, est une créature ; sortie du néant et entraînée vers le néant par son propre poids, cette créature sera toujours plus loin de Dieu que nous ne serons loin d'elle. La

doctrine catholique qui nous montre l'Être infini créant l'atome et l'ange, libre de manifester ses attributs divins à des degrés divers, dans des êtres d'ordres différents, satisfait bien mieux la raison et le cœur de l'homme que l'hypothèse de Philon et d'Arius. S'il s'y rencontre des mystères, ces mystères du moins ne sont pas des contradictions.

Les auxiliaires d'Arius n'étaient pas plus chrétiens que ses arguments. Pour les philosophes, pour les païens, pour les indifférents, pour les politiques qui, en embrassant le christianisme, n'y avaient vu qu'un système philosophique à interpréter, un formalisme religieux à pratiquer, un habit à revêtir ou une force sociale à discipliner, l'arianisme était un compromis heureux entre leurs vieilles opinions et la nouvelle doctrine. La Trinité se réduisait aux proportions d'un théisme purement naturel, avec le dogme de la création immédiate de moins, et, de plus, le culte d'un demi-dieu. Avec la Trinité s'évanouissaient les dogmes dont la Trinité est le principe, l'Incarnation, la Rédemption. C'était une délivrance pour les âmes légères et sensuelles. Sans doute, ces dogmes d'un Dieu fait homme par amour, d'un Dieu s'immolant pour l'homme et devenant la victime des pécheurs, ravissent la raison soumise, consolent et relèvent la conscience qui plie sous le poids intolérable du péché, et qui se reconnaît impuissante à secouer

ce poids. Mais, en illuminant la raison ils l'effrayent; s'ils font luire à l'âme pénitente l'espérance du pardon, ils lui révèlent deux réalités mystérieuses et terribles, le péché de l'homme et la justice de Dieu. Les chrétiens aux convictions faibles, à l'ignorance profonde, se trouvaient mieux d'une « religion de plain-pied », qui, en diminuant la victime du Calvaire, abaissait devant eux la cime et adoucissait les aspérités de la montagne sanglante; ils laissaient tout ensemble au dogme chrétien ses consolations et ses rigueurs.

Le concile de Nicée avait condamné l'arianisme; mais l'arianisme vaincu ne renonça pas à la lutte, et l'armée de l'erreur se divisa en deux ailes : l'*aile droite* et l'*aile gauche*. La première se composait des politiques, adeptes d'Eusèbe de Nicomédie dont ils portent le nom; ils anathématisaient les propositions les plus saillantes de l'arianisme; ils paraissaient même accepter la foi de Nicée, à l'exception du terme qui la formule, ὁμοούσιος ou *consubstantiel*, — mot qui exprime l'indivisible unité de la substance commune aux trois personnes divines. A l'ὁμοούσιος, ils avaient substitué l'ὁμοιούσιος qui, susceptible sans doute d'un bon sens, n'exprimait dans leur pensée comme dans celle de leurs adversaires, que l'analogie de la substance du Fils à celle du Père; la ressemblance et non l'identité. Parmi eux étaient égarés des évêques orthodoxes qui, attachés du

fond du cœur au concile de Nicée, craignaient bien à tort que l'ὁμοούσιος ne parût détruire en Dieu la distinction des personnes et n'aboutît au sabellianisme. L'*aile gauche* comptait dans ses rangs des esprits plus logiques et plus hardis qui rejetaient tout ensemble l'ὁμοιούσιος et l'ὁμοούσιος. Ils avaient pour chefs Aétius et Eunomius, et ils se nommaient *anoméens* (de ἀνόμοιος). Ce nom était une protestation, non seulement contre l'ὁμοούσιος des catholiques, mais encore contre l'ὁμοιούσιος des semi-ariens: il signifiait que le Fils n'est ni égal, ni semblable au Père.

Constance, fils de Constantin, appartenait tout entier aux semi-ariens. Devenu, par la mort de ses frères Constantin le jeune et Constant maître de tout l'héritage paternel, il prétendit faire régner avec lui le semi-arianisme, et il traita comme le perturbateur de l'empire et comme un ennemi personnel Athanase, l'indomptable défenseur du *consubstantiel*. Après l'avoir fait déposer par le concile d'Antioche où présidait Eusèbe de Nicomédie, Constance exigea de l'Occident qu'il parcourait alors dans une pompe triomphale, la condamnation de son adversaire. Cette condamnation fut prononcée dans les conciles d'Arles et de Milan, sous la pression d'évêques instigateurs ou complices des volontés impériales, Saturnin d'Arles, Ursace de Singidon, Valens de Murse. Saint Eusèbe de Verceil, saint Denis de Milan furent bannis.

Hilaire alors se leva pour la défense d'Athanase et de l'orthodoxie.

« Il remplit la Gaule entière de l'explosion d'une surprise indignée, » a dit le duc de Broglie. « Inspirant à tous ses confrères le courage dont il était animé, il convoqua une réunion d'évêques qui sépara ouvertement de sa communion Valens et Ursace, les deux proscripteurs d'Athanase, et Saturnin, primat d'Arles, qui avait partagé leurs violences. Après ce défi audacieux jeté à l'autorité impériale, il ne s'en chargea pas moins de se faire auprès de l'empereur l'organe des vœux de la province. Mais, habitué par l'apprentissage d'une haute situation politique à traiter les affaires en homme du monde, il apporta autant de mesure dans cette mission qu'il avait mis de hardiesse à l'entreprendre[1]. »

Rien de plus juste que ses plaintes, rien de plus modéré que ses demandes. « Heureux Auguste, je t'en supplie, non seulement avec des paroles, mais avec des larmes : ne laisse pas plus longtemps l'Église catholique en proie aux pires outrages et à la plus intolérable des persécutions, celle qu'infligent des frères ! Aux magistrats, uniquement chargés d'administrer les provinces, interdis de s'ingérer dans les choses religieuses, de juger les clercs, d'opprimer les innocents par les tortures,

1. *L'Église et l'Empire*, etc., 2e partie, chap. IV.

les menaces, la violence, la terreur[1]. » Hilaire réclame pour les fidèles la liberté d'écouter les pasteurs de leur choix. « Ta rare intelligence le comprend : il n'est pas juste de contraindre par la force des hommes à s'assujettir aux maîtres qui sèment sans cesse et partout les germes impurs d'une doctrine adultère. Tu travailles, tu gouvernes l'État par de sages conseils; sentinelle attentive, tu veilles pour que ceux à qui tu commandes jouissent des douceurs de la liberté. Pas d'autre moyen d'apaiser les troubles, et de resserrer les nœuds brisés : que chaque citoyen, libre de toute servitude, vive comme il l'entend. Prince clément, écoute le cri des opprimés : Je suis catholique, je ne veux pas être hérétique; je suis chrétien, je ne veux pas être arien. Mieux vaut mourir que de céder au pouvoir d'un homme, et souiller la virginité de ma foi! Tu trouveras équitable, glorieux Auguste, que ceux qui craignent Dieu et le jugement divin, n'exposent pas leur foi à la contagion du blasphème; qu'ils aient la iberté de suivre des évêques fidèles aux enseignements de la charité et désireux de maintenir une paix inviolable[2]. » Un peu plus loin, Hilaire réclame encore contre les persécutions odieuses et variées qui frappaient les catholiques. « Que de-

1. *Ad Constantium Augustum*, lib. I, n. 1.
2. *Ibid.*, n. 2.

mandaient par leurs lettres les orthodoxes, sinon qu'on respectât leur foi, qu'on leur épargnât la contagion de l'arianisme, et qu'on n'appliquât point aux fidèles tout ce lugubre appareil, et ces tortures qu'ignorent les autres accusés[1] ?... »

Constance redoutait tout ce qui pouvait troubler l'empire : les incursions des barbares et les soulèvements de la Gaule ; Hilaire prend à tâche de le rassurer sur ce dernier point. « Tout est calme parmi nous ; on n'entend point de propos pervers ni factieux ; il n'y a point soupçon de sédition, pas même de murmures trop bruyants. Nous ne demandons qu'une chose à ta piété, c'est que ceux qui ont cherché un refuge dans l'exil et dans les déserts, ces confesseurs éminents que rehausse encore la dignité de l'épiscopat, puissent remonter sur leurs sièges, et qu'ainsi partout règnent la liberté et la joie. » Le péril ne venait point d'eux. Il était venu et il venait de ces fauteurs de l'arianisme qu'énumère l'évêque de Poitiers : Eusèbe de Nicomédie, le type de tous les prélats courtisans et prévaricateurs, et son homonyme de Césarée qui ne sut jamais s'égaler aux grands exemples que son inappréciable histoire a racontés ; Narcisse de Néroniade, Théodore d'Héraclée, Étienne d'Antioche, Acace de Césarée, Ménophante d'Éphèse, et ces deux jouvenceaux

1. *Ad Constantium Augustum*, lib. I, n. 3, 4.

ignorants et pervers (*imperitis atque improbis adolescentibus*), Ursace et Valens, dont nous avons déjà rencontré les noms sinistres. Le péril, pour la paix publique, vient de ces juges qui abusent du nom de César; de ces persécutions qui outragent la justice et la pudeur. « Les évêques sont enfermés dans des cachots, les laïques enchaînés, les vierges dépouillées de leurs vêtements, et leurs corps consacrés au Seigneur, livrés par les tortionnaires à tous les regards. Les impies contraignent ainsi tout le monde, non pas à être chrétien, mais à devenir païen; et la foi solennellement vouée à Dieu, ils veulent, par une contrainte sacrilège, la rendre complice de leur crime[1]. »

La requête finit, dans les exemplaires incomplets qui nous en restent, par une apologie des plus illustres victimes de la persécution arienne, Athanase, Eusèbe de Verceil, Lucifer de Cagliari, Denis de Milan, Paulin de Trèves. « Quelque modéré que fût ce langage, dit le duc de Broglie, Constance n'était pas assurément d'humeur à le supporter patiemment; et s'il eût encore commandé en Gaule, le châtiment d'Hilaire ne se fût pas fait attendre. Mais le nouveau César qui gouvernait les provinces transalpines ne paraît point avoir apporté le même empressement à le punir[2]. » Si, à cette date, Julien, tout entier à

1. *Ad Constantium Augustum*, lib. I, n. 6.
2. *L'Église et l'Empire*, etc., 2ᵉ partie, chap. IV.

ses préparatifs militaires contre les barbares, ne prêtait aux affaires religieuses qu'une attention distraite, en revanche, le primat d'Arles, Saturnin, veillait. « Cet évêque, emporté et factieux », comme le nomme Tillemont[1], retranché de la communion ecclésiastique par ses collègues des Gaules, convoqua, pour les punir et se venger, un concile à Béziers. Les conciles que Tertullien appelait la « représentation de tout le nom chrétien[2] », ont été plus d'une fois, aux mains de l'Église, une arme puissante et décisive contre l'erreur, — témoins les assises de Nicée et de Sardique ; — mais trop souvent aussi, les patrons de l'hérésie tentèrent de retourner cette arme contre la doctrine catholique et ses défenseurs. Sous Constantin et sous Constance, Tyr, Jérusalem, Constantinople, Philippopolis, Sirmium, Antioche, Arles, Milan, virent s'assembler des évêques uniquement occupés à renier la foi de Nicée et à perdre Athanase ; Hilaire allait partager avec Athanase l'honneur de cette haine. Accompagné de quelques évêques, il se rendit au conciliabule de Béziers, mais il y parut comme un accusateur. « Contraint par la faction des faux apôtres d'aller au synode de Béziers, a-t-il dit, j'offris de leur démontrer leur erreur. Mais eux, craignant d'être

1. *Mémoires*, etc., *Saint Hilaire*, art. VI.
2. *De jejuniis*, cap. XIII.

publiquement confondus, ne voulurent pas écouter mes preuves. Ils espéraient tromper le Christ lui-même et le persuader de leur innocence, s'ils refusaient d'apprendre ce qu'ils étaient cependant résolus de faire. Et depuis ce temps, j'ai toujours été en exil[1].... »

C'est de l'exil qu'Hilaire datait ces fortes paroles, car c'est par un ordre d'exil, arraché à la dédaigneuse indifférence de Julien, que Saturnin et ses complices avaient répondu aux défis de leur contradicteur. Au sortir de l'assemblée prévaricatrice, en juin 356, l'évêque de Poitiers et son frère d'armes, Rhodane de Toulouse, dont il avait souvent soutenu le courage, s'acheminèrent vers la lointaine Phrygie, province assignée à leur exil. Rhodane devait y mourir. A cette région, antique théâtre d'un paganisme effréné et naguère berceau des folies montanistes, Hilaire allait faire entendre le langage de la plus ferme raison comme de la doctrine la plus haute.

1. Lib. *Contra Constantium imperatorem*, n. 2.

# CHAPITRE III

## L'EXIL. — LES TRAVAUX DE L'EXIL

Hilaire avait quitté la Gaule, mais au pontife, chassé de son siège par une sentence inique, sa patrie demeurait fidèle. « Je suis évêque, écrira-t-il plus tard à Constance, et encore qu'exilé, en communion avec tous les évêques et toutes les Églises des Gaules.... Innocent, je suis exilé par une faction; par de faux rapports, sans pouvoir alléguer à ma charge aucun crime, des hommes impies m'ont dénoncé à toi, pieux empereur.... Sûr du témoignage de ma conscience, je te dirai, Auguste, que tu as été circonvenu, et que ton César (Julien) a été trompé : qu'on prouve que j'ai fait une chose indigne de la sainteté d'un évêque et même de l'honnêteté d'un laïque, et, loin de réclamer comme une faveur la liberté d'exercer les fonctions épiscopales, je consens à vieillir, comme un simple laïque, parmi les pénitents[1]. »

1 *Ad Constantium Augustum*, lib. II, n. 2.

Si calme et si respecteux devant l'empereur qu'il n'accuse pas, qu'il n'ose même soupçonner, Hilaire salue avec enthousiasme l'invulnérable orthodoxie des évêques des Gaules, de Germanie et de Bretagne, auxquels il adresse son ouvrage *De Synodis seu de fide Orientalium.* « O fermeté inébranlable de votre glorieuse conscience ! leur dit-il. Frères, vous avez vaincu, parmi les acclamations de ceux qui partagent votre foi ; et votre constance a obtenu cette double gloire, d'une conscience demeurée pure, et d'un grand exemple donné. La renommée de votre foi invaincue a conduit plusieurs Orientaux à la honte tardive, au tardif remords d'avoir entretenu et fomenté l'hérésie. Quand ils connurent la formule impie de Sirmium, ils opposèrent leurs décrets à la coupable audace de quelques hommes[1]. »

Hilaire n'avait pas rencontré en Asie cette foi sans tache qu'il louait chez ses frères des Gaules. Il peint sous de sombres couleurs les chrétientés orientales parmi lesquelles la persécution l'avait relégué. « A peine, écrivait-il, trouve-t-on ici des évêques ou un peuple qui admettent la foi de Nicée. L'autorité de l'erreur a grandi par la perversité de quelques-uns ; et les exils dont vous savez la cause, ont accru la puissance des impies. Je ne dis rien qui ne soit connu.... A part l'é-

1. *De Synodis*, n. 2, 3.

vêque Eleusius (pour qui saint Épiphane et les historiens Socrate et Sozomène sont moins indulgents qu'Hilaire), et avec lui un petit nombre de fidèles, les dix provinces d'Asie où je suis, ne connaissent vraiment pas Dieu[1]. » Ne l'oublions point, aux yeux d'Hilaire, c'était ne pas connaître vraiment Dieu que de méconnaître l'incomparable et souveraine fécondité qui lui donne un Fils en tout son égal.

Les donatistes qui enfermaient dans les limites étroites de leur secte la catholicité de l'Église, abusèrent de ce passage d'Hilaire. Plus tard aussi, désireux d'établir que la vraie doctrine de la grâce s'était obscurcie et ne comptait plus dans l'Église que quelques fidèles, les jansénistes citèrent volontiers le mot célèbre et excessif de saint Jérôme, qu'après les conciles de Rimini et de Séleucie, le monde s'était étonné en gémissant d'être arien[2].

A les en croire, ce qui s'était passé au IVe siècle, se renouvelait au XVIIe ; et Pélage triomphait après Arius. Les hyperboles que renferme parfois le langage des saints, et qui ont prêté aux interprétations les plus fautives, s'expliquent aisément. Les yeux toujours fixés vers l'idéal que leur vie s'efforçait de réaliser, les saints éprouvaient, à la

1. *De Synodis*, n. 63.
2. S. Hieronymi, *Dialog. adversus Luciferianos*, n. 19.

vue du mal, une telle douleur et une telle épouvante, qu'ils étaient portés à en exagérer les ravages.

Saint Augustin répondait au donatiste Rogatien qui lui avait objecté le texte d'Hilaire : « Qui ne sait qu'en ce temps-là, beaucoup de chrétiens d'une faible intelligence avaient été déçus à ce point par un langage obscur, qu'ils se sont imaginé que les ariens partageaient leur foi? D'autres, par crainte, feignaient d'adhérer à l'erreur arienne. Ils ne marchaient pas dans la vérité de l'Évangile, mais ils se sont amendés : refuserais-tu d'approuver un pardon qui déjà leur a été accordé? » Puis, l'évêque d'Hippone expose la doctrine de la catholicité de l'Église, société miséricordieuse d'où les faibles et les pécheurs ne sont pas exclus. « L'Église, qui va grandissant parmi tous les peuples, s'est conservée, et jusqu'à la fin, jusqu'à ce qu'elle se soit incorporé même les nations barbares, elle se conservera dans cette partie d'elle-même qui est comme le froment. C'est que l'Église réside dans ce bon grain que le fils de l'homme a semé et qui, selon sa prophétie, croîtra au milieu de l'ivraie, jusqu'au temps de la moisson. Le champ, c'est le monde; le temps de la moisson, c'est la fin du siècle présent.

« Hilaire regardait donc ces dix provinces comme l'ivraie, non comme le froment; ou bien, s'il y voyait le froment, c'était un froment menacé,

et il mesurait à la grandeur du péril la véhémence de ses avertissements[1].... »

Quelle que fût parfois d'ailleurs la sévérité de son langage, Hilaire allait accomplir en Asie Mineure une œuvre de paix et d'unité. L'ouvrage même auquel nous avons fait quelques emprunts, était destiné à rapprocher les unes des autres, dans l'accord d'une même foi et d'une même charité, des Églises qui se regardaient d'un œil défiant, qui se reprochaient des erreurs contradictoires. « Il s'appliqua, dit Ceillier, à éclaircir les différents soupçons qui régnaient entre les évêques des Gaules et de Bretagne et les évêques d'Orient; car ceux-là accusaient les Orientaux d'arianisme, et ceux-ci croyaient les évêques des Gaules dans les sentiments de Sabellius[2]. » Hilaire voulait rendre aussi aisé que possible l'accord avec des hommes que la crainte d'un terme cependant consacré par l'Église, que certaines faiblesses pusillanimes retenaient aux rangs extrêmes de ce que j'ai nommé la droite *semi-arienne*. Certes, il n'abandonne pas le mot adopté à Nicée, et il a raison, car les formules dogmatiques sont comme des forteresses où la foi se sent protégée sans être asservie. Mais avec quel soin religieux, presque scrupuleux, Hilaire écarte les sens grossiers et

1. *Epist.* XCIII, n. 31, 32.

2. *Histoire générale des auteurs ecclésiastiques*, *Saint Hilaire*, chap. 1, art. 1.

faux que l'on prétendait donner à l'*homoousios* (de même substance)! Il veut qu'on l'emploie avec précaution; il consent même à ce qu'on le taise quelquefois (*Potest una substantia pie dici et pie taceri*, n. 71); il ne rejette pas absolument l'*homoiousios* (semblable en substance), qu'il croit susceptible d'un sens irréprochable (*Prædicantes itaque... similem Filium in omnibus Patri, nihil aliud quam æqualem prædicamus*, n. 73).

De tels ménagements qui ne coûtent rien à la doctrine, et qui n'ont d'autre but que de la faire accepter tout en réconciliant et en pacifiant les âmes, sont de tradition dans l'Église. « Presque au même moment, écrit le duc de Broglie, soit par l'effet de communications écrites, soit par la rencontre naturelle de deux hommes de bien et de génie, Athanase, toujours instruit de tout, du fond de sa retraite, était arrivé à la même pensée, et déclarait très haut dans ses lettres qu'il fallait distinguer avec soin les ariens purs de ceux qui n'étaient arrêtés que par le mot *consubstantiel*[1]. » Saint Grégoire de Nazianze usera aussi d'une charité discrète à l'égard de certains semi-ariens; et, au v^e^ siècle, le victorieux antagoniste de Nestorius, l'auteur de ces *Anathématismes* dont s'alarmaient Jean d'Antioche et Théodoret, saint Cyrille d'Alexandrie lui-même aura de ces condescen-

1. *L'Église et l'Empire*, etc., 2^e^ partie, t. I, chap. IV.

dances auxquelles semblait répugner son impérieuse nature. « D'une main, a dit Mgr Duchesne, Cyrille contient, aux dépens de sa popularité, l'immense armée des monophysites qui se flattaient de l'avoir pour chef; il tend l'autre à l'Orient syrien, rival traditionnel de l'Égypte. Dans cette attitude, Cyrille est au sommet de sa carrière et de sa gloire[1]. »

D'ailleurs, Hilaire exhortait les Orientaux à accepter la formule nicéenne. Qu'importait qu'en 270 le concile d'Antioche eût condamné l'*homoousios* ? Ç'avait été dans le sens matérialiste et grossier que lui attribuait Paul de Samosate. Paul affirmait à tort l'*homoousios*; mais les ariens le niaient-ils à bon droit ? Autrefois, quatre-vingts évêques l'ont rejeté; mais naguère, trois cent dix-huit l'ont reçu.... « L'autorité des anciens est grave, la sainteté de ces derniers est-elle de peu de prix ? Si les deux conciles se sont contredits, soyons des juges et portons l'arrêt qui nous paraîtra le meilleur; mais si l'un en condamnant, l'autre en approuvant, ont affirmé la même doctrine, pourquoi renverser ce qu'ils ont si bien établi[2] ? »

L'évêque de Poitiers termine son ouvrage par d'humbles aveux et d'humbles prières. « Frères bien-aimés, dit-il, j'ai franchi les bornes où le sen-

1. Cité par Mgr Battifol dans *Anciennes littératures chrétiennes. La littérature grecque*, p. 309.
2. *De Synodis*, n. 87.

timent de mon ignorance aurait dû me renfermer; oublieux de ma petitesse, contraint par l'amour que je vous porte, j'ai osé aborder des sujets augustes et mystérieux, qu'on n'avait pas encore traités et sur lesquels on s'était tu jusqu'à ce jour. J'ai dit ce que je croyais.... Je devais à mon devoir de soldat de l'Église de vous faire entendre dans ces lettres la voix d'un évêque, voix qui est un écho de celle de l'Église et de l'enseignement des apôtres.

« C'est à vous, par une action commune et prévoyante, de conserver dans une conscience sans tache la foi que vous avez inviolablement gardée jusqu'à présent. Souvenez-vous de moi dans vos saintes prières. Maintenant que j'ai exposé ma foi, je ne sais s'il ne me serait pas plus sûr de mourir, qu'il ne me serait agréable de retourner vers vous. Que Dieu notre Seigneur vous garde intacts et sans souillure pour le jour de son avènement. C'est mon vœu, frères bien-aimés[1]. »

Le livre des synodes provoqua d'âpres critiques. Lucifer de Cagliari, confesseur intrépide tombé dans une farouche intransigeance, reprochait à Hilaire d'avoir approuvé l'*homoiousios* (semblable en substance), et d'avoir loué jusqu'à la flatterie les défenseurs de cette formule équivoque. Hilaire répondit avec modestie et douceur à celui qu'il

1. *De Synodis*, n. 92.

nommait son frère : *Tu frater, Lucifer*[1]. S'il a tâché d'excuser certaines expressions des Orientaux, il a toutefois montré qu'elles étaient insuffisantes, puisqu'elles avaient besoin d'être expliquées. Lucifer lui-même n'avait-il pas enseigné hautement que le Fils est semblable au Père? Hilaire n'admet l'expression incriminée qu'autant qu'elle implique une égalité parfaite. Il a loué dans les Orientaux non la vraie foi, mais l'espérance que ces évêques donnaient de la rétablir. Il espérait, en leur épargnant les reproches odieux, combattre avec plus de succès ce que leurs professions de foi avaient de répréhensible.

Avant la publication du *De Synodis*, Hilaire, dans ses douze livres *De Trinitate*, avait traité *ex professo* du plus auguste des mystères chrétiens. Cette œuvre capitale fut commencée dès 356, la première année de l'exil; elle ne fut terminée qu'en 359, et la composition en fut interrompue plus d'une fois. De même à la fin du siècle, saint Ambroise laissera et reprendra son important ouvrage : *De Fide ad Gratianum Augustum*[2]. Ce n'est pas non plus tout d'une haleine que saint Augustin écrira son immortel traité *De Trinitate*; seize ans s'écouleront entre la composition des premiers livres et le définitif achèvement de l'ou-

1. *Sancti Hilarii Apologetica ad reprehensores libri de Synodis responsa.*
2. V. lib. III, cap. 1.

vrage ; l'évêque d'Hippone pourra dire qu'il donne vieillard au public l'œuvre qu'il avait entreprise dans la force de l'âge, *De Trinitate quæ Deus summus et verus est, libros juvenis inchoavi, senex edidi*[1]. Combattants et apôtres, les Pères se portaient là où les appelait l'intérêt de la cause sainte à laquelle ils s'étaient voués, plus soucieux de défendre la vérité et de sauver les âmes, que d'écrire des œuvres littérairement irréprochables.

Nous connaissons déjà ce début d'une si pénétrante sincérité, où l'évêque de Poitiers raconte l'histoire de sa conversion. A la fin du premier livre, Hilaire trace le sommaire de son traité. « J'ai disposé de la sorte tout l'ouvrage, dit-il, afin que l'ordre des livres, qui s'enchaînent, aidât la marche des lecteurs. Je n'ai voulu leur offrir rien de désordonné et de confus.... Mais comme on ne gravit la rude pente d'une montagne qu'à la condition de s'élever graduellement jusqu'à la cime : ainsi, disposant des degrés, j'ai aplani le chemin qui s'ouvre à l'esprit, j'en ai adouci les pentes que l'on gravira sans presque s'en apercevoir[2]. » Indiquons, avec Hilaire, les sujets des livres qui suivent. Au second livre, Hilaire traite de l'éternelle génération du Verbe, dont il prouve la consubstantialité dans le troisième livre. Le quatrième, le cinquième, le sixième et le septième

1. *Epist.* CLXXIV, *Ad Aurelium.*
2. *De Trinitate*, lib. I, n. 20.

livres combattent les hérésies antitrinitaires. Le huitième montre que le dogme de la divinité du Fils ne contredit en rien celui de l'unité divine. Au neuvième livre, Hilaire repousse les objections que l'hérésie arienne soulevait contre l'éternelle génération du Verbe. Le dixième et le onzième livres ont pour but de concilier, avec le dogme de la divinité du Sauveur, les textes du Nouveau Testament qui racontent sa douloureuse agonie. Au début du douzième livre, Hilaire, qui se plaît aux images tirées de la navigation, salue le port où enfin il va entrer. Dans ce livre final, il s'attache à écarter tout langage et toute pensée qui ravaleraient et fausseraient la notion exacte de l'éternelle génération du Verbe. Il y défend ensuite, comme il l'avait déjà fait précédemment, le dogme de la divinité du Saint-Esprit.

Nous réservons à plus tard l'étude de la doctrine trinitaire de l'évêque de Poitiers. Disons-le dès maintenant, — sans rabaisser la réfutation du modaliste Praxéas par Tertullien, et sans méconnaître les services du puissant apologiste qui a doté la théologie latine de tant de mots précis et forts, capables de porter le dogme ; sans oublier non plus l'élégant traité que Novatien, orthodoxe en ce point, écrivit sur la Trinité, — l'œuvre d'Hilaire dépasse celles de ses prédécesseurs par l'exactitude de la doctrine et par l'ampleur de l'exposition. A la différence de plusieurs de ses devanciers

anténicéens, Hilaire parle du dogme trinitaire avec une justesse irrépréhensible; il se garde des paradoxes de langage et de pensée où Tertullien s'était quelquefois emporté. Comme le remarque Dom Coustant, il a, le premier des Latins, combattu l'arianisme, et, contraint par les nécessités de la défense à se créer une langue, il a fait entrer dans un idiome jusque-là rebelle les précisions de la doctrine catholique et les délicatesses de la pensée grecque (*Ipse enim primus e Latinis contra arianos scribens, voces nobis præscribere voluit*[1]).

Le traité d'Hilaire, par plus d'un endroit, diffère de celui qu'Augustin devait écrire au commencement du v^e^ siècle. Hilaire ne fréquente pas les sommets de cette métaphysique où Augustin se plaît comme dans son atmosphère natale. Pour faire entendre le mystère des processions divines, il ne recourt pas à ces fines analogies, tirées de l'observation des facultés humaines, analogies lumineuses, quoique essentiellement imparfaites, qu'Augustin a transmises à la théologie occidentale. « Saint Hilaire, a-t-on dit, jeté dans le fort de la lutte, dédaigne tous les moyens de la sagesse académique, pour n'employer que des armes théologiques[2]. » De ces armes, il fait le plus sûr usage; il déploie de rares mérites que le duc de Broglie

1. *In libros de Trinitate Præfat.*, n. 36.
2. P. Th. de Régnon, S. J., *Études de théologie positive sur la Très Sainte Trinité*, t. I, étude V, chap. III

a mis excellemment en lumière. « Tandis que les polémiques d'Athanase sont des réfutations constantes, où l'adversaire est à chaque instant pris au corps, où tout respire l'ardeur de la lutte, la démonstration d'Hilaire se déroule paisible avec la clarté de l'enchaînement logique. Les polémiques d'Athanase ont leur date et leur adresse : séparées l'une de l'autre, on les comprend mal. Le traité d'Hilaire, élevé tout entier à la région des idées éternelles, est propre à éclairer tous les siècles[1]. »

Hilaire aurait voulu s'en tenir à l'énoncé trinitaire de l'Évangile, « mais, dit-il, la méchanceté des hérétiques nous force à faire des choses illicites, à gravir des cimes inaccessibles, à parler de sujets ineffables, à entreprendre des explications interdites. Il devrait suffire d'accomplir par la seule foi ce qui est prescrit, c'est-à-dire d'adorer le Père, de vénérer avec le Père le Fils, et de nous remplir du Saint-Esprit. Mais voici que nous sommes contraints d'appliquer notre humble parole aux mystères les plus inénarrables. La faute d'autrui nous jette nous-mêmes dans cette faute, d'exposer aux hasards d'une langue humaine les mystères qu'il aurait fallu renfermer dans la religion de nos âmes[2] ».

1. *L'Église et l'Empire*, etc., 2e partie, chap. IV.
2. *De Trinitate*, lib. II, n. 2. Trad. du R. P. Th. de Régnon, *Études trinitaires*, t. I, p. 126.

C'est donc sur le terrain des Écritures qu'Hilaire prétend demeurer, c'est là qu'il attend, c'est de là qu'il repousse les attaques de l'adversaire. Le livre divin lui fournit des arguments qu'il manie avec force et dextérité. En exposant la doctrine de saint Hilaire sur la Trinité et sur l'Incarnation, nous ferons connaître les plus beaux passages de ce traité magistral. Disons dès maintenant que, si d'ordinaire, l'argumentation en est pressante, l'onction en pénètre cependant et parfois en attendrit les pages. Même quand il combat, Hilaire prie. « Je le sais, ô Dieu, Père tout-puissant, dit-il à la fin du premier livre, parler de toi, c'est remplir le principal devoir de ma vie. Ce don de parler que tu m'as accordé, il ne peut me valoir de meilleure récompense que l'honneur de te servir, et de montrer au siècle qui ignore, à l'hérétique qui nie, ce que tu es, toi, le Père du Fils unique de Dieu. C'est tout ce que peut, tout ce qu'affirme ma volonté; il me reste à implorer le secours de ta miséricorde, afin que du souffle de ton Esprit, tu enfles les voiles de mon vaisseau déployées pour ta gloire, et que tu diriges un voyage entrepris pour te faire connaître. Car tu n'as pas fait en vain cette promesse : *Demandez et l'on vous donnera; cherchez et vous trouverez; frappez et l'on vous ouvrira*. Indigents, nous implorons ce qui nous manque; dans l'étude des oracles de tes prophètes et de

tes apôtres, nous apporterons une ardeur opiniâtre ; nous frapperons à toutes les portes, afin qu'elles s'ouvrent, et qu'elles nous laissent pénétrer dans l'intelligence de ta doctrine ; mais il n'appartient qu'à toi d'exaucer les prières, de t'offrir à nos recherches, d'ouvrir ta porte à ceux qui frappent. La paresse nous endort ; et les étroites limites où l'ignorance enferme notre débile esprit, l'empêchent d'entendre ta vérité souveraine ; mais l'étude de ta révélation nous procure la connaissance des choses divines, et une foi docile nous élève bien au-dessus des opinions humaines.

« Nous attendons, tremblants, que tu encourages nos débuts, que tu affermisses nos progrès, que tu nous appelles à partager l'esprit des prophètes et des apôtres, afin que nous ne donnions pas à leurs paroles un sens différent du leur.... Donne-nous donc le vrai sens des mots, la lumière de l'intelligence..., la foi de la vérité ; ce que nous croyons, fais que nous le disions[1].... »

Le traité d'Hilaire a joui dans l'antiquité chrétienne d'une haute et légitime autorité. Saint Augustin en commente un passage dans son traité de la Trinité[2]. Saint Jérôme, dans un texte célèbre, place sur le même rang Athanase et Hilaire, et

1. *De Trinitate*, lib. I, n. 37, 38.
2. *De Trinitate*, lib. VI, cap. IX.

c'est sans doute de l'œuvre magistrale de l'évêque gaulois, qu'il dit que la fille de Léta pouvait la parcourir sans péril, *Hilarii libros inoffenso decurrat pede*[1]. Rufin, Théodoret, Sozomène, saint Léon le Grand citent, sans lui donner toujours le même titre, le traité d'Hilaire. Le noble représentant de la civilisation romaine à la cour de Théodoric, le promoteur infatigable de la culture classique et des études patristiques dans les cloîtres occidentaux, Cassiodore, recommande à ses moines les *treize* livres de saint Hilaire (il joignait aux douze livres *De Trinitate*, le livre *De Synodis*); il en loue la doctrine et l'éloquence[2].

A treize siècles de distance, Mgr Pie ne tiendra pas un autre langage. Conseillant à son clergé l'étude du traité d'Hilaire et de l'œuvre impérissable où Petau a exposé la théologie des Pères, il s'écriait à bon droit : « ... Que de lumières, que d'aperçus, que d'instructions dans les douze livres de saint Hilaire sur la Trinité! Quel faisceau splendide de textes, d'autorités, d'arguments dans les huit premiers livres des Dogmes théologiques de Petau, *De Deo Deique proprietatibus*! Je commencerais à me consoler de tous les blasphèmes contemporains, ... s'ils

1. *Epist.* CVII, *Ad Lætam*, n. 12.
2. *Institutiones divinarum et sæcularium lectionum*, lib. I, cap. 16.

vous portaient à chercher plus souvent des armes de lumière dans ces riches et magnifiques arsenaux[1]. »

1. *Troisième Instruction synodale sur les principales erreurs du temps présent*, VII. (*Œuvres complètes*, t. V, p. 82.)

# CHAPITRE IV

## LE PÈRE. — LE POÈTE

Du fond de la Phrygie, Hilaire ne tournait pas les yeux seulement vers les évêques des Gaules, à qui était adressée la longue lettre *De synodis seu de fide Orientalium*. « Le messager qui portait ces paroles pacifiques en Occident, dit le duc de Broglie, était, en même temps, chargé d'une autre lettre où le cœur du saint confesseur s'abandonnait dans un épanchement plus doux; par un contraste touchant, où la même âme se révèle sous deux aspects différents, il envoyait de tendres instructions à sa fille, en même temps qu'à ses frères en épiscopat des conseils pour le gouvernement de l'Église[1]. »

La lettre d'Hilaire à sa fille Abra est comme une oasis au milieu des régions sévères où se déroule ce récit. Pourtant, à plus d'un père, à plus d'une mère, à plus d'une jeune fille aussi, l'oasis ne

1. *L'Église et l'Empire*, etc., 2e partie, chap. IV.

tardera point à paraître moins riante qu'elle n'avait semblé l'être au premier regard. C'est qu'Hilaire, sous la forme d'une gracieuse allégorie, engage sa fille à dédaigner les noces humaines, et à choisir Jésus-Christ pour époux. Notons bien qu'il ne veut nullement la contraindre, qu'il attend même sa réponse spontanée : *nullo interrogato*, dit-il; mais enfin c'est vers la virginité et le renoncement chrétien qu'il dirige Abra. Que de parents, même chrétiens, protesteront peut-être ou du moins étoufferont mal une protestation secrète contre ces conseils austères ! « Ne dirait-on pas, demandait non sans une douce ironie le cardinal Giraud, que, dans l'opinion de ces bons parents, le mariage est le *nec plus ultra* de la félicité sur la terre ? Cependant ils devraient savoir quelque chose de ses chagrins, de ses amertumes, de ses déceptions[1].... » Il est, nous hâterons-nous d'ajouter, la vocation providentielle du plus grand nombre; mais est-il donc si malaisé à des chrétiens de comprendre l'excellence de la virginité ? Je l'ai remarqué ailleurs, la doctrine catholique qui proclame cette excellence, « répond à de mystérieux instincts de l'âme humaine.... Quelque chose ne nous dit-il pas que la virginité est la grâce suprême de la jeune fille; et l'homme ne grandit-il pas dans notre respect lorsqu'il la

1. *Instruction pastorale sur l'éducation domestique.* (Carême de 1850.)

porte tout ensemble comme une armure et comme une couronne? Par une de ces universelles figures de langage qui impliquent l'existence d'analogies profondes entre le monde visible et le monde invisible, ne parons-nous du nom de virginal ce que la nature physique présente à nos regards de plus immaculé et de plus frais : les glaciers, les neiges que nul pied n'a foulées, la fleur qui éclôt, l'onde dont rien n'a encore troublé la transparence? N'appelons-nous pas virginales les œuvres que le génie humain semble avoir dotées d'une fraîcheur toujours jeune et toujours resplendissante? Et n'éprouvons-nous pas un sentiment mélancolique à voir tomber la fleur, lors même que nous attendons le fruit[1]? »

D'ailleurs, la virginité chrétienne n'est pas stérile; dès les premiers jours, elle a donné des mères aux orphelins, des filles aimantes aux vieillards délaissés, des sœurs dévouées à tous ceux qui souffrent. Elle puise au cœur même de l'Époux des vierges les trésors de surnaturelle charité qu'elle ne se lasse pas d'épancher; et assurément, la virginité qu'Hilaire conseillait à sa fille, devait être féconde, ainsi que l'est l'eau du ciel qui alimente les grains confiés à la terre, et le rayon du soleil qui fait mûrir les moissons.

1. *Élévations à saint Joseph pour tous les jours du mois de mars*, par le P. Largent, XI. *Saint Joseph et la virginité* (Paris, 1876).

« J'ai reçu la lettre qui m'apprend que tu me regrettes, écrivait Hilaire à sa fille. Je crois à ce regret, car je sais combien est désirable la présence de ceux que nous aimons. Sachant que mon absence t'est pénible, je ne veux pas que tu me croies moins aimant, parce que je suis si longtemps loin de toi. J'ai voulu m'excuser de mon départ, et t'en donner les raisons; tu verras que je ne t'oublie pas, mais que je te suis utile. Car tu es ma fille unique, ma fille par l'âme comme par le sang; aussi voudrais-je que tu fusses belle et sage entre toutes les femmes.

« J'ai appris naguère qu'un jeune homme possède une perle et un vêtement sans prix : qui les obtiendrait de lui aurait des richesses dépassant tous les biens humains. A cette nouvelle, je suis parti pour chercher ce jeune homme; et, après un voyage long et difficile, je l'aperçus et je tombai à ses pieds. Ce jeune homme est si beau que nul en sa présence n'oserait rester debout. Lorsqu'il me vit prosterné, il me demanda ce que je voulais et ce que je demandais. Je répondis qu'on m'avait parlé de sa robe et de sa perle, et que j'étais venu pour cela; que j'ai une fille tendrement aimée pour laquelle je voudrais qu'il me donnât la perle et le vêtement. Et, la face contre terre, versant des larmes, gémissant nuit et jour, je le suppliais d'exaucer ma prière.

« Ensuite, — car il est bon, et rien au monde

n'est meilleur que lui, — le jeune homme me dit : « As-tu vu cette robe et cette perle que tu me demandes avec larmes pour ta fille ? — Oui, Seigneur, répondis-je, on m'a instruit de leur prix, et j'y crois ; elles sont excellentes, et elles sauvent qui se revêt de la robe et se pare de la perle. » Aussitôt, il ordonna à ses ministres de me montrer la robe et la perle ; ce qui se fit tout de suite. La robe me fut présentée d'abord : j'ai vu, ma fille, ce que je ne puis rendre. Comparée à sa finesse, la soie ne serait-elle pas une toile grossière ? Comparée à sa blancheur, la neige ne paraîtrait-elle pas noire ? L'or, auprès de sa splendeur, ne paraîtrait-il pas livide ?... Et puis, j'ai vu la perle, et je tombai ravi, car mes yeux ne pouvaient en soutenir l'éclat. A sa beauté ne s'égalent ni la lumière du ciel, ni l'azur des mers, ni toutes les magnificences de la nature.

« Tandis que j'étais ainsi prosterné, l'un des assistants me dit : « Je vois que tu es un père bon et attentif, et que tu désires pour ta fille cette robe et cette perle ; pour enflammer encore ton désir, je t'en révélerai les propriétés merveilleuses. Cette robe n'est jamais dévorée par les vers ; on ne l'use pas, on ne la perd pas, on ne la souille pas, on ne la déchire pas, on ne la perd pas ; elle reste toujours telle qu'elle est. Et cette perle préserve celui qui la porte de la maladie, de la vieillesse, de la mort.... »

« A ces mots, je défaillis du désir de posséder la perle et la robe; prosterné, je disais au jeune homme par mes larmes et mes prières : « Seigneur, prends en pité ma demande, mon inquiétude, ma vie. Si tu ne m'exauces pas, je serai bien malheureux; et, quoiqu'elle vive encore, je croirai avoir perdu ma fille. Pour obtenir ces trésors, j'entreprendrai le plus long voyage. Seigneur, tu sais que je ne mens pas. »

« Quand j'eus parlé, le jeune homme me releva. « Tes prières et tes larmes m'ont touché, me dit-il; ta confiance ne t'a pas déçu. Et puisque tu es prêt à donner ta vie pour cette perle, je ne te la refuserai pas, mais sache à quelles conditions. La robe est telle que celui qui s'en veut revêtir, doit renoncer à tout tissu de couleur, de soie ou d'or. Mais je la donnerai à celle qui n'aura porté que des vêtements d'étoffe simple et sans teinture. Pas de robe de pourpre non plus; seulement, une étroite frange de pourpre, puisque c'est l'usage. Et la perle est de telle nature, que personne ne la peut avoir, qui aurait eu d'autres joyaux. Les autres perles sortent des entrailles de la terre ou des abîmes de l'océan; ma perle est belle et précieuse; sans rivale, elle vient du ciel et dédaigne d'être là où il y a d'autres perles.... J'accorderai à tes demandes cette robe et cette perle, pour que tu les portes à ta fille. Mais auparavant, tu dois savoir ce qu'elle veut. Qu'elle se rende digne de

cette perle et de cette parure, en méprisant les tissus de soie et d'or. »

« Le jeune homme s'est tu; joyeux, je me relève, et muni de son secret, je t'envoie cette lettre en te suppliant avec larmes de te réserver pour cette robe et cette perle, et de ne pas affliger ton vieux père, en les repoussant à ton grand dommage. J'en atteste, ma fille, le Dieu du ciel et de la terre : rien ne vaut de tels trésors; les posséder dépend de toi. Si donc on t'offre un autre vêtement, — robe de soie, robe aux brillantes couleurs, robe aux broderies d'or, — réponds à qui te l'offre : « J'en attends une autre, et mon père est en voyage depuis longtemps pour me la rapporter. En attendant, la laine de mes brebis me suffit, sa couleur naturelle me suffit, un tissu modeste me suffit; du reste, le seul vêtement que je désire, c'est celui qui ne sera jamais rongé, usé, déchiré. » Et si l'on te présente colliers ou bracelets de perles, réponds : « A Dieu ne plaise que ces vaines et viles parures me soient une entrave ! J'en attends une autre vraiment précieuse, belle, profitable. J'ai foi en mon père, et mon père a foi en celui qui lui a promis le trésor pour lequel mon père s'est déclaré prêt à mourir. »

« Donc, ma fille, aie pitié de ma sollicitude; relis ma lettre, et réserve-toi pour cette robe et pour cette perle. Réponds-moi sans consulter personne.... Sur ta réponse affirmative....je te ferai

savoir quel est ce jeune homme, ce qu'il veut, ce qu'il promet, ce qu'il peut. En attendant, je t'envoie deux hymnes à chanter, l'une le matin, l'autre le soir, en souvenir de moi. Si ton âge t'empêchait de saisir le sens de ces hymnes et de cette lettre, demande-le à ta mère, dont l'unique désir fut de t'enfanter pour Dieu. Que Dieu qui t'a créée, te garde ici-bas et dans l'éternité, fille très regrettée! »

A cette lettre, charmante malgré des longueurs, et malgré un mot méprisant d'Erasme[1], Hilaire joignait les deux hymnes annoncées. « La question de leur authenticité a été fort débattue, dit Bardenhewer[2]; mais la découverte de Gamurrini prouve du moins que pour la nier on est mal venu d'arguer de l'incorrection prosodique. » Et en effet, les trois hymnes hilariennes publiées à Rome, en 1887, par M. Gamurrini[3], comportent aussi, au point de vue de la métrique, bien des licences.

Ces licences nous importeront peu; et nous lirons les hymnes d'Hilaire dans le sentiment qu les lui inspira. Le père engage sa fille à demander la force chrétienne chaque matin, et, chaque soir,

1. « *Nugamentum hominis otiose indocti.* »

2. *Les Pères de l'Église, leur vie et leurs œuvres*, traduction des PP. Godet et C. Verschaffel, de l'Oratoire, t. II, p. 279. (Paris, Bloud et Barral.)

3. *S. Hilarii Tractatus de mysteriis et Hymni, Sanctæ Sylviæ Aquitanæ peregrinatio ad loca sancta, quæ inedita ex codice Arretino deprompsit Joh. Fr. Gamurrini.* Roma, 1887.

le pardon ; l'évêque la prémunit contre des erreurs contradictoires et menaçantes ; contre l'hérésie d'Arius qui nie l'unité de substance du Père et du Fils, et l'hérésie de Sabellius, qui réduit à de pures appellations les personnes trinitaires.

Voici d'abord l'hymne du matin (*Lucis largitor splendide*).

« Brillant auteur du jour, dont la lumière, après les ténèbres de la nuit, s'épand sur le monde,

« Tu es le véritable astre du matin, non celui dont la lueur avare annonce le retour d'une pâle aurore.

« Plus éclatant que le soleil, toi, le plein jour et la lumière souveraine, tu éclaires l'intime de notre âme.

« Viens donc, créateur du monde, rayon de la gloire paternelle, dont la grâce pénètre, pour les sanctifier, nos corps eux-mêmes.

« Que, pleins de ton esprit, ils soient tes tabernacles ! Qu'ils se dérobent aux embûches d'un ennemi perfide !

« Que, parmi les inévitables soucis de la vie présente, exempts de tout reproche, nous obéissions à tes lois !

« Que la chasteté de l'âme réprime les honteuses convoitises de la chair, et que l'Esprit-Saint habite dans un corps pur comme dans un temple !

« Telle est l'espérance de mon âme suppliante, tels sont mes vœux. Que l'astre du matin prolonge sa lumière pour me garder jusque dans l'ombre de la nuit!

« Gloire à toi, Seigneur; gloire à ton Fils unique; gloire à l'Esprit consolateur, maintenant et dans tous les siècles. Amen. »

Les éditeurs bénédictins de saint Hilaire s'étonnent de l'emploi du genre masculin dans l'hymne du soir, qui devait être chantée par une vierge chrétienne; mais est-il bien sûr qu'Hilaire qui l'envoyait à sa fille, ne l'ait écrite que pour elle? Nous allons entendre les accents de la fin du jour. (*Ad cœli clara.*)

« Je suis indigne de lever vers les brillantes étoiles mes yeux infortunés, que le lourd poids de mes fautes abaisse vers la terre. Christ, aie pitié de ceux que tu as rachetés!

« J'ai omis le bien que je devais accomplir; j'ai fait le mal sans me lasser. Viens à mon secours, ô Christ!

« En te chantant cette hymne d'une bouche fidèle, je maudis les blasphèmes d'Arius et les aboiements de Sabellius. Jamais je n'ai prêté une oreille complaisante aux grognements impies de ces nouveaux Simon.

« Je brûle de zèle pour le nom du Christ. De tout temps, l'Église m'a nourri d'un lait épanché par son sein maternel. »

Celle à qui l'évêque de Poitiers avait adressé une lettre si tendre et si pressante, pour laquelle il avait composé des cantiques d'une poésie à la fois sobre et gracieuse, Abra suivit ces austères conseils. D'un cœur joyeux, elle renonça aux noces humaines, et accepta le mystérieux hymen qui lui était proposé. Elle mourut vers 360, heureuse de retrouver son père qui revenait de l'exil, plus heureuse encore d'aller à l'époux divin. « On l'honore comme une sainte vierge le 13 de décembre, » écrit Tillemont[1].

1. *Mémoires*, etc., *Saint Hilaire*, art. x.

## CHAPITRE V

### SÉLEUCIE ET CONSTANTINOPLE

En 359 — c'était la quatrième année de l'exil d'Hilaire — un concile, convoqué par l'empereur, s'assembla à Séleucie en Isaurie. Constance avait d'abord projeté de réunir toute l'Église à Nicée; le sophiste couronné espérait sans doute que, sous la pression des menaces et des promesses, les évêques rétracteraient le grand symbole aux lieux mêmes où il avait été promulgué. L'importun souvenir des triomphes du *consubstantiel*, l'image d'Athanase proscrit et fugitif qu'il eût rencontrée partout à Nicée, causèrent peut-être un involontaire effroi à Constance qui se décida pour la ville impériale de Nicomédie. Là du moins il ne retrouvait pas de déplaisants souvenirs; là non plus rien ne lui inspirait des craintes. Sur le trône épiscopal siégeait Cécrops, héritier des traditions serviles de son prédécesseur Eusèbe. Mais un tremblement de terre qui renversa la grande église bâtie par Constantin et dont l'évêque Cécrops fut victime,

puis un incendie presque inextinguible qui acheva la ruine de la cité, rendirent impossible la tenue du concile indiqué. Les prélats courtisans conseillèrent à l'empereur de substituer à la convocation d'un concile général celle de deux conciles que les Églises d'Orient et d'Occident célébreraient dans deux villes à leur choix. Selon la judicieuse remarque du duc de Broglie, « le prétexte mis en avant était sans doute les énormes frais du déplacement qui devait s'opérer, comme toujours, en *voiture publique*, c'est-à-dire aux dépens du trésor impérial[1] ». Le véritable motif, c'était l'espoir de dominer plus aisément des assemblées dispersées et de leur arracher des formules à tout le moins équivoques qui parussent rétracter le symbole de Nicée. En Orient, Acace de Césarée, Ursace et Valens en Occident, avaient ordre de diriger les débats et de faire prévaloir les volontés impériales.

Nous n'avons pas à établir ici qu'aucun de ces deux conciles qui ont laissé dans l'histoire un attristant, j'ai presque dit un troublant souvenir — le concile de Rimini, et celui de Séleucie d'Isaurie — ne pouvait revendiquer le titre d'œcuménique. Séleucie ne rassemblait que cent soixante évêques, faible partie de l'épiscopat oriental; si le concile de Rimini en comptait un beaucoup plus grand nombre, — quatre cents, —

1. *L'Église et l'Empire*, etc., 2e partie, chap. IV.

il n'était cependant pas la représentation intégrale de l'Église latine, il ne pouvait même pas l'être. « C'est un fait avoué qu'il n'était pas œcuménique, » dit Bossuet : « mais il ne fallait pas oublier qu'il ne fut pas même de l'Occident tout entier, puisque l'on convient que le Pape qui en est le chef particulier, pour ne point parler des autres évêques, n'y fut pas même appelé[1]. » L'illustre controversiste s'attache ensuite à excuser par la surprise, l'inadvertance, la contrainte, les défaillances promptement réparées d'ailleurs des Pères de Rimini ; pour nous, c'est l'assemblée de Séleucie surtout qui nous occupe et c'est là que nous accompagnerons Hilaire.

L'évêque de Poitiers se rendit à Séleucie, dans une des voitures fournies par l'administration impériale. Les Bénédictins ont cru qu'il avait été particulièrement invité à ce concile où ne parurent ni Eusèbe de Verceil ni Lucifer de Cagliari, sur la recommandation de Basile, évêque d'Ancyre. Basile était semi-arien, mais comme plus d'un partisan de l'*homoiousios*, il redoutait le radicalisme impie d'Aétius et de l'extrême gauche arienne, et il comptait sur l'intrépide résistance qu'Hilaire saurait y opposer. « Ce fut, dit Tillemont, traduisant Sulpice Sévère, une conduite

1. *Deuxième Instruction pastorale sur les promesses de Jésus-Christ à son Église*, n. 107.

bien particulière de la Providence, de faire venir en ce lieu où l'on devait traiter des matières de la foi, un homme aussi éclairé que saint Hilaire[1]. »

Fortunat rapporte une conversion accomplie par l'évêque de Poitiers, pendant son voyage. « Un dimanche, Hilaire était entré dans l'église d'une bourgade qui se trouvait sur son chemin; aussitôt, une jeune fille païenne, nommée Florentia, fendit la presse du peuple, criant à voix très haute que le serviteur de Dieu venait d'arriver. Accourant aux pieds d'Hilaire, elle le supplia de faire sur elle le signe de la croix, qui devait la ranger parmi les catéchumènes. Florentius son père, et toute sa famille, imitèrent la jeune fille et furent baptisés ensemble au nom du Seigneur. Florentia, laissant ses parents, s'attacha aux traces d'Hilaire qu'elle suivit jusqu'à Poitiers[2]. » Elle y est honorée comme sainte le 1er décembre.

Hilaire arriva enfin à Séleucie et y fut accueilli avec faveur. La majorité semi-arienne (d'après saint Hilaire, elle était de cent cinq membres) espérait sans doute que l'illustre saint la défendrait contre les audaces de la secte anoméenne. Celle-ci, que dirigeait le cauteleux Acace de Césarée, comprenait une vingtaine d'adhérents. Seuls, à l'exception de Georges d'Alexandrie, les

1. *Mémoires*, etc., *Saint Hilaire*, art. XI, *Sulp. Severi Historia sacra*, lib. II, n. 42.
2. *Vita S. Hilarii scripta a Fortunato*, lib. I, n. 7.

évêques d'Égypte, disciples et admirateurs d'Athanase, demeuraient inviolablement fidèles à la vérité intégrale. Le questeur Léonas, représentant de l'empereur, favorisait l'anoméisme.

« On interrogea d'abord Hilaire sur la foi des Églises des Gaules, car », c'est Sulpice Sévère qui parle, « les calomnies répandues par les ariens nous avaient rendus suspects de n'admettre, avec Sabellius, dans un Dieu solitaire qu'une trinité de noms. Mais après avoir exposé sa foi conformément à la décision des Pères de Nicée, l'évêque de Poitiers rendit témoignage aux Occidentaux Ses paroles levèrent tous les soupçons, et Hilaire fut admis à la communion des évêques et reçu dans le concile[1]. »

Le sabellianisme n'était qu'un péril imaginaire; des dangers plus graves menaçaient l'assemblée. Dès la première séance, Acace proposa de rejeter la formule de Nicée, et de la remplacer par l'équivoque formule décrétée naguère à Sirmium. C'était peu pour la fraction extrême du concile; les négations les plus hardies se produisirent. « Il ne saurait y avoir de naissance en Dieu, disait-on, le Christ n'est qu'une créature; il sort du néant; il n'est ni Fils de Dieu, ni semblable à Dieu[2]. » On lut le fragment d'un discours de

1. *Historia sacra*, lib. II, n. 42.
2. *Lib. contra Constantium*, n. 10

l'évêque déposé d'Antioche, Eudoxe. « Dieu n'est pas père, disait l'audacieux anoméen; s'il était père, il aurait dû avoir une femme.... » — « Oh! s'écriera plus tard Hilaire, malheureuses mes oreilles qui ont ouï cette voix maudite, qui ont entendu un homme parler ainsi de Dieu et du Christ, et en parler dans une église[1]!... » L'indignation bruyante du plus grand nombre accueillit de telles paroles, et prouva aux anoméens qu'ils s'avançaient trop en froissant le sentiment chrétien encore subsistant dans ces âmes. « Tout ce qui était semi-arien, dit le duc de Broglie, s'effraya et se mit à chercher quelque formule qui se distinguât bien ouvertement d'Acace et de ses dangereux amis. » Et l'historien, portant dans les replis de ces consciences inquiètes son observation pénétrante, ajoute : « Beaucoup, sans doute, réfléchirent, à ce moment suprême, avec amertume, qu'en cessant de se tenir attachés au roc de Nicée, ils s'étaient lancés dans une mer d'erreur, où l'ancre était impossible à jeter. Beau coup, si une fausse honte ne les avait retenus, en seraient revenus purement et simplement, pour sortir du dédale, au premier et au plus grand de tous les symboles. N'osant aller jusqu'à braver ainsi tout respect humain, ils voulurent au moins se rapprocher le plus possible du point

1. *Lib. contra Constantium*, n. 13.

de départ[1]. » On choisit donc le formulaire qui, vingt ans plus tôt, avait été adopté au concile d'Antioche, et auquel, pour être irréprochable, il ne manquait que *l'homoiousios*. Sans doute, l'orthodoxie ne triomphait pas, mais Acace lui non plus n'avait pas vaincu. En vain, pour dissimuler sa défaite et se glisser dans des rangs qui le repoussaient, se résigna-t-il à anathématiser l'anoméisme; il vit bientôt qu'il ne lui restait plus qu'à invoquer contre l'assemblée récalcitrante un suprême argument. Conseillé par Acace, le questeur Léonas quitta l'église où siégeaient les Pères, non sans leur adresser de méprisants adieux. En vertu des habitudes obséquieuses qui prévalaient en Orient, et dont les semi-ariens n'osaient s'affranchir, la retraite du représentant de Constance entraînait la dissolution du concile.

C'est à Constantinople, auprès de l'empereur, que le débat se transportait. Acace, accompagné d'Eudoxe qui espérait recouvrer son siège, gagna d'abord la ville impériale, où les députés de la majorité semi-arienne se rendirent à leur tour. Hilaire suivit ces évêques que son exemple et ses discours avaient préservés des pires défaillances, et qu'il voulait soutenir jusqu'au bout. L'arrogant inspirateur de la faction anoméenne, Aétius, qui, simple diacre, n'avait pu siéger au concile, et

1. *L'Église et l'Empire romain*, 2e partie, chap. IX.

son disciple Eunomius, abordèrent aussi Constantinople, désireux d'y prendre sur leurs adversaires de Séleucie une revanche décisive.

Cette revanche leur fut refusée, car les audaces de ces docteurs, étrangers à la théologie et dédaigneux de la tradition, dépassaient de beaucoup les bornes où Constance et ses conseillers ecclésiastiques eussent voulu se renfermer. Mais à cette déroute de l'anoméisme, la foi de Nicée ne gagnait rien. Sans doute, dans les premiers jours, sous l'influence d'Hilaire, nombre de ces évêques dont lui-même a loué la piété[1], s'étaient rapprochés de l'orthodoxie, et avaient paru sur le point de se réconcilier avec le mot qui l'exprime. Mais soudain éclata, comme un coup de foudre, la nouvelle du désastre de Rimini. « L'Occident passait avec raison, pour l'asile et le rempart de la foi de Nicée. Là se trouvaient les défenseurs jurés, ceux qu'on nommait même, par dérision, les adorateurs du *consubstantiel*. Quand ceux-là même consentaient à signer une formule de foi, très vague, où la similitude du Père et du Fils était à peine affirmée d'une manière évasive et générale, qui pouvait se montrer plus difficile et plus obstiné qu'eux[2] ? » Et qui l'oserait, en présence

1. « Ex his, qui homœusion prædicabant, aliqui nonnulla piè verbis prædicabant. » (*Lib. contra Constantium*, n. 12.)

2. Duc de Broglie, *l'Église et l'Empire au* IV^e^ *siècle*, 2^e^ partie, chap. IV.

des rigueurs persécutrices qui allaient atteindre tous les réfractaires?

Il s'en trouva plusieurs cependant, et l'équitable histoire doit enregistrer les noms de Basile d'Ancyre, d'Éleusius de Cyzique, d'Eustathe de Sébaste, et de Macédonius de Constantinople. Eudoxe, par la volonté impériale, remplaça ce dernier sur le siège que son exil laissait vacant. Mais le chef de la résistance était Hilaire. L'évêque de Poitiers adressa à Constance une requête, du ton respectueux qui caractérise celle qu'il écrivait en 355 ou 356. « Je ne l'ignore pas, très pieux empereur, disait-il en commençant, les causes qu'on porte au tribunal de l'opinion publique, graves ou futiles, valent surtout par le mérite de leur avocat. On décide des questions pendantes, suivant le mépris ou l'estime qu'on a pour l'homme qui les défend. Mais, sur le point de t'entretenir d'une question divine, je ne crains pas ce vieil usage, car tu es bon et religieux; et un juge vraiment religieux ne tombe pas dans cette faute de prononcer, moins d'après ce qui a été dit que d'après celui qui l'a dit. L'occasion de parler en ta présence m'est offerte, et l'indispensable devoir s'en impose à moi : aussi, au moment de traiter avec toi de religion, ne me laisserai-je pas arrêter par quelque scrupule d'indignité[1]. »

1. *Ad Constantium Imper.*, lib. II, n. 1.

Avec une modeste assurance, Hilaire expose ses titres à l'attention impériale. Il invoque en sa faveur — nous le savons déjà — le témoignage de ses frères, les évêques des Gaules, et même celui du César Julien. « Les lettres de ton César sont dans tes mains, écrivait Hilaire à Constance, et la fausseté des accusations qui ont provoqué mon exil est manifeste[1]. » Saturnin, l'instigateur du bannissement d'Hilaire, était à Constantinople; Hilaire demande à lui être confronté. Il saura bien le convaincre de calomnie; et, s'il n'y parvenait pas, il accepte d'avance les rigueurs du châtiment canonique qui lui serait infligé.

Mais un intérêt majeur, l'intérêt de la foi, préoccupe l'évêque de Poitiers. « Reconnais-la, bon et religieux empereur, cette foi dont tu désires depuis longtemps être instruit par les évêques, et que tu ne connais pas. Ceux à qui tu la demandes, traduisent dans leurs formules leur propre pensée, ils n'expriment pas la vérité divine[2].... » L'intrépide exilé s'élève contre ces professions de foi qui, au mépris du symbole de Nicée, se sont succédé d'année en année et de mois en mois (*Annuas atque menstruas de Deo fides decernimus*)[3]; pour remédier à de si grands maux, il sollicite de l'empereur une audience

1. *Ad Constantium Imper.*, lib. II, n. 2.
2. *Ibid.*, n. 4.
3 *Ibid.*, n. 5.

publique, où il lui serait permis d'exposer les preuves scripturaires de sa croyance. « Comme pendant les tempêtes d'hiver, les navigateurs, pour éviter le naufrage, jugent plus sûr de rentrer au port d'où ils étaient sortis; comme à d'imprudents jeunes gens, déserteurs de la famille et menacés de perdre leur héritage, il ne reste qu'à reprendre au foyer leur place, sous la conduite paternelle : ainsi, parmi tous ces naufrages qui menacent la vraie foi, lorsque le céleste héritage est déjà presque ruiné, rien n'est meilleur ni plus sûr pour nous que de garder la première et la seule foi que nous avons confessée, telle qu'elle a toujours été entendue, et de n'y changer rien. » Afin d'échapper aux interminables chicanes dont le concile de Nicée était l'occasion pour les ariens, Hilaire, l'infatigable champion de cette grande assemblée, consent à n'en pas alléguer l'autorité. « Dans l'entretien sincère que j'attends de ta bonté, je ne demanderai qu'une chose : c'est qu'en présence du synode qui, maintenant encore, discute sur la foi, tu daignes m'entendre expliquer au moins quelques textes de l'Évangile. Je te rapporterai les paroles de Jésus-Christ, mon Seigneur, dont je suis l'exilé et le pontife. Des vases de terre contiennent parfois des trésors sans prix;... d'ignorants pêcheurs nous ont annoncé le vrai Dieu. Comme dit le prophète, Dieu regarde avec miséricorde l'humble qui tremble au son de sa

voix. Empereur, tu cherches la foi : écoute-la, elle te parle non dans des écrits d'hier, mais dans les livres divins. Sache que l'Occident a pu la recevoir aussi, car il en viendra d'Occident qui s'assoiront dans le royaume de Dieu avec Abraham, Isaac et Jacob. Souviens-toi qu'il s'agit, non d'une question de philosophie, mais de la doctrine de l'Évangile. Si je te prie de m'écouter, c'est moins pour moi que pour toi-même et pour les Églises de Dieu. J'ai ma foi dans le cœur, et je n'ai pas besoin de la produire ; je garde ce que j'ai reçu, je ne change rien à ce qui vient de Dieu[1]. »

Hilaire invoque résolument le témoignage des Écritures, mais, fidèle à la tradition de l'Église, il met Constance en garde contre l'abus que l'hérésie a toujours fait des livres sacrés. « Souviens-toi, dit-il à l'empereur, qu'il n'est pas d'hérétique qui ne veuille autoriser faussement ses blasphèmes par l'Écriture. Marcel (d'Ancyre) prétend tirer de l'Écriture qu'il lit mal sa négation du Verbe. Photin y découvre que Jésus-Christ n'est qu'un homme. Sabellius y lit ces paroles : *Mon Père et moi nous sommes un*, mais il ne les entend pas, et pour lui, Dieu n'est ni Père ni Fils. Montan et les femmes insensées qui le suivaient, proclament, au nom de l'Écriture, un pa-

1. *Ad Constantium Augustum*, lib. II, n. 7, 8.

raclet autre que le véritable. Manès et Marcion y puisent la haine de l'ancienne loi.... Tous citent les Écritures, mais ils ne les entendent pas; ils n'ont point la foi dont le nom est dans leur bouche. C'est peu de lire les Écritures, il faut en avoir l'intelligence; et ce n'est pas la prévarication, c'est la charité qui en a l'intelligence.

« Écoute, je t'en conjure, ce qui a été écrit sur le Sauveur, afin qu'on ne substitue pas aux paroles écrites des paroles qui ne le sont pas. Prête l'oreille aux discours que je tirerai des livres saints : élève ta foi vers Dieu. Écoute des paroles qui serviront l'intérêt de la foi, de l'unité, de l'éternité. Mes paroles que je prononcerai en public, parmi les controverses d'une assemblée divisée et d'un procès retentissant, honoreront ta dignité souveraine et ta foi[1]. »

Les ariens qui entouraient Constance, se gardèrent d'accepter le défi; ils jugèrent que le plus sûr moyen d'éviter la conférence publique qui eût dévoilé leurs variations et leur bassesse, était d'éloigner celui qui la proposait. Sur leur conseil, Constance, sans lever d'ailleurs la sentence d'exil[2], renvoya dans les Gaules l'homme qu'on lui représentait comme un semeur de discorde et un perturbateur de l'Orient[3]. La Providence s'était

1. *Ad Constantium Augustum*, lib. II, n. 9, 10.
2. *Sulpitii Severi Historia sacra*, lib. II, n. 45.
3. *Ibid.*

servie de la haine jalouse de Saturnin et de ses complices pour conduire en Phrygie l'évêque de Poitiers, pour l'initier à l'instructif et douloureux spectacle des luttes doctrinales et des intrigues de cour dont l'Orient était le théâtre, pour éclairer et affermir par son exemple des volontés moins coupables que timides ou ignorantes. Maintenant, Dieu va, par la main des courtisans apeurés de Constance, ramener Hilaire dans cet Occident qui, pacifié par lui, recueillera ses dernières leçons et acclamera ses suprêmes victoires.

## CHAPITRE VI

### PLAINTES ET INVECTIVES. — FRAGMENTS HISTORIQUES

Hilaire laissait en proie à la persécution l'Orient d'où il s'éloignait; il allait la retrouver en Occident. La foi de Nicée était proscrite, et, partout, un arianisme cauteleux et cependant hardi, dont s'accommodaient Acace et Eudoxe, parlait en maître impatient de toute résistance. Hilaire lui donnera la réplique.

« Devant le triomphe de l'impiété, a dit le duc de Broglie, l'habile modérateur des partis, l'homme d'état de l'Église dont le zèle s'était longtemps contenu dans les règles d'une sainte prudence, n'ayant plus rien à ménager, laissait enfin échapper tous les élans de son âme[1] ».

Jusqu'alors, le langage d'Hilaire avait été admirable de mesure. Tout en flétrissant d'odieuses persécutions, l'évêque de Poitiers n'en imputait

1. *L'Église et l'Empire*, etc., 2e partie, chap. IV.

pas la responsabilité à Constance. On abusait, pensait-il, du nom et de l'autorité de l'empereur. Dans le livre *Contra Constantium imperatorem*, composé la cinquième année après l'exil de saint Eusèbe de Verceil, de Lucifer de Cagliari et de saint Denis de Milan, c'est-à-dire en 360, et adressé aux évêques des Gaules, le ton va changer.

« Il est temps de parler, disait Hilaire, car le temps de se taire est passé. Attendons l'avènement du Christ, car l'antechrist a vaincu. Que les pasteurs poussent des cris, car les mercenaires ont pris la fuite. Donnons nos vies pour nos troupeaux, puisque les voleurs sont entrés dans la bergerie, et que le lion rôde autour d'elle.... Si quelque homme sensé comprend les raisons du silence que j'ai d'abord gardé, il verra aussi qu'après avoir maîtrisé jusqu'à présent l'amer ressentiment de mon injure, je reprends aujourd'hui la liberté de mon langage ; il verra que les mouvements d'une colère toute humaine ne m'ont pas poussé à t'écrire cette lettre. Je ne parle pas trop tôt, moi qui par retenue ai su me taire.... C'est la cause du Christ que je défends aujourd'hui....

« Dieu tout-puissant, créateur du monde, père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que ne m'as-tu fait naître dans un temps où j'aurais pu te confesser, toi et ton Fils, devant les Néron et les Dèce ! Alors, par la miséricorde de Jésus-Christ,

échauffé de l'Esprit-Saint, je n'aurais pas redouté la torture du chevalet, me rappelant qu'Isaïe a été scié; je n'aurais pas redouté le bûcher, me rappelant que les jeunes Hébreux ont chanté au milieu des flammes. La croix, le brisement des jambes ne m'eussent pas effrayé, car j'aurais su que de la croix le larron a passé au paradis. Sans crainte, je fusse descendu au fond de l'abîme, j'eusse roulé dans les tourbillons de l'océan, instruit par l'exemple de Jonas et de Paul que la mer épargne la vie de tes fidèles. Ce m'eût été un bonheur de combattre contre des ennemis déclarés auxquels on n'aurait pu refuser le nom de persécuteurs, car, pour me contraindre à l'apostasie, ils eussent employé le fer et le feu, et je n'aurais eu d'autre témoignage à te rendre que celui de ma vie. Nous aurions combattu à visage découvert contre des impies, des bourreaux, des égorgeurs; et ton peuple, averti par cette persécution publique, nous aurait suivis comme ses guides à la confession de ta foi.

« Mais maintenant, nous combattons contre un persécuteur déguisé, contre un ennemi caressant, contre l'antechrist Constance qui ne nous frappe point sur le dos, mais qui nous flatte sur le ventre; qui ne nous condamne point pour nous faire naître à la vie, mais qui nous enrichit pour nous conduire à la mort; qui ne nous jette pas dans un cachot pour nous affranchir, mais qui

nous honore dans son palais pour nous asservir; qui ne déchire pas les flancs, mais qui maîtrise le cœur; qui ne tranche point notre tête par le glaive, mais qui tue notre âme par son or; qui ne nous menace point de bûchers allumés sur la place publique, mais qui allume secrètement le feu de l'enfer. Il ne discute pas de peur d'être vaincu, mais il flatte pour régner. Il confesse le Christ pour le nier; il décrète l'unité pour empêcher la paix; il réprime les hérésies (celle de Photin de Sirmium) pour qu'il n'y ait plus de chrétiens; il honore les prêtres pour qu'il n'y ait plus d'évêques; il édifie des églises pour démolir la foi. Il a ton nom sur les lèvres, ô Christ, et il fait tout pour qu'on ne te croie pas Dieu comme ton Père[1]. »

Hilaire arrête un instant sa brûlante invective, pour justifier la sévérité de son langage. « Qu'on ne m'accuse pas de calomnie, qu'on ne me soupçonne pas de mensonge. C'est le devoir des ministres de la vérité de dire la vérité. Si je mens, que l'on décrie mon discours. Mais si j'établis la vérité manifeste de tout ce que j'avance, je demeure, après un long silence, dans les bornes de la liberté et de la modestie apostoliques. On me jugera peut-être bien audacieux, d'avoir nommé Constance un antechrist. Si quelqu'un voit dans

1. *Lib. contra Constantium Imperatorem*, n. 1, 3, 4, 5.

ma conduite plus d'insolence que de courage, qu'il relise donc le reproche que Jean adressait à Hérode : *Il ne t'est pas permis de commettre cet adultère;* qu'il se rappelle ce qu'un martyr disait au roi Antiochus : *Pervers, tu nous enlèves la vie présente, mais le Roi du monde nous ressuscitera pour la vie éternelle, nous qui mourons pour sa loi....* »

Interpellant de nouveau l'empereur, Hilaire reprend : « Je te crierai donc, Constance, ce que j'aurais dit à Néron, ce que Dèce et Maximin auraient entendu de ma bouche. Tu combats contre Dieu, tu ravages l'Église, tu persécutes les saints, tu détestes les prédicateurs du Christ, tu anéantis la religion, tyran non des choses humaines, mais des choses divines. Je t'ai dit jusqu'à présent quels crimes te sont communs avec ces persécuteurs : apprends maintenant ceux qui ne sont qu'à toi. Tu te feins chrétien, et tu es un nouvel ennemi du Christ; précurseur de l'antechrist, tu accomplis ses œuvres ténébreuses.... Ignorant la doctrine sainte, tu n'es un docteur que pour les profanes; tu distribues les sièges épiscopaux à tes partisans, et tu remplaces les bons évêques par de mauvais. Tu emprisonnes les prêtres, tu mets les troupes en campagne pour épouvanter l'Église; tu assembles des conciles, et tu contrains à l'abandon de la foi les évêques occidentaux enfermés à Rimini, effrayés par tes

menaces, affaiblis par la famine, glacés par l'hiver, égarés par tes mensonges[1].... »

Hilaire achèvera plus loin le douloureux récit des violences exercées sur l'épiscopat, pour lui arracher le désaveu de la foi de Nicée; auparavant, comme pour égaler enfin son langage à la généreuse colère qui bouillonne dans son âme, il reprend le parallèle entre Constance et les anciens persécuteurs. « Oui, Néron, Dèce, Maximin, nous sommes redevables à votre cruauté. Par elle, nous avons vaincu Satan. Le sang bienheureux des martyrs a été partout recueilli; leurs ossements vénérables nous servent encore de témoignages. Devant eux, les démons mugissent, lorsque les malades sont guéris, et que les corps s'élèvent en l'air.... Mais toi, cruel entre les pires, tu nous fais plus de mal, et tu nous laisses moins d'excuses. Tu te pares du nom usurpé de chrétien; tu donnes la mort par tes caresses; sous le voile de la religion, tu fais œuvre impie; apôtre menteur de la foi du Christ, tu éteins dans les âmes la foi du Christ. Aux malheureux qui succombent, tu ne laisses pas même la ressource de montrer au Juge éternel les cicatrices de leurs corps meurtris, et d'excuser leur faiblesse par la contrainte. O le plus pervers des hommes, tu mesures les maux de la persécution de telle sorte, que tu ne laisses

1 *Lib. contra Constantium Imperatorem*, n. 6, 7.

ni excuses pour ceux qui tombent, ni gloire du martyre pour ceux qui résistent[1]. »

Enfin, Hilaire ajoute de nouveaux traits, plus précis, à sa tragique peinture. Il énumère les attentats commis. De saints confesseurs ont été condamnés aux mines et, au mépris d'une loi de Constantin, une marque ignominieuse a été imprimée sur leurs fronts. Les Églises sont veuves de leurs pontifes. « Alexandrie est là, secouée par tant de combats, tremblante au bruit des assauts qui la menacent. La guerre contre les Perses a moins duré que celle qui lui est faite. » Contre le patriarche dont le nom sera éternellement lié au souvenir de Nicée et au dogme même de la divinité du Verbe, tous les moyens ont été employés, « changement de gouverneurs, nomination de chefs militaires, corruption du peuple, mouvement de légions : il faut empêcher Athanase de prêcher le Christ ! » Hilaire continue : « Je ne dis rien de moindres villes d'Orient en proie à la terreur ou à la guerre.... » L'évêque de Poitiers tourne ensuite les yeux vers l'Occident natal. « ... Après l'avoir tenté en vain par tes caresses, n'as-tu pas exilé le bienheureux Paulin, privant ainsi d'un tel évêque la sainte Église de Trèves ?... A Milan, ta fureur a porté dans le peuple fidèle le trouble et l'effroi.... Les tribuns ont pénétré

1. *Lib. contra Constantium Imperatorem*, n. 8.

dans le sanctuaire, et, s'ouvrant une voie par la violence, ont enlevé les prêtres à l'autel[1].... » Hilaire fait aussi allusion à l'un des plus douloureux épisodes de l'histoire de l'Église, à l'un de ceux qui ont le plus exercé la controverse théologique. « Tu as porté la guerre jusqu'à Rome, » disait Hilaire à l'empereur, « tu en as arraché le pontife, et, malheureux, je ne sais si tu as été plus impie en l'exilant qu'en le renvoyant chez lui. (*Vertisti inde usque ad Romam bellum tuum, eripuisti illinc episcopum ; et, o te miserum, qui nescio utrum majore impietate relegaveris, quam remiseris* »). Dans ce texte concis, l'évêque de Poitiers fait allusion à une défaillance du pape Libère. Le bollandiste Stilting, le docte annotateur de Petau, l'auteur de *l'Anti-Febronius*, Zacharia, et, de nos jours, Palma, ont contesté cette chute dont Théodoret, Socrate et Sulpice Sévère n'ont point parlé, mais qu'affirment les témoignages de saint Athanase, de saint Jérôme, de Sozomène. En quoi consista la faute de Libère ? Quoi qu'aient prétendu les protestants Blondel et Basnage, Libère ne souscrivit point la première formule de Sirmium qui réprouvait l'*homoousios* ; mais on le disculperait malaisément d'une défaillance moindre. Après une résistance courageuse aux exigences impies de l'empereur, Libère, relégué en Thrace et livré

1 *Lib. contra Constantium Imperatorem*, n. 11.

aux obsessions d'évêques prévaricateurs, Démophile de Bérée et Fortunatien d'Aquilée, aurait signé la formule de Sirmium, d'où l'*homoousios* était absent; il aurait retranché Athanase de sa communion. Alors seulement Constance renvoya à Rome le pape dont il se croyait désormais le maître. Des théologiens gallicans se sont armés de ce fait pour combattre la doctrine traditionnelle et aujourd'hui définie de l'infaillibilité du pape parlant *ex Cathedra*. C'était bien à tort; Libère n'avait rien enseigné, il n'était coupable que d'une omission, et d'une omission à laquelle la violence et la fraude l'avaient contraint; or, comme dit Bossuet traduisant presque saint Athanase, « tout acte qui est extorqué par la force est nul de plein droit et réclame contre lui[1]. » Libère d'ailleurs sut bientôt redevenir digne de lui-même et de son siège, et mérita les éloges de saint Ambroise et de saint Épiphane.

Hilaire relève ensuite les crimes commis à Toulouse au nom de l'empereur : « clercs fustigés, diacres meurtris par des lanières de plomb, et, les saints comprennent comme moi, ajoute Hilaire qui, par épouvante, semble soudain baisser la voix, des mains sacrilèges se sont portées sur le Christ lui-même[2]. » L'éditeur bénédictin de saint

1. *Seconde Instruction pastorale sur les promesses de l'Église*, n. 104.

2. *Lib. contra Constantium Imperatorem*, n. 11.

Hilaire voit dans le *sancti mecum intelligunt* l'équivalent du *norunt initiati*, les initiés me comprennent, si familier aux anciens Pères. Il ne s'agirait ici de rien moins que d'une profanation de l'Eucharistie, à laquelle des fureurs haineuses et persécutrices auraient entraîné les ariens.

Hilaire retrace ensuite l'histoire des récentes assemblées de Séleucie et de Constantinople, il en rapporte les débats théologiques, il flétrit l'ingérence de l'empereur dans des questions d'ordre purement spirituel. Usant contre le théologien despote de l'argument *ad hominem*, il lui reproche d'interdire l'*homoousios* comme étranger à la langue des Écritures, et de prescrire cependant l'emploi d'autres termes qui ne sont pas non plus scripturaires. « Quel est, demande l'intrépide confesseur, cet homme qui donne des ordres aux évêques? quel est cet homme qui proscrit la forme d'enseignement transmise par les apôtres? Dis, si tu crois en avoir le droit : Je ne veux pas que contre des poisons nouveaux on prépare de nouveaux remèdes; je ne veux pas que contre de nouvelles guerres, contre de nouvelles embûches, on prenne des mesures nouvelles.... L'apôtre interdit les nouveautés de langage, mais les nouveautés profanes : pourquoi interdis-tu celles qui sont pieuses? Nulle part on ne lit dans l'Écriture le mot *innascible* : faudra-t-il le rejeter parce qu'il est nouveau? Tu décrètes l'emploi de l'*homoousios*.

Les Évangiles ignorent ce mot : pourquoi ne l'évites-tu pas[1]?... »

Ces véhémentes invectives s'achèvent par une péroraison sévère. « Les autres mortels, disait Hilaire à l'empereur, n'ont jamais fait la guerre qu'aux vivants : au delà de la tombe, il n'est plus de sujet de querelle; mais tes inimitiés, à toi, ne finissent pas. Tu poursuis de tes attaques nos pères qui sont entrés dans l'éternel repos, et ta haine s'acharne sur leurs décrets. L'apôtre nous apprend à nous unir à la mémoire des saints, et tu as forcé le monde à condamner cette mémoire. Est-il un saint, vivant ou mort, dont tu n'aies mutilé le langage?... A la mémoire de quel saint désormais s'associera-t-on? Anathèmes sont à tes yeux les trois cent dix-huit évêques qui s'assemblèrent à Nicée; anathèmes aussi, ceux qui, depuis lors, ont adhéré aux diverses expositions de la vraie foi. Ton père lui-même, mort depuis longtemps, est anathème : il entoura de sa sollicitude ce concile de Nicée que tes calomnies diffament, et qu'au mépris du droit humain et divin, tes satellites combattent. Tu es puissant et tu règnes, mais n'espère pas commander à l'avenir. Des lettres subsistent, qui attestent que le terme jugé par toi criminel, a été reçu alors avec respect. Apprends à connaître le sens légitime des mots, l'immuable consistance de l'Église,

1. *Lib. contra Constantium Imperatorem*, n. 16.

la foi professée par ton père, la doctrine qui met en sécurité l'espérance des hommes. Écoute les clameurs de la conscience qui réprouve ton hérésie, et comprends enfin que tu es l'adversaire de la religion divine, l'ennemi de la mémoire des saints, le déserteur des traditions paternelles[1]. »

Hilaire avait épanché son âme dans ces pages vengeresses. Il l'épanche aussi dans d'autres pages qui furent commencées sans doute à la même date, et qui, d'après Tillemont et Ceillier, appartiennent à une histoire des conciles de Rimini et de Séleucie que le glorieux banni se proposait d'écrire. Ces *fragments historiques* (c'est le nom qu'ils portent) sont au nombre de quinze; quoi qu'il en soit de l'authenticité de plusieurs des documents qui composent ce recueil, Hilaire se trahit dans celui que nous allons reproduire; il est aisé d'y reconnaître l'accent d'une grande âme que le spectacle du mal attriste sans l'accabler. Saint Paul avait glorifié la foi, l'espérance, la charité surtout, qui nous unit à Dieu par un lien que nulle force humaine ne peut rompre. « Et moi aussi, dit l'évêque au début du premier fragment, après d'autres confesseurs, si toutefois je trouve place à leur suite, je rends témoignage à l'autorité de l'apôtre.... Je m'attache au nom de Jésus-Christ, Dieu et Seigneur, et je repousse toute société avec

1. *Lib. contra Constantium Imperatorem*, n. 27.

les mécréants. Ah! si nous avions voulu briller en leur compagnie, jouir dans les loisirs domestiques de la paix du siècle, abonder de tous les avantages, nous vanter de la familiarité de l'empereur, n'être évêque que par un titre menteur (*esse falso episcopi nomine*), faire peser dans l'Église sur chacun et sur tous notre domination, nous aussi, nous aurions possédé le pouvoir dont ils sont investis! Mais pour altérer la vérité de l'Évangile, il me faudrait endormir le remords de ma conscience par les complaisants sophismes d'une ignorance volontaire, me justifier à moi-même mon erreur par l'erreur d'autrui, abriter ma mensongère droiture sous le couvert de l'opinion commune[1]. »

Hilaire indique ensuite à grands traits son dessein; ne dirait-on pas qu'il se rappelle et qu'il veut imiter le tragique début des *Histoires* de Tacite? « J'entreprends de porter à la connaissance de tous, des événements embrouillés par les ruses du démon et par les subtilités de l'hérésie; des arrêts infirmés d'avance par la dissimulation et par la crainte.... Et tandis que la paix règne dans les affaires de l'empire romain, César s'inquiète, le palais s'agite, les évêques courent, çà et là, les officiers vont et viennent, et contre les hommes apostoliques, tous les pouvoirs se mettent

1. *Fragm. I Sancti Hilarii*, n. 3.

en branle.... Je le sais depuis longtemps, on dit que certains évêques sont exilés pour n'avoir pas condamné Athanase, et cette erreur s'est emparée de beaucoup d'esprits; ainsi, le nom d'Athanase leur masque la véritable cause du bannissement[1].... Je tais, dit ensuite Hilaire, l'empereur jugeant les évêques, et les jugeant sans connaissance de cause. Je ne me plains point qu'on ait arraché aux juges un arrêt contre un absent.... Certes, de tels méfaits ne sont pas négligeables, mais je les passe sous silence, car j'en aperçois de plus graves. » Ces méfaits, Hilaire les résume ainsi : « L'Évangile altéré, la foi pervertie, et l'hypocrite confession du nom du Christ. Et si, dans ce récit, tout est écrit à la hâte, sans ordre, d'une manière confuse, c'est que plus nous désirions ardemment être admis à l'audience impériale, plus on s'est obstiné à nous en écarter[2]. »

A la fin du premier fragment, Hilaire déclare dans quel esprit il veut être lu. « Il s'agit de la connaissance de Dieu à acquérir, de l'espérance de l'éternité; il s'agit de savoir où est l'incontestable vérité. Et comme la matière est de haute importance, chacun doit s'appliquer à la bien connaître, afin que, ferme dans son jugement, il ne suive pas l'opinion commune[3]. »

1. *Fragm. I*, n. 4.
2. *Ibid.*, n. 5.
3. *Ibid.*, n. 7.

## CHAPITRE VII

### LE RETOUR. — LA PACIFICATION. — LES DERNIÈRES LUTTES

Hilaire s'était mis en route pour la Gaule. A la nouvelle de ce retour, Martin, alors retiré dans l'île Gallinaria (Isoletta d'Alberga, sur la côte de Ligurie), avait quitté son austère asile pour courir au-devant de son maître. Quand il parvint à Rome, où il espérait le rencontrer, l'évêque avait déjà franchi les Alpes, et Martin ne rejoignit Hilaire qu'à Poitiers.

L'Église des Gaules, a écrit saint Jérôme, fit un accueil triomphal à Hilaire qui revenait du long combat qu'il avait livré[1]; mais au souvenir et à l'aspect des maux qui ravageaient l'Église, Hilaire croyait encore ressentir les amertumes de l'exil[2].

Retrouva-t-il à Poitiers la famille qu'il y avait laissée? On peut le croire, quoique aucun témoi-

1. *Dialog. adversus Luciferianos*, n. 19.

2. *Vita S. Hilarii scripta a Fortunato*, lib. I, 8.

gnage ne l'affirme; Fortunat, dont nous avons déjà rappelé le récit, nous montre Abra s'éteignant dans l'espérance et dans la joie, peu de temps après le retour de son père. La noble vierge et sa mère ont disparu de l'histoire, humbles et muettes, comme elles l'avaient traversée. D'après la tradition poitevine, Hilaire déposa tour à tour le corps de sa fille et le corps de sa compagne dans un oratoire dédié par lui aux martyrs romains saint Jean et saint Paul, où il avait préparé son tombeau.

« Saint Hilaire que Dieu par un miracle tout extraordinaire avait rétabli dans son Église au même temps qu'on en chassait les autres, » dit Tillemont, « n'eut pas de désir plus pressant que de réparer les ruines que le concile de Rimini avait faites à l'Église[1]. » La Gaule, restée orthodoxe malgré des défaillances qui ne l'avaient pas atteinte dans son fond, s'apprêtait à rompre les liens dont la ruse arienne, presque à leur insu, avait enlacé ses pontifes. Mais comment traiterait-on ces évêques confus et repentants d'une défaillance qu'ils avaient tant pleurée? Hilaire put connaître le doute et même l'angoisse (*dubius animi et magna curarum mole æstuans*, a dit Sulpice Sévère), mais il se décida, et sa résolution était marquée au coin de la sagesse et de

1. *Mémoires*, etc., *Saint Hilaire*, art. XIV.

la charité. Les représentants officiels de l'arianisme, Saturnin d'Arles, le persécuteur, et son rival en passion sectaire, Paterne de Périgueux, furent déposés; aux autres évêques qui avaient faibli l'on ne demanda que le désaveu de leur conduite. Les rigoristes blâmèrent cette indulgence, qui devait soulever les âpres colères de Lucifer de Cagliari; Hilaire n'en était pas moins dans l'esprit de l'Évangile et de l'Église. Plus tard, saint Augustin et les évêques catholiques iront jusqu'à offrir leurs propres sièges aux évêques donatistes, pourvu que ceux-ci cessassent de troubler l'unité de l'Église; et au début du XIX[e] siècle, Pie VII admettra, moyennant rétractation du schisme, douze évêques constitutionnels dans la hiérarchie de la nouvelle Église de France reconstituée par lui.

Ce juste tempérament de miséricorde et de vigueur ruinait l'arianisme. « Tout le monde reconnaît, » dit Sulpice Sévère traduit par Tillemont, « que notre Gaule fut redevable à saint Hilaire seul du bonheur qu'elle eut d'être délivrée du crime de l'hérésie. »

Parmi les nombreux conciles qui se tinrent vers cette époque, nommons celui de Paris dont nous avons la lettre dans les fragments de saint Hilaire. « On ne convient pas tout à fait de l'année où on doit le rapporter : mais il y a assez d'apparence qu'il le faut mettre dès l'année 360, quelque

temps après que Julien eût été déclaré Auguste, et que saint Hilaire fût revenu dans les Gaules, ou au plus tard en 361 [1]. »

La lettre du concile de Paris répond, semble-t-il, à une lettre dans laquelle les évêques d'Orient dévoilaient à saint Hilaire les artifices de la faction anoméenne qui les avait chassés de leurs sièges et qui troublait l'Église par ses subtilités hérétiques. Dans cette réponse, on retrouve la doctrine et l'inspiration de l'évêque de Poitiers qui, d'après une conjecture très vraisemblable de Tillemont, assistait au concile de Paris. « De toute l'énergie de notre âme et de notre foi, » disaient les évêques des Gaules, « nous rendons grâces à Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur, de ce que, par la doctrine des prophètes et des apôtres, il nous a établis dans la lumière qui le révèle. Plongés dans les ténèbres du siècle, nous eussions été jugés avec le siècle, car il n'est qu'une seule espérance fondée de parvenir au salut, c'est de reconnaître Dieu le Père tout-puissant par Jésus-Christ son Fils unique dans le Saint-Esprit. La bonté divine qui nous délivre de l'erreur du siècle, ne veut pas davantage que nous soyons confondus dans la criminelle société des hérétiques. La lettre que vous avez adressée à notre cher collègue dans l'épiscopat, Hilaire, nous a en

1. Tillemont, *Mémoires*, etc. *Saint Hilaire*, art. XIV.

effet révélé les ruses du démon et la conspiration des impies contre l'Église de Dieu. Ces pervers abusant de la distance qui sépare l'Orient de l'Occident, ont prétendu nous persuader qu'il y avait entre l'un et l'autre des divergences sur la doctrine de la foi. De fait, la plupart de ceux qui ont siégé à Rimini, n'ont été amenés par force à supprimer le mot de *substance* que parce qu'on les assurait que vous l'aviez fait les premiers[1]... » Après cet aveu de leur faute, les évêques affirment hautement leur foi désormais dégagée de toute réticence et de toute équivoque. « Nous avons adopté le mot *consubstantiel* pour exprimer la vraie et légitime génération du Fils unique de Dieu, réprouvant l'union blasphématoire imaginée par Sabellius. Loin aussi l'erreur qui voit dans le Fils une portion du Père ! Le Fils est né, Dieu parfait et engendré, d'un Père parfait et inengendré. Si nous confessons qu'il est de même essence ou de même substance que Dieu son Père, c'est pour qu'on ne le dise pas Fils seulement par adoption, ou par attribution de nom ; c'est pour marquer qu'il vient du Père comme un fils vient de son père, comme la force vient de la force, l'esprit de l'esprit, la lumière de la lumière. » Qu'on dise que le Fils est semblable à Dieu son père, les évêques n'y contrediront pas,

1. *Fragm. XI*, n. 1.

pourvu qu'il s'agisse ici de la seule ressemblance qui soit digne de lui, celle par laquelle un vrai Dieu est semblable à un vrai Dieu, et que ce mot exprime non une simple union, mais la souveraine unité qui est en Dieu (*ita ut non unio divinitatis, sed unitas intelligatur*[1]...)

Les évêques qui ont proclamé ainsi la grandeur infinie du Verbe, n'oublient pas ses volontaires abaissements. « Nous ne nions point, » ajoutent-ils, « que le Fils, dans l'infirmité de sa nature humaine, ait été obéissant au Père jusqu'à la mort.... Par son Incarnation, il a daigné nous nommer ses frères, car, tout en demeurant Dieu, il a revêtu la forme de l'esclave[2]. »

Les évêques terminaient leur lettre en rétractant tout ce qu'ils avaient fait par ignorance, et en anathématisant les chefs de l'arianisme, Auxence, Ursace, Valens, Saturnin. Ils rendaient hommage au zèle d'Hilaire nommé par eux le « fidèle prédicateur du nom de Jésus-Christ (*fidelis dominici nominis praedicator*[3]) ».

Ce zèle ne s'exerça pas seulement en Gaule; l'Italie où avait sévi la persécution arienne, réclamait aussi les soins d'Hilaire. L'heure était favorable. Constance s'était éteint à Mopsueste, en Cilicie le 13 novembre 361, et Julien, maître de

1. *Fragm. XI*, n. 2.
2. *Ibid.*, n. 3.
3. *Ibid*, n. 4.

l'empire, rouvrait à tous les évêques bannis par son prédécesseur les chemins de la patrie. Orthodoxes, semi-ariens, anoméens, les protégés, les suspects, les proscrits de la veille, étaient admis à une égale tolérance. Le but du nouvel empereur était moins de réparer les injustes rigueurs de Constance, que de fomenter, par le don même de la liberté, les divisions et les luttes au sein d'une religion abhorrée. Mais enfin la liberté était offerte aux catholiques, et ils se hâtèrent d'en profiter. Saint Eusèbe de Verceil, que des caprices tyranniques avaient promené de Palestine en Cappadoce, et de Cappadoce en Égypte, pouvait enfin quitter la haute Thébaïde, mais avant de regagner son siège, il voulut consulter Athanase. D'Alexandrie, Eusèbe rapporta des conseils pleinement d'accord avec la conduite qu'Hilaire avait suivie en Gaule, et que, devenus collaborateurs d'une œuvre de pacification, l'évêque de Poitiers et l'évêque de Verceil allaient suivre en Italie. Comme en Gaule, on y réconciliait et l'on y maintenait dans leurs Églises les évêques repentants qui, à Rimini, n'avaient péché que par ignorance ou par faiblesse. Le pape Libère approuva sans doute la conduite d'Eusèbe et d'Hilaire, car il n'en recommande pas d'autre dans une lettre aux évêques d'Italie, qui nous a été conservée dans les *fragments* de saint Hilaire[1]. Il y déclare, dit Til-

1. *Fragm. XII.*

lemont, « que ceux que leur ignorance a fait tomber dans les pièges des hérétiques, peuvent s'en relever par la confession du symbole de Nicée, et rentrer par ce moyen dans leur premier état, conformément au sentiment de tous ceux d'Égypte et de l'Achaïe; quoique, dit-il, quelques-uns trouvent cette conduite faible et lâche, et tâchent de s'y opposer par une censure trop rigoureuse[1]. »

La censure venait surtout de l'évêque d'une île solitaire de la Méditerranée, aussi étranger à la miséricorde qu'à la crainte, et qui prolongeait au dedans même de l'Église la guerre qu'il avait soutenue contre les assaillants de la cité sainte. Lucifer de Cagliari avait défendu, au concile de Milan, la cause d'Athanase et la foi de Nicée; il n'était sorti de la prison où on l'avait enfermé, que pour comparaître devant Constance et parler au César stupéfait et indigné tout ensemble, comme les prophètes d'Israël parlaient aux rois prévaricateurs. L'exil avait puni tant d'audace, et Lucifer avait tour à tour erré en Syrie, en Palestine, en Égypte, livré parfois à des mains brutales qui maltraitaient son corps sans abattre son âme. Comme tous les autres confesseurs, à l'avènement de Julien, Lucifer avait recouvré la liberté. L'homme qui avait tant souffert pour l'orthodoxie,

1. *Mémoires*, etc., *Saint Hilaire*, art. xv.

ne comprenait pas qu'on usât de pitié envers ceux qui l'avaient un instant désertée. Dans son zèle farouche, il blâma l'indulgent décret du concile d'Alexandrie (362) qu'Athanase avait inspiré et se sépara de la communion des évêques qui accordaient le pardon aux tombés de Rimini. Hilaire, toujours respectueux envers le compagnon des anciennes luttes, ne se laissa point détourner par lui de la ligne qu'il suivait, et, grâce à sa ferme et prudente modération, l'arianisme disparut d'Italie.

Sur un point de cette illustre contrée, l'hérésie fut cependant plus tenace. Hilaire la combattait à Milan même, quand le second successeur de Julien, Valentinien I, y arriva vers le mois de novembre 364. L'évêque arien de cette ville, Auxence, trompa sans doute l'empereur sur le fond de sa pensée, car celui-ci, orthodoxe d'intention, mais théologien médiocre, et, comme la plupart des politiques, plus soucieux de la paix que de la vérité, maintint Auxence en possession d'un siège usurpé, et prétendit lui soumettre ceux mêmes qui avaient fui sa communion. L'évêque de Poitiers parvint à éclairer la conscience de Valentinien; sur sa demande, par l'ordre de l'empereur, une conférence eut lieu entre Hilaire et Auxence, en présence de dix évêques et de deux hauts fonctionnaires. Pour écarter du débat l'évêque de Poitiers, l'intrus avait allégué, mais en vain, la

sentence de déposition prononcée jadis contre Hilaire par Saturnin d'Arles; puis, sommé d'exposer sa croyance et effrayé des suites qu'aurait entraînées une profession nette de l'hérésie, Auxence se résolut à reconnaître Jésus-Christ comme vrai Dieu et consubstantiel au Père. Au sortir de la conférence, le cauteleux évêque, dans le document écrit qu'exigeaient ses juges, rétracta par des explications subtiles son orthodoxe confession de foi. « Il y approuvait le concile de Rimini, » dit Tillemont. « .... La construction de son discours signifiait également ou que le Fils était véritablement Dieu, comme on était convenu qu'il dirait, ou qu'il était véritablement Fils, ce que les ariens accordaient sans peine. Il confessait aussi une seule divinité, mais dans le Père seul, comme toute la suite le montrait et non dans le Père et dans le Fils, comme il avait promis de le dire[1] ».

Telle qu'elle était, la confession de foi d'Auxence satisfit Valentinien, incapable d'en démêler les équivoques, et impatienté des querelles théologiques qui lui semblaient menaçantes pour la paix de l'empire. Hilaire, soupçonné de troubler cette paix par les hardiesses de sa parole, reçut l'ordre de quitter Milan, comme plusieurs années auparavant il avait reçu l'ordre de quitter

1. *Mémoires*, etc., *Saint Hilaire*, art. XVII. Cf. *Lib. contra Auxentium*, n. 8.

Constantinople. Mais il était plus aisé de l'éloigner que d'obtenir son silence, et l'homme dont les traits avaient atteint Constance jusque sous la pourpre, allait démasquer Auxence, couvert en vain de la protection de César.

Un historien du saint, membre et dignitaire de l'Église anglicane, en a fait la remarque : « Auxence est du petit nombre de ceux contre qui l'évêque de Poitiers a déployé les sévérités de son langage[1] ». Comme le remarque le même auteur, de telles sévérités n'occupent qu'une place très restreinte dans l'œuvre totale de l'éloquent polémiste. « Trois personnes seulement, » dit encore M. Cazenove, « semblent avoir excité l'indignation d'Hilaire : Saturnin, Constance et Auxence. Mais dans toutes ces rencontres, ce n'était pas seulement l'hérésie ou la protection accordée à l'hérésie qui enflammait son courroux, c'était aussi l'union de l'improbité et de l'erreur[2]. »

A la première page de l'œuvre où il va dénoncer les attentats d'Auxence, Hilaire s'adresse à tous ceux qui, « évêques ou simples fidèles, persévèrent dans la foi paternelle, et qui détestent l'hérésie arienne ». Ce début, opportun au IV^e^ siècle, l'est encore au XX^e^ siècle, il le sera toujours,

1. *Saint Hilary of Poitiers and saint Martin of Tours*, by John Gibson Cazenove, Sub-dean and Cancellor of St Mary's Cathedral, Edinburgh, Chapter XV.
2. *Ibid.*

car, jusqu'à la fin, il répondra aux objections des habiles, des timides et des ambitieux qui sacrifieraient si aisément à une paix fragile comme l'équivoque et le mensonge, l'intérêt des âmes et les imprescriptibles droits de la vérité.

« C'est un beau nom que celui de la paix », disait Hilaire, « et l'idée de l'unité est belle; mais qui donc oserait même douter que cette paix qui vient du Christ se trouve hors de l'union à l'Église et à l'Évangile? Cette paix, le Sauveur en entretenait les apôtres après la gloire de sa Passion, il la leur laissait comme le gage de son immuable commandement; je me suis efforcé, perdue, de la recouvrer; troublée, de la rétablir; retrouvée, de la garder. Mais les péchés de notre temps, mais les précurseurs de l'antechrist qui approche, ne m'ont pas permis de jouir de cette paix, ou de la procurer aux autres[1].... » Hilaire a nommé l'antechrist, et, docile à l'enseignement de saint Jean[2], il signale la caractéristique de l'antechrist et de ceux qui lui prépareront les voies. « Quiconque nie le Christ, tel que les apôtres l'ont annoncé, est un antechrist. Ce que signifie le nom d'antechrist, c'est l'opposition au Sauveur. Et maintenant, sous le voile d'une piété feinte, sous le couvert d'un enseignement qui se

1. *Lib. contra Auxentium*, n. 1.
2. I Ep. Joan. II, 22, 23.

prétend évangélique, on s'évertue à nier le Christ, et on le nie en paraissant le prêcher[1]. »

Hilaire se rappelle Constance, il a sous les yeux un prince meilleur, mais abusé par Auxence et asservi aux mensongères exigences de la raison d'état; il pèse à sa juste valeur la protection hypocrite ou du moins onéreuse que des Césars à peine convertis accordent au christianisme, et il s'écrie :

« Il faut plaindre la misère de notre âge et les folles opinions d'un temps où l'on croit que les hommes peuvent protéger Dieu, et où l'on travaille à défendre l'Église de Jésus-Christ par les intrigues du siècle. Je vous le demande, évêques qui vous croyez tels, de quels patronages ont usé les apôtres pour la prédication de l'Évangile? Sur quelles puissances s'appuyaient-ils pour prêcher le Christ, et pour faire passer presque toutes les nations du culte des idoles au culte du vrai Dieu? Cherchaient-ils quelque crédit emprunté à la cour, lorsqu'ils chantaient un hymne à Dieu dans un cachot, au milieu des fers, après les tourments? Était-ce par les édits du prince que Paul, donné en spectacle dans le cirque, formait une église à Jésus-Christ? Se défendaient-ils par l'appui de Néron, de Vespasien, de Dèce, de ceux dont la haine a fait fleurir l'Évangile? Lorsque les apô-

1. *Lib. contra Auxentium*, n. 2.

tres se nourrissaient du travail de leurs mains, qu'ils s'assemblaient en secret dans des chambres hautes, qu'ils parcouraient les villes, les bourgades et toutes les nations, malgré les sénatus-consultes et les édits des rois, faut-il croire qu'ils n'avaient pas les clefs du ciel? Ou plutôt, n'est-ce pas alors que la vertu de Dieu se manifesta contre la haine des hommes, alors que la prédication de l'Évangile devint d'autant plus puissante qu'elle était plus entravée? Mais aujourd'hui, ô douleur! les protections terrestres recommandent la foi divine; le Christ semble dépouillé de sa vertu, tandis que l'on intrigue en son nom; l'Église menace de l'exil et du cachot; elle veut se faire croire par force, elle que l'on croyait jadis malgré les exils et les cachots[1]. Elle attend comme une faveur que l'on veuille communiquer avec elle, elle dont des persécutions terribles ont consacré la naissance. Elle bannit des évêques, et ce sont des évêques bannis qui l'ont propagée. Elle se glorifie d'être aimée du monde, elle qui n'a pu être à Jésus-Christ qu'à la condition d'être haïe du monde[2].... »

Notons d'abord qu'Hilaire, malgré l'apparente équivoque de son langage, n'oppose pas à l'Église des premiers siècles l'Église catholique de son

1. Traduction de Villemain. (*Tableau de l'Éloquence chrétienne au* IV[e] *siècle*.)
2. *Lib. contra Auxentium*, n. 3, 4.

temps; mais à cette Église primitive dont il est le fils et l'héritier, Hilaire oppose l'Église domestiquée des ariens, l'Église qui a découronné le Christ, proscrit Athanase, et qui, à l'heure même où parlait l'évêque de Poitiers, faisait de suprêmes efforts pour étouffer sa voix.

Mais une question naît des pages que nous venons de transcrire. Hilaire ne paraît-il pas regretter le temps de la persécution; et un tel regret est-il bien conforme à l'esprit de l'Église? Dans l'intérêt des âmes, l'Église n'a-t-elle pas toujours désiré la paix, et remercié les princes qui lui ont procuré ou assuré ce bien, Constantin, Théodose, Charlemagne? Au commencement du dernier siècle, le concordat, quelques jalouses défiances et quelques intentions dominatrices qu'il accusât chez l'un des contractants, a obtenu l'admiration reconnaissante des fidèles affranchis par cet acte libérateur de la longue oppression qui avait pesé sur eux. Chateaubriand était leur organe, quand il disait au premier consul en lui dédiant le *Génie du christianisme* : « Trente millions de catholiques français prient pour vous au pied des autels que vous leur avez rendus. »

A la question que nous avons posée, répondons d'abord que l'argumentation d'Hilaire s'explique par les évènements au milieu desquels elle éclatait. L'évêque de Poitiers préférait, et il avait raison, la persécution déclarée à l'insidieuse

persécution qui s'essayait tour à tour ou tout ensemble à séduire et à frapper.

Avouons-le aussi, épris de cet idéal dont les premiers jours du christianisme ont approché, les saints ont souvent tourné vers ces temps primitifs des regards de complaisance et de regret. A la fin du IV^e^ siècle, saint Ambroise décrira, non sans l'idéaliser[1], l'âge des persécutions; il opposera ensuite à ce tableau embelli la peinture attristée du temps paisible en apparence où il vivait. Thomassin, au XVII^e^ siècle, renchérissant sur l'évêque de Milan, rappelle, à propos de ces époques de tranquillité décevante, des vers fameux de Juvénal. « Ambroise », dit-il, « nous apprend que cette première flamme de charité s'assoupit..., parce que la persécution avait fait silence, et que la débauche, plus cruelle que la guerre, s'était abattue sur le monde chrétien, *quod saevior armis luxuria incubuisset orbi christiano*[2] ». Et cependant, si éloquentes que soient ces plaintes, et nonobstant la sincérité courageuse du sentiment qu'elles expriment, n'oublions point que, comme je l'ai dit ailleurs, la persécution n'est pas l'état normal de l'Église. « Elle crée aux faibles, qui sont le grand nombre des périls redoutables; enfin, la société instituée et conduite par Jésus-Christ est

1. *In Psalm. CXVIII Expos.*, Serm. XI, n. 21, 22.
2. *De Deo Deique proprietatibus*, lib. X, cap. XIV, n. 2.

assez forte, — l'histoire le prouve, — pour traverser, tout en enfantant des saints, l'épreuve de la prospérité [1]. »

Hilaire dévoile ensuite tous les artifices d'Auxence. « Nous connaissons un seul Dieu, le Père », disait l'intrus, et encore : « le Fils, d'après les Écritures, est semblable au Père qui l'engendre. Mais », demande Hilaire, « si le Père et le Fils, sont vraiment un par la divinité, pourquoi préférer le terme imparfait de ressemblance ? Le Fils est l'image de Dieu, mais l'homme l'est aussi, puisque Adam a été créé à l'image et à la ressemblance de Dieu. Pourquoi donc, héritier d'Arius, n'accordes-tu au Christ que ce qui nous appartient à nous-mêmes ?... Tu appelles le Christ Dieu, pourquoi trompes-tu par l'emploi d'un tel mot ? Nie donc que Moïse ait été appelé le Dieu de Pharaon. Tu nommes le Christ Fils et premier-né de Dieu : nie donc que le démon ait été créé avant les temps et les siècles. Tu rappelles que le Christ est semblable au Père : nie donc que l'homme, dès l'origine, ait été l'image et la ressemblance de Dieu. Tu ne refuses au Christ que ce qu'il est : tu ne veux pas qu'il soit vrai Dieu, ayant avec le Père une même substance et une même divinité. »

1. *Saint Jérôme*, par le P. Largent, deuxième partie, chapitre premier.

2. *Lib. contra Auxentium*, n. 11.

Comme cette insistance des ariens à taire le mot décisif, que les catholiques ne se lassaient pas d'exiger d'eux, fait ressortir l'importance et, en mainte rencontre, la nécessité des formules dogmatiques ! Ces formules précisent la doctrine; elles écartent les témérités ou les équivoques qui en menaceraient le véritable sens; elles n'ont jamais découragé les prudentes recherches des docteurs qui voulaient pénétrer plus avant dans l'essence du dogme révélé, en goûter mieux les beautés, et même en découvrir, s'il se peut, et en exposer les raisons intimes.

Hilaire, dans un passage qui a été souvent cité, constate que, malgré les hypocrites réticences de leurs guides, les fidèles ont gardé intacte une croyance que ceux-ci trahissaient. « Sous la conduite des prêtres de l'antechrist, le peuple chrétien n'a pas péri, car il ne jugeait de la foi des évêques que par leurs paroles. On nomme Jésus-Christ Dieu ; les fidèles croient que Jésus-Christ est ce qu'on leur dit. On déclare Jésus Fils de Dieu ; ils regardent comme véritable cette filiation divine. On dit qu'il était avant les temps : les fidèles croient que ce qui était avant les temps a toujours été. » Et l'évêque de Poitiers conclut ce passage si consolant et si juste par de fortes paroles qui accablent ses contemporains prévaricateurs : « Les oreilles du peuple chrétien sont plus pures que les cœurs

des évêques[1] ». Ces oreilles sont plus pures, car elles gardent l'écho des leçons saintes qui leur ont été confiées; et passant par dessus des guides infidèles, les âmes chrétiennes vont rejoindre, dans l'unité d'une même foi, les témoins sincères et les juges intègres qui la leur ont transmise.

Ces laïques demeurés orthodoxes couraient cependant un péril : plusieurs d'entre eux aimaient mieux s'assembler avec les hérétiques, que de quitter les temples où ils avaient longtemps prié. « Je ne vous recommande qu'une chose », leur dit Hilaire; « gardez-vous de l'antechrist. Vous avez tort d'aimer tant des murailles; l'Église de Dieu n'est pas toute dans des édifices. N'alléguez pas comme une excuse le nom de paix; oserait-on douter que l'antechrist puisse s'asseoir sous ces voûtes? Les montagnes, les forêts, les prisons, les gouffres, me paraissent un asile plus sûr; dans ces déserts, dans ces cachots, dans ces abîmes, l'Esprit de Dieu a inspiré les prophètes. Fuyez donc Auxence, cet ange de Satan, cet ennemi du Christ, ce dévastateur des âmes, ce renégat de la foi qu'il a confessée par le mensonge et qu'il outrage par le blasphème. Qu'il assemble contre moi tous les conciles qu'il voudra, qu'il accole publiquement à mon nom, comme il l'a déjà fait, l'épithète d'hé-

1. *Lib. contra Auxentium*, n. 6.

rétique, qu'il excite contre moi, autant qu'il lui plaira, la colère des puissants : il ne sera jamais à mes yeux autre chose qu'un démon, parce qu'il est un arien. Et jamais je ne souhaiterai de paix qu'avec ceux qui, fidèles au symbole décrété par nos pères à Nicée, anathématisent les ariens, et proclament Jésus-Christ vrai Dieu[1] ! »

1. *Lib. contra Auxentium*, n. 12.

# CHAPITRE VIII

## LES DERNIÈRES ANNÉES. — LA MORT. — LE TRIOMPHE

L'écrit auquel nous avons fait de si larges emprunts est le dernier des ouvrages polémiques d'Hilaire. De retour dans sa ville épiscopale, il cessa de combattre mais non de travailler. Alors peut-être, il transcrivit de sa main cet exemplaire des Évangiles qu'en 474 saint Perpétue de Tours devait transmettre par testament à saint Euphronius, évêque d'Autun, et dont l'existence est attestée, au IXe siècle, par Druthmar, moine de Corbie. Mais surtout, Hilaire médita les livres saints. Inspiré par eux, il composa ces hymnes que saint Jérôme a mentionnées, et il les fit chanter dans les églises d'Occident, à l'instar de celles qu'il avait entendues en Orient, durant son exil. Comme dans les hymnes qu'il envoyait à sa fille, et que nous avons traduites, Hilaire y poursuivait un double but : affermir la piété du peuple fidèle, et le prémunir contre l'hérésie toujours menaçante.

C'est sans doute à la suprême période de sa vie qu'appartiennent les commentaires sur les psaumes. « Il n'est pas aisé, » remarque Dom Ceillier, « de fixer l'année en laquelle il les composa; mais on peut dire, comme vraisemblable, qu'alors il possédait à fond les matières de religion, qu'il goûtait en paix les fruits de ses victoires sur les ariens, et qu'il n'était occupé que du soin d'instruire les catholiques dans la connaissance des divines Écritures, ce qu'il ne put faire que dans les dernières années de sa vie[1]. »

Les psaumes ont exercé sur tous les écrivains ecclésiastiques, sur tous les Pères, un attrait doux et puissant; chacun d'eux eût pu faire sien ce que Bossuet a dit de ces cantiques : « Vieillir, mourir dans leur commerce, est le comble de mes vœux, *In his consenescere, his immori summa votorum est*[2]. » Le commentaire d'Hilaire sur les psaumes éveille le souvenir d'un autre commentaire. Augustin, encore ignorant de ses destinées, déjà tourmenté cependant par l'inquiet amour du beau et du vrai, grandissait dans une obscure cité d'Afrique, lorsque l'évêque de Poitiers réconfortait ses dernières années par la méditation des chants sacrés de David. Les *Enarrationes* d'Augustin l'emportent en étendue sur l'œuvre d'Hi-

1. *Histoire générale des auteurs ecclésiastiques. Saint Hilaire*, art. II.
2. *Epist. Ill. Episcopi Meldensis.*

laire, telle du moins qu'elle nous est parvenue; et quels que soient les défauts ou les lacunes qu'un goût sévère, qu'une critique soucieuse avant tout de l'interprétation littérale auraient le droit d'y signaler, ces commentaires, destinés aux marins d'Hippone, renferment nombre de traits sublimes ou pénétrants qui jusqu'à la fin porteront dans les âmes la lumière bienfaisante, la salubre ivresse de la vérité. Qu'on lise par exemple ce commentaire du *Super flumina Babylonis* où, dit l'abbé Perreyve, « la lassitude des tribulations de la terre, mais sans murmures, ni découragements, et le désir de la céleste cité, sont exprimés dans un langage qu'égala rarement l'esprit des hommes[1]. » Ce langage, j'oserais le dire, Hilaire d'un génie si ferme, mais moins vaste et moins souple que celui d'Augustin, ne l'égale pas; et cependant, son commentaire des psaumes, loué par les plus grands maîtres, par saint Jérôme et par saint Augustin lui-même, est une œuvre du plus rare mérite. Hilaire s'y inspire d'Origène, sans s'asservir au docte et téméraire Alexandrin. « La méthode qu'il s'est prescrite dans l'interprétation des psaumes, » dit Dom Ceillier, « est de développer également la lettre et l'esprit; il tient un juste milieu entre ceux qui, ne s'arrêtant qu'au sens littéral et purement historique, croyaient n'en

1. *La journée des malades*, II, chap. x, *La lecture*.

devoir point chercher d'autre, et ceux qui rapportant tout à Jésus-Christ, s'imaginaient que les psaumes n'avaient point de sens littéral[1]. » Le théologien, le moraliste aussi s'y rencontre. Hilaire rappelle à l'âme le besoin qu'elle a du secours divin; il l'exhorte à la pratique du devoir, il la prémunit contre les illusions de l'orgueil. « Le prophète, » écrit-il, « repose en la miséricorde de Dieu toute son espérance, demande à la miséricorde divine de l'écouter, à la miséricorde divine de le juger. Et nous, si nous avons jeûné un jour, nous croyons en avoir fait assez; si nous avons donné à l'indigent quelque peu de notre abondance, nous croyons avoir accompli toute justice; et cependant, nous jeûnons ou pour acquérir l'estime des hommes, ou pour soulager nos corps lassés par la bonne chère; et, tout en jeûnant, nous roulons des pensées de luxure, d'injustice, de haine. Nous faisons je ne sais quelle aumône au pauvre qui frappe à notre porte, afin de le faire taire, ou de capter une réputation vaine et stérile; et dès lors, nous nous arrogeons le droit d'être écoutés de Dieu. Mais, au contraire, le prophète, n'espère rien que de Dieu, n'attend rien que de la miséricorde de Dieu. Tout entier à la pratique du bien, il sait que tout cela ne suffira point à le sauver, s'il n'est jugé avec miséricorde[2]. »

1. *Histoire générale*, etc., *Saint Hilaire*, art. II.
2. *Tract. in Ps*. CXVIII., Litt. XIX, 6.

L'on ne s'étonne pas que sur le commentaire du saint docteur, sur les fruits que cette œuvre produit dans les âmes dignes de la goûter, Mgr Pie se soit expliqué comme il suit : « N'est-ce point, » demandait à ses prêtres l'évêque de Poitiers, « qu'après nous être nourris d'une pareille lecture, nous avons le sentiment de notre supériorité sur tout ce qui paraît grand et fort selon le monde ? N'est-ce pas que notre indigence est plus riche que toute l'opulence de nos orgueilleux adversaires ?... Avec quelle délicatesse intraduisible, avec quelle sensibilité exquise notre ineffable pontife nous révèle ainsi à nous-mêmes nos propres sentiments et nos plus intimes joies[1]... »

Hilaire, aux premiers temps de son épiscopat, avait accueilli dans sa demeure, formé à la discipline chrétienne et cléricale le futur thaumaturge des Gaules, Martin, dont la sainteté, au témoignage du bréviaire romain, fut le fruit des leçons et des exemples donnés par un maître si excellent (*tantumque illo doctore profecit, quantum ejus postea sanctitas declaravit*). Martin, nous l'avons dit, avait retrouvé Hilaire à Poitiers, et tous deux, sans habiter sous le même toit, travaillèrent de concert à une œuvre capitale. Le soldat pannonien avait imité, dans une île inculte, la vie des ascètes de l'Égypte et de l'Orient ; il voulut la re-

1. *Œuvres complètes*, t. VII, pages 561, 562.

prendre, sous l'inspiration d'Hilaire, aux portes de la ville épiscopale, et fonder à Ligugé le plus ancien des monastère gaulois. L'historien de saint Martin, Dom Chamard, a dépeint le désert qui allait bientôt s'animer et fleurir, au souffle de l'Esprit de Dieu, « ce vallon terminé d'un côté par le Clain et les pentes escarpées de Smarves, et de l'autre par une chaîne de collines offrant un abri propice aux solitaires, qui auraient besoin d'un air plus vif et plus serein[1] ». Le jour de novembre 1853 où il rouvrait aux bénédictins cette vénérable demeure, vide aujourd'hui de ses hôtes, Mgr Pie a retracé les visites qu'Hilaire y rendait à Martin. « Le vieil athlète se plaît à venir respirer l'air de la sainte solitude, à constater de ses yeux le progrès de la grande institution après laquelle il a si longtemps soupiré. Il aime à vivre de la vie de ces pieux cénobites; durant ces trop heureux instants de cohabitation, il se fait une joie d'accomplir leur règle, d'imiter leur pénitence, de s'associer à leurs chants et à leurs prières; le lien qui l'enchaîne à cet asile est si doux qu'il lui arrive de ne le rompre qu'au matin même des solennités qui le rappellent à son église[2]. »

Un trait charmant, — nous n'osons dire parfai-

1. *Saint Martin et son monastère de Ligugé*, chap. v.
2. *Œuvres complètes*, t. II, p. 65.

tement authentique, car il n'est attesté que par un écrivain du XII^e siècle, Guibert de Gembloux, — se rattache à ces visites qu'Hilaire faisait à Ligugé. « Un jour, dit l'abbé de Gembloux dans une lettre à l'archevêque de Cologne, Hilaire... vint à Ligugé, selon sa coutume, auprès de saint Martin et des frères qui servaient Dieu sous sa conduite, pour y goûter des consolations célestes. Après avoir nourri les moines du pain de la doctrine, le pontife reprit le chemin de Poitiers; et, par déférence, pour rendre à son maître la visite qu'il venait de recevoir, Martin l'accompagna jusqu'à la ville, où ils arrivèrent à l'heure fixée pour la célébration des saints mystères. Comme le temps pressait, Hilaire s'enquit si rien ne manquait pour la confection du sacrifice. On répondit que tout était prêt, hormis le livre qui contient les prières de la liturgie; il avait été laissé à Ligugé, soit par oubli, soit par une permission de Dieu qui voulait glorifier Martin. Troublé par cette réponse, l'évêque jeta un regard sévère sur Martin qui se disposait à le servir à l'autel. Martin, ému à son tour, cherche quelqu'un qui, encore que l'heure de célébrer fût venue, lui puisse apporter le livre réclamé par Hilaire : et voilà que tout à coup, dans le vestibule de l'église, un ange se présente, lui remet en souriant le précieux volume, et disparaît. A l'annonce de ce bienfait divin, Hilaire tressaillit de joie et rendit grâces à Dieu; à partir de ce

jour, dans sa religieuse vénération, il ne traita plus Martin comme un disciple. Et pourquoi aurait-il regardé comme un disciple l'homme que Dieu favorisait de miracles plus nombreux et plus grands que les siens propres ? »

Parmi ces miracles que l'abbé de Gembloux rappelle, il en est un que, suivant Fortunat, Hilaire accomplit peu de temps après son retour à Poitiers. Un enfant était mort sans baptême. « La mère qui n'était plus mère, car elle n'avait plus de fils, dit le biographe, se prosternait tout en pleurs aux pieds du pontife, en lui montrant le corps de son enfant : Évêque, lui disait-elle, rends-moi mon fils, ou du moins rends-le au baptême; toi qu'on nomme le père du peuple, obtiens que je puisse encore être appelée mère. La pauvre femme priait plus encore par ses larmes que par ses paroles; touché de tant de douleur et de tant de foi, l'homme de Dieu, en présence des fidèles, recourut à ses armes accoutumées, et tomba à genoux. Peu à peu, le pâle visage du défunt recouvra ses couleurs, les membres glacés se ranimèrent, les yeux s'ouvrirent au jour, un cri s'échappa de la poitrine, et l'enfant ressuscité se remit à marcher.... Tous deux, le vieillard et l'enfant, se relevant ensemble, sortirent, l'un de la prière, l'autre de la mort[1].... »

1. *Vita S. Hilarii a Fortunato scripta*, lib. I, n. 12.

Auparavant, toujours d'après le récit de Fortunat, Hilaire avait délivré des serpents qui l'infectaient l'île gallinaire, que Dom Chamard place à l'extrémité du bas Poitou, à la pointe de l'Aiguillon, non loin de Saint-Michel-en-l'Herm. « Si proche qu'elle parût, l'île rendue inaccessible parles serpents sans nombre qui l'occupaient, semblait à tous plus éloignée que l'Afrique. L'homme de Dieu, armé du signe de la croix, aborda aux rivages maudits : à sa vue, les serpents épouvantés s'enfuirent. Hilaire alors plante en terre son bâton, et leur assigne ainsi une limite que désormais ils n'osèrent dépasser[1]. » Désormais aussi, le serpent devient l'attribut iconographique du grand évêque. A Saint-Jean de Latran, une fresque de Borgogne représente Hilaire chassant les serpents de l'île abhorrée[2].

Parmi de méritoires travaux et des méditations saintes, Hilaire approchait du terme de sa vie. D'autres, jusqu'à la fin, ont connu la lutte, la persécution ou du moins l'épreuve. Jean Chrysostome, banni, mourra dans « un désert perdu sur les montagnes du Taurus, vers lequel, dit Gibbon, se tournait l'admiration respectueuse du monde chrétien. » Augustin s'endormira, dans Hippone assiégée par les Vandales, l'âme toute

1. *Vita S. Hilarii a Fortunato scripta*, lib. I, n. 10.

2. M. l'abbé Barbier, *Vie de saint Hilaire*, troisième partie, chap. II.

pleine de célestes espérances, mais affligée aussi par la prévision des maux qui menaçaient son peuple. Une fin plus douce attendait les deux indomptables champions du dogme de la divinité du Verbe, Athanase et Hilaire. D'après les conjectures les plus autorisées, celui-ci s'éteignit le 13 janvier 368. « En quelque jour et en quelque année qu'on mette sa mort, écrit Tillemont, il mourut à Poitiers, dans sa patrie, plein de sainteté et de foi, après avoir fait beaucoup de miracles. Quelques manuscrits de sa vie par Fortunat, marquent que dans le moment de sa mort, il entra dans sa chambre une lumière si brillante qu'on n'en pouvait supporter l'éclat[1]. »

Saint Hilaire fut enseveli dans la basilique cimétériale des martyrs romains saint Jean et saint Paul (aujourd'hui Saint-Hilaire le Grand), dans le tombeau qu'il s'était préparé entre sa femme et sa fille. Une série de chartes émanées du chapitre, de *lettres-royaux*, de bulles pontificales, attestent la perpétuité de la présence des reliques du saint pontife, jusqu'au 25 mai 1562, où elles furent brûlées avec d'autres reliques par les protestants.

Mais deux autres églises prétendaient aussi posséder le corps du grand évêque : Saint-Denis en France, où il aurait été transporté au VI^e^ siècle

1. *Mémoires*, etc., *Saint Hilaire*, art. XVIII.

par Dagobert, après l'incendie de Poitiers qui s'était allié aux Gascons contre les Francs; Saint-Georges-du-Puy, où les reliques auraient été transférées au x$^{e}$ siècle, à l'approche des Normands.

M. Nicias Gaillard a prouvé que l'abbaye de Saint-Denis a confondu avec l'évêque de Poitiers saint Hilaire (*Hilarus*) de Gévaudan. Il pense que les titres de Saint-Georges-du-Puy sont sérieux, et que cette église, après avoir restitué dès le x$^{e}$ siècle, lors de la reconstruction de Saint-Hilaire, ou au xi$^{e}$ siècle, lors de la nouvelle consécration, une partie des reliques, garda le reste qui lui fut redemandé en 1657[1].

Une autre partie des reliques furent découvertes le 26 janvier 1698. Reconnues authentiques, elles furent placées sous le maître-autel de la cathédrale (Saint-Pierre) où la piété des fidèles les vénère encore.

Fortunat a consacré un livre au récit des miracles qui s'accomplirent, qui, de son temps, — au vi$^{e}$ siècle, — s'accomplissaient encore au tombeau de saint Hilaire. Saint Nicetius de Trèves, contemporain de Fortunat, dans une lettre à Chlorosvinde, reine des Lombards, attestait ces miracles. « Que dirai-je, » demandait-il, « des tom-

1. *Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest*, t. I, 1$^{er}$ août, 15 novembre 1836.

beaux de Germain, de Loup, d'Hilaire, où apparaissent aujourd'hui de tels prodiges que je me sens incapable de les raconter? Là, les énergumènes, suspendus en l'air, confessent que ces saints pontifes sont leurs maîtres. Les ariens font-ils dans leurs églises de pareils miracles[1] ? »

D'après Grégoire de Tours, Clovis marchant contre Alaric, roi des Goths et arien, reçut d'Hilaire un présage de sa prochaine victoire[2]. « Un globe de feu, sortant de la basilique dédiée au saint évêque, parut à Clovis se diriger vers lui. (*Pharus ignea, de basilica sancti Hilarii egressa, visa est ei tanquam super se venire.* ») Commentant le récit de Grégoire, Mgr Pie a pu dire dans son ingénieux langage : « C'est au feu projeté par la basilique d'Hilaire que s'est allumée l'ardeur guerrière des Francs à combattre les combats de la foi : ardeur que le temps n'a jamais pu refroidir, puisque c'est sur la terre de saint Hilaire qu'ont été livrées, durant toute la suite des siècles, les batailles les plus décisives pour le sort de la France et de la chrétienté[3] ».

Les honneurs liturgiques n'ont pas manqué à Hilaire, que plusieurs Églises nommaient au canon de la messe, auquel le rite mozarabique assigne

1. *S. Nicetii Epist. ad Chlorosvindam reginam Longobardorum*, IV.
2. *Hist. Franc.*, lib. II, n. 37.
3. *Œuvres complètes*, t. III, p. 319.

le premier rang parmi les confesseurs, et auquel des temples nombreux ont été dédiés. Le Dr Cazenove remarque que la Grande-Bretagne elle-même compte plusieurs de ces églises, tant fut vive l'impression laissée dans les âmes par le génie et les vertus d'Hilaire.

Nous savons déjà de quelle vénération pieuse les docteurs venus immédiatement après Hilaire, Jérôme, Augustin, ont entouré sa mémoire. L'auteur du *Commonitorium* dont d'illustres théologiens du XIXe siècle ont si bien tiré parti, saint Vincent de Lérins, Facundus d'Hermiane, Alcuin, Hincmar de Reims, Lanfranc de Canterbury, Fulbert de Chartres, les maîtres de la scolastique, des sacramentaires et des missels, ont célébré les mérites et les services d'Hilaire.

Parmi tous ces éloges, des voix discordantes se sont fait entendre. Érasme, suivi de Gibbon, a reproché à Hilaire les hardiesses d'une spéculation théologique qui ne s'arrête pas toujours devant d'infranchissables limites, et la rigueur des censures dont il frappe les adversaires de l'orthodoxie. A en croire Érasme, les erreurs où Hilaire est tombé ne lui laissaient pas le droit d'être à ce point sévère. En traitant de la doctrine de l'évêque de Poitiers, nous verrons si les critiques qui contestent l'exactitude de sa théologie, ou qui lui reprochent une curiosité téméraire, sont fondées en raison. Sans doute, Hilaire a lancé l'anathème

contre Auxence, Constance, Saturnin, contre les astucieux ou impudents contempteurs du dogme catholique, contre les instigateurs ou les complices de la persécution qui ravageait l'Église; mais, nous l'avons déjà remarqué, il ménage les faibles, il affermit les hésitants, il est constamment l'homme des charitables condescendances. C'est son habituelle miséricorde qui l'autorise à se montrer quelquefois sévère. Érasme ressemblait trop peu à Hilaire pour le bien comprendre. L'humaniste dédaigneux de la théologie, le tiède croyant qui côtoya le protestantisme, et que les fureurs de Luther empêchèrent surtout d'y tomber, ne partageait pas avec Hilaire l'intraitable souci des droits de la vérité, et le désir de monter de plus en plus dans la lumière.

Au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, le dominicain Noël Alexandre, dom Coustant, dom Ceillier, s'attachèrent à défendre et à glorifier le grand docteur. Dans le siècle qui vient de finir, le duc de Broglie lui a consacré des pages mémorables que nous avons plus d'une fois citées; Möhler a vanté « la profondeur de ses vues sur l'essence de la foi; sur les relations de la foi avec la science; sur l'Église catholique.... » Plus d'un protestant aussi a rendu ample justice à saint Hilaire.

Le luthérien Dorner admire sa christologie, et salue en lui un vrai docteur de l'Église. C'est les yeux fixés sur l'évêque de Poitiers, que le docteur

Cazenove redit ces beaux vers de Wordsworth dont l'application est si aisée : « Nous vivons d'enthousiasme, d'espérance et d'amour ; et plus nous plaçons haut ces sentiments, plus nous nous élevons dans la hiérarchie des êtres. »

Un suprême honneur a couronné tous ceux que nous avons énumérés. Depuis deux siècles, plusieurs Églises particulières honoraient comme docteur l'évêque de Poitiers, mais aucun acte du Saint-Siège ne lui avait officiellement décerné ce titre. Les Pères du concile célébré à Bordeaux en 1850, sollicitèrent pour le glorieux pontife un titre que tant d'œuvres magistrales avaient mérité, et Rome accueillit favorablement cette requête. Le décret *Quod potissimum* de la congrégation des Rites (29 mars 1851), et le bref apostolique *Si ab ipsis*, du 13 mai 1851, rangèrent définitivement Hilaire dans cette élite de maîtres qui, selon un mot de Benoît XIV, n'ont pas seulement enseigné dans l'Eglise, mais ont enseigné l'Église. Venu après les audaces sacrilèges de Strauss, et avant celles de Renan, paraissant en un âge où, sous des formes nouvelles, renaissait la vieille erreur des ariens (*hoc potissimum ævo quo vetus arianorum error reviviscit*), l'acte pontifical glorifiait et consolait tout ensemble l'Église de France. « Ce n'est pas une gloire médiocre pour nous, » écrivait Mgr Pie en décembre 1851, « que d'avoir fourni au monde chrétien le premier de ses docteurs dans

l'ordre des temps : Hilaire, qui est appelé le porte-étendard et l'astre précurseur des Latins, n'a-t-il pas devancé de quelques années, sur la scène du monde et dans le tombeau, Athanase lui-même, le plus ancien des docteurs grecs ? Comme aussi, parmi les combats que nous avons à soutenir dans un siècle où la cause qu'il s'agit de plaider de nouveau n'est autre que la cause même de Jésus-Christ, ce n'est pas une médiocre consolation d'avoir à notre tête le grand adversaire de *la vieille erreur qui a reparu* sur la terre, l'intrépide défenseur du Verbe incarné, le soldat de l'Église, qu'aucune terreur de la puissance humaine ne put jamais vaincre[1]. »

1. *OEuvres complètes*, t. I, pages 470, 471.

# SECONDE PARTIE

## CHAPITRE PREMIER

### LES ŒUVRES

Nous connaissons déjà la plupart des œuvres de saint Hilaire, car pour retracer la vie du grand évêque, nous leur avons fait de larges emprunts. Tour à tour nous avons nommé les commentaires sur l'Évangile de saint Mathieu et sur les psaumes; les douze livres *de Trinitate*; le livre *De synodis seu de fide Orientalium*; la lettre d'Hilaire à sa fille Abra et les deux hymnes qui l'accompagnaient; les deux livres *Ad Constantium Augustum*, le livre *Contra Constantium imperatorem*, le livre *Contra Auxentium*. Les quinze fragments *ex opere historico* ont été regardés par Coustant, Tillemont, Ceillier, comme des débris de l'ouvrage contre Ursace et Valens, où, d'après saint Jérôme, Hilaire racontait l'histoire des conciles de Rimini et de Séleucie.

Le Dr Bardenhewer croit apocryphes ces fragments, sauf le premier, celui qui décrit avec une éloquente tristesse la persécution arienne. Hilaire, au témoignage de saint Jérôme, avait traduit d'Origène un commentaire sur le livre de Job, dont il reste deux fragments, rapportés l'un par saint Augustin, l'autre par l'hérésiarque Pélage[1]. Saint Jérôme mentionne aussi, d'après le dire de plusieurs, un commentaire du *Cantique des Cantiques*, mais cet ouvrage lui était inconnu (*Aiunt quidam scripsisse eum et in Cantica canticorum, sed a nobis hoc opus ignoratur*). Le commentaire des dix Épîtres de saint Paul, édité en 1852 sous le nom de saint Hilaire par le futur cardinal Pitra, est de Théodore de Mopsueste. Apocryphes aussi sont les dissertations sur le début du premier et du quatrième évangile, et sur la guérison du paralytique, publiées en 1852 par le cardinal Maï.

Saint Jérôme attribue à l'évêque de Poitiers un livre *De mysteriis* qui traitait, comme semblent le prouver deux fragments publiés par Gamurrini en 1887, des types prophétiques de l'Ancien Testament. Il loue un petit écrit contre le médecin Dioscore, qu'Hilaire avait adressé au préfet Salluste qui gouverna les Gaules sous le règne de Julien (*Hilarius brevi libello quem scripsit contra*

1. *Contra Julianum*, lib. II, cap. VIII, n. 27. Lib. *De natura et gratia*. cap. LXII.

*Dioscorum medicum, quid in litteris possit, ostendit*).

Hilaire, toujours d'après saint Jérôme, avait composé un livre d'hymnes, et nous avons admiré celles qu'il adressa à sa fille ; « le codex du XIe siècle qui a fourni à Gamurrini les deux fragments du *Livre des Mystères*, contient quelques restes du *Livre des Hymnes*, il est vrai trois hymnes seulement, et encore mutilées. Ces trois hymnes célèbrent à l'envi l'œuvre rédemptrice de l'Homme-Dieu. » (Bardenhewer.)

Des lettres dont l'une, d'après Sulpice Sévère, rapportait la chute de l'évêque centenaire Hosius, il ne nous reste que la lettre ingénieuse et charmante adressée par Hilaire à sa fille.

Alcuin, Remi d'Auxerre, d'autres écrivains du moyen âge attribuent, sans preuve, à l'évêque de Poitiers le *Gloria in excelsis* qui est plus ancien ; Abbon de Fleury et, de nos jours, Mgr Cousseau, mort évêque d'Angoulême, ont revendiqué pour lui le *Te Deum*, mais cette attribution est solidement combattue par Tillemont[2]. Le docte bénédictin de Maredsous, Dom G. Morin, voit dans Nicétas de Romatiana l'auteur du cantique qu'une poétique légende a nommé l'hymne ambrosienne.

« Saint Ephrem d'Antioche, » dit Tillemont,

1. *Histor. sac.*, lib. II, n. 40.
2. *Mémoires*, etc., t. XIII, *Saint Augustin*, n. 8.

« apprécie la foi des deux natures par le livre d'Hilaire, le confesseur évêque des Gaules, sur l'union. Je ne sais s'il entend le livre des Synodes, qui est fait pour la réunion des Églises[1] ». Les livres *sur l'essence* et *sur l'unité du Père et du Fils*, imprimés parmi les œuvres de saint Hilaire, ne sont presque que des extraits de ses livres sur la Trinité. Le livre des *Martyrs à Fortunat*, que saint Jérôme semble lui attribuer, est l'œuvre de saint Cyprien.

Au cours de cette étude, nous avons maintes fois admiré le langage de saint Hilaire. Si l'évêque de Poitiers a recherché la justesse et la beauté de l'expression (ce qu'il nomme *verborum significationem... dictorum honorem*), ce n'a pas été en écrivain épris de la vaine gloire, ni même en artiste amoureux du beau langage; ç'a été en chrétien, en évêque qui défend la cause de Dieu, qui parle au nom de Dieu, et qui s'attache à ne point trahir, par l'insuffisance de sa parole, une si noble cause et un si grand maître. « Dans l'art d'exposer la doctrine céleste », dit-il, « suivons l'exemple que nous donne la pratique des hommes. Si quelqu'un a mission d'expliquer les ordres d'un roi, de faire entendre au peuple ses décrets, il s'attache, pour l'honneur du prince, à ne rien dire qui ne soit écouté avec respect; com-

1. *Mémoires*, etc., *Saint Hilaire*, art. XIX.

bien plus convient-il que nous qui sommes chargés de porter à la connaissance des hommes les oracles divins, nous nous montrions dignes d'un tel office! Nous sommes en effet comme l'instrument de l'Esprit-Saint dont la parole résonne dans la diversité des discours. Veillons donc à ne rien dire de bas, et rappelons-nous l'anathème : *Maudit celui qui accomplit l'œuvre de Dieu avec négligence!* Au contraire, une couronne est promise au zèle de ceux qui traitent avec une crainte religieuse les Écritures, trésor divin confié à leur garde, et qui les font pénétrer dans l'âme des auditeurs[1]. »

L'historien de la littérature du moyen âge en Occident, M. Ebert, cherche jusqu'à quel point Hilaire a réalisé son dessein. « On ne saurait nier », dit le professeur de Leipzig, « que, par rapport au vocabulaire, il ne s'éloigne souvent du latin de l'âge d'or, voire de la bonne latinité de l'âge d'argent.... Sa construction est assez souvent pénible : ainsi, il a de longues périodes qui manquent d'ampleur et de clarté; sans prévenir le lecteur, il lui laisse le soin parfois de suppléer des mots, à l'aide du contexte; enfin, il a recours, outre mesure, à la construction grecque....[2] »

1. *Tract. in Ps.* XIII, n. 1.
2. *Histoire générale de la Littérature du Moyen âge en Occident*, t. I, livre II, chap. v. (Trad. de MM. Aymeric et Condamin.)

Ces critiques sont fondées; et longtemps avant M. Ebert, saint Jérôme avait reproché à Hilaire les longues périodes qui le rendaient malaisé à entendre. « Hilaire », dit encore le solitaire de Bethléem, « se hausse sur le cothurne gaulois (*Sanctus Hilarius gallicano cothurno attollitur* [1]) »; et ce n'est point là, je pense, un éloge qu'il lui adresse. Mais, nonobstant ces réserves, Jérôme admire chez Hilaire l'écrivain presque autant que le docteur. « Veut-on », demande-t-il, « une éloquence qui s'épanche à flots ? qu'on lise Cicéron...; et, parmi les nôtres, Tertullien, Cyprien, Minutius, Félix, Arnobe, Lactance, Hilaire... [2] » Pour Jérôme, Hilaire est le Rhône de l'éloquence latine (*Hilarius latinæ eloquentiæ Rhodanus* [3]). L'Occident seul n'a pas vanté ses ouvrages. L'historien Sozomène déclare Hilaire aussi admirable par son éloquence que par sa vie, « quoiqu'il soit peu ordinaire aux Grecs de trouver de l'éloquence dans les latins », remarque, non sans quelque malice, le grave Tillemont [4].

M. Ebert lui aussi admire le talent littéraire de l'évêque de Poitiers. Il loue chez lui la vigueur de la diction, la sincérité de l'accent, et, jusque sous cette pompe gauloise signalée par saint Jé-

1. *Epist.* LVIII. *Ad Paulinum*, n. 10.
2. *Præf. in lib. VIII Comm. in Isaïam.*
3. *Præf. in lib. II. Comm. ad Galatas.*
4. *Mémoires*, etc., *Saint Hilaire*, art. XIX.

rôme, la force et la plénitude de la pensée. Enfin, un souffle poétique passe quelquefois sur l'œuvre d'Hilaire; et, parmi les inévitables aridités de la controverse, une riche imagination ouvre au lecteur des perspectives qui le reposent et qui le charment.

## CHAPITRE II

### LA DOCTRINE

Nous savons déjà par quelle voie Hilaire est parvenu à la connaissance de Dieu. La raison lui a prêté son secours; Hilaire n'a pas dédaigné l'argument populaire et tout ensemble décisif, qui se tire du spectacle du monde. « Qui ne tremblerait », demande-t-il, « devant cette Majesté qui a déroulé les siècles, créé le monde, mesuré les temps par le cours des années, orné d'astres le ciel, empli la terre de fruits, enfermé les mers dans leurs limites, choisi l'homme pour qu'il se servît de la création ou qu'il la dominât? Toutes ces œuvres nous révèlent l'éternelle puissance de leur auteur, au témoignage de l'Apôtre : *Ses perfections invisibles... sont, depuis la création du monde, aperçues par l'intelligence à l'aide de ses œuvres*[1].... » Il est peu d'hommes qui connaissent Dieu, et cependant, que de moyens nous sont

1. *Tract. in Ps.* LXV, n. 6.

offerts pour le découvrir! « Rencontrerez-vous quelqu'un qui veuille chercher Dieu avec toute son intelligence; qui méditant d'abord sur l'origine du monde, et ensuite sur celle du genre humain, s'élève par la raison à l'auteur et au père de l'univers[1]? »

Mais Hilaire ne s'est pas arrêté dans les régions que la raison lui ouvrait, il a voulu monter plus haut, et c'est presque en même temps qu'il a connu le Dieu de la nature et le Dieu de l'Évangile, le Dieu dont la raison proclame l'unité substantielle, et le Dieu en qui la révélation nous découvre une trinité de personnes. A d'autres, le dogme de la Trinité a pu peser; Hilaire l'a accueilli avec transport. « Dieu tout-puissant », s'écriera-t-il, « comme tu m'as donné l'être, tu m'as donné aussi l'intelligence; tu m'as instruit par tes Écritures sacrées, par Moïse et tes prophètes, qui m'ont appris à ne pas adorer en toi un Dieu solitaire. J'ai appris qu'il y a avec toi un Dieu qui n'est pas autre que toi en nature, mais qui est un avec toi dans le mystère de ta substance.... Tel est l'enseignement que j'ai reçu, telle est la foi que je garde si fidèlement dans mon âme que je ne pourrais ni ne voudrais croire autrement (....*ita credidi et ita confirmatæ mentis fide teneo, ne aut possim credere aliter, aut*

1. *Tr. in Ps.* LII, n. 6.

*velim*) ». Si je suis dans l'erreur, « pourquoi donc m'as-tu trompé? » demande à son Dieu Hilaire, devançant le fameux *Si error est, a te decepti sumus*, de Richard de Saint-Victor. « Ce qui m'a trompé, c'est tout le chœur des prophètes » unanime à t'annoncer; « c'est tout le mystère de la prédication évangélique; c'est Mathieu, de publicain devenu apôtre par élection; c'est Jean que la familiarité du Seigneur a rendu digne de connaître les mystères célestes; c'est le bienheureux Simon, après sa confession de foi, servant de fondement à l'Église, et recevant les clefs du royaume des cieux; ce sont les autres apôtres poussés à prêcher par le Saint-Esprit; c'est Paul, vase d'élection, de persécuteur transformé en apôtre, conservé vivant au fond de la mer, transporté au troisième ciel, entrant au paradis avant d'avoir souffert le martyre, consommant dans son martyre le sacrifice d'une foi parfaite[1]. »

Cette foi dont Hilaire connaît, dont il exalte la salubre et bienheureuse ivresse, elle agrandit les horizons de la pensée humaine. « Vous que l'ardeur de la foi et l'amour d'une vérité ignorée du monde et des sages du monde, a pressés de me lire, souvenez-vous qu'il faut rejeter les débiles opinions des esprits terrestres, et que les bornes

1. *De Trinit.*, lib. VI, n. 19, 20.

étroites où s'enferment les pensées imparfaites, doivent reculer et s'élargir dans l'attente de la science divine. Il faut en effet aux régénérés des pensées nouvelles, pour que la conscience de chaque fidèle s'illumine aux clartés du don céleste qu'il a reçu.... Sachant par le témoignage de saint Pierre qu'il a été fait participant de la nature divine, le fidèle ne mesurera point la nature de Dieu d'après les lois de sa propre nature, mais il expliquera ses affirmations sur Dieu par le magnifique témoignage que Dieu s'est rendu sur lui-même.... Lorsqu'on doit parler des choses divines, accordons à Dieu la connaissance de son être, et accueillons sa parole avec une pieuse docilité. Celui-là est à lui-même son digne témoin, qui n'est connu que de lui-même[1]. »

L'évêque de Poitiers exhorte et enhardit le croyant à poursuivre la lumière, à entrer de plus en plus, par d'humbles et persévérants efforts, dans l'intelligence de la vérité révélée. « Marche, continue ta recherche ; je sais bien que tu n'arriveras pas, et néanmoins j'applaudis aux progrès que tu feras. Car celui qui poursuit avec piété l'infini, encore qu'il ne doive pas l'atteindre, gagnera cependant toujours dans sa marche[2] ». Mais cette foi qui nous élève si haut, est simple autant que

1. *De Trinit.*, lib. I, n. 18.
2. *Ibid.*, lib. II, n. 10.

sublime : « *In simplicitate fides est* », dit saint Hilaire. Elle est offerte à tous, et elle doit s'adapter à tous, aux plus humbles esprits comme aux plus hautes intelligences ; aussi, n'est-ce point par l'examen des questions difficiles que Dieu nous appelle à la vie bienheureuse, « *non per difficiles Deus ad beatam vitam quæstiones nos vocat*[1] ». Je m'en souviens (et me permettra-t-on de consigner ici ce souvenir ?) un prêtre qui compatissait aux angoisses des âmes contemporaines, Charles Perraud, aimait à citer ces paroles de saint Hilaire ; elles l'aidaient à répondre aux inquiétudes d'autrui, et elles consolaient ses secrètes tristesses.

Les dogmes à l'exposition et à la défense desquels Hilaire a voué sa vie, c'est le dogme de la Trinité, c'est le dogme de la divinité du Verbe fait chair, et devenu Jésus-Christ. Hilaire a dit de Dieu : « Il est infini, parce qu'il n'est point dans un autre, mais que tous les êtres sont en lui ; il est hors de tout lieu, parce que nul lieu ne le contient ; il est avant tous les temps, car c'est par lui que le temps a commencé. Essayez d'atteindre par la pensée les bornes de son être, et vous le rencontrerez toujours.... Déroulez tous les temps, Dieu vous apparaîtra vivant toujours ; les chiffres vous feront défaut, et rien ne manquera à l'indé-

1. *De Trinit.*, lib. X, n. 70.

fectible existence de Dieu[1] ». Ce Dieu est Dieu et Père à la fois. « Telle est la vérité du mystère divin, tel est dans le Père le nom d'une nature incompréhensible. Dieu est invisible, ineffable, infini ; que le langage humain se taise ; que l'intelligence qui voudrait le pénétrer s'arrête stupide ; que l'âme qui voudrait l'étreindre sente son étroitesse. Ce Dieu est Père comme il est Dieu, et il ne tire pas d'ailleurs, comme les hommes, sa qualité de Père.... Il est connu du Fils seul, car nul ne connaît le Père, sinon le Fils, et celui à qui le Fils aura voulu le révéler ; et nul ne connaît le Fils, si ce n'est le Père : leur science est réciproque ; la connaissance qu'ils ont l'un de l'autre est parfaite. Et parce que nul ne connaît le Père si ce n'est le Fils, sachons sur le Père ce que nous enseigne le Fils, le seul témoin digne de foi[2]. »

Hilaire poursuit, et lui qui proclame d'une voix si haute et si ferme la souveraine transcendance de l'être divin, admet cependant dans l'âme une connaissance analogique et imparfaite, que contestent de nos jours, on le sait, les doutes subtils, les paradoxales négations des *agnostiques*. « Cela, dit l'éloquent théologien, j'aime mieux le penser du Père que le dire, car je n'ignore point qu'à vouloir dire ce qu'il est, tout langage est impuis-

1. *De Trinit.*, lib. II, n. 6.
2. *Ibid.*

sant. Il faut croire qu'il est invisible, incompréhensible, éternel. Du reste, qu'il soit en lui-même, et de lui-même, et par lui-même; qu'il soit invisible, incompréhensible et immortel : nous disons tout cela pour le glorifier, et ce que nous disons a un sens et précise notre pensée ; mais le langage humain défaille devant l'excellence de la nature divine, et les mots n'expriment pas l'auguste réalité telle qu'elle est. La science parfaite consiste à savoir que Dieu ne peut être ignoré, mais qu'il est inénarrable. Il faut croire en lui, le connaître, l'adorer ; on parle de lui comme il convient, en lui rendant de tels devoirs[1] ».

Une question se présentera peut-être à l'esprit de nos lecteurs; quand nous nommons Dieu, d'ordinaire notre concept tombe sur la nature divine indivisiblement possédée par trois personnes égales; Dieu pour nous, c'est la Trinité tout entière. D'où vient donc que pour Hilaire, pour les Pères ses contemporains et ses devanciers, il n'en allait pas ainsi; que sur leurs lèvres, sous leur plume, Dieu c'est la première personne de la Trinité ?

A cette question, d'illustres théologiens ont répondu; nous emprunterons au R. P. Th. de Régnon de lumineuses explications fournies par l'histoire.

1. *De Trinit.*, lib. II, n. 7.

« Les premiers docteurs », dit l'auteur des *Études de théologie positive sur la Sainte Trinité*, « reviennent sans cesse sur cette pensée, que les juifs et les chrétiens adorent le même Dieu, mais que l'infidélité judaïque consiste à méconnaître en Dieu son caractère de Père. Le mot « Dieu » répondait donc primitivement, et pour les chrétiens et pour les juifs, au concept d'une *Personne* éternelle, créatrice ; et les chrétiens savaient de plus que cette Personne est Père....

« Le premier concept de la divinité tombe sur une personne, concrète, réelle, individuelle, incommunicable. C'est la personne de Dieu suivant les juifs ; c'est la personne du Père, suivant les chrétiens. Cette personne est identiquement Dieu, le Dieu unique ; c'est-à-dire qu'elle *possède* par identité la nature éternelle, infinie, absolue, souveraine, parfaite, c'est-à-dire la divinité.

« Mais ce Dieu personnel est Père ; et puisqu'il est Père, il a un Fils, auquel il donne toute sa nature[1]..... »

Les fidèles, ceux-là même qu'étonne d'abord le langage de saint Hilaire et de l'antiquité ecclésiastique, l'emploient couramment ; ils disent le Fils de Dieu, l'Esprit de Dieu. Ce langage est celui de la liturgie. « L'Église, dit encore le P. de Régnon, prie comme elle priait aux cata-

1. *Études sur la Sainte Trinité*, t. I, étude VI, p. 336.

combes; ses oraisons liturgiques portent l'attestation de leur auguste antiquité par la manière même dont elles sont formulées. Presque toutes s'adressent au Père, et presque toutes prient le Père sous le vocable de Dieu....

« L'Église, comme une vénérable matrone, garde encore le parler de sa jeunesse[1].... »

Ce qu'est le Fils, Hilaire essaiera ensuite de le dire : « Le Fils est l'unique de l'unique... le Parfait procédant du Parfait : car celui qui possède tout a tout donné. Ne pensons point qu'il n'a pas donné parce qu'il possède, ou qu'il ne possède plus parce qu'il a donné[2]. »

C'est à l'auteur du quatrième Évangile qu'Hilaire demande des lumières sur l'éternelle génération du Verbe. « Debout à mes côtés, j'ai, pour répondre à mes difficultés, un pêcheur pauvre, ignorant, les mains chargées de filets, les vêtements trempés d'eau, les pieds couverts de vase, sortant de sa barque. Cherchez, dites ce qui est le plus étonnant : d'avoir ressuscité des morts, ou d'avoir donné à un ignorant la connaissance d'une si haute doctrine. Il dit : *au commencement était le Verbe*. Que signifie : *au commencement?* Les temps sont dépassés, les siècles reculent, les âges s'effacent.... Mon pêcheur illettré, ignorant, s'af-

1. *Étude VII*, p. 495, 496.
2. *De Trinit.*, lib. II, n. 8.

franchit du temps, dépasse les siècles, devance tout commencement : le Verbe était ce qu'il est.... » Le Verbe sera-t-il solitaire? « Dressons les oreilles (*aures erigamus*) », répond Hilaire, « écoutons la suite. Il était sans commencement, avant le temps, celui qui était avant tout commencement. Il est en Dieu, et celui qui est au delà de tous les temps que vous pouvez connaître ou imaginer, n'est pas séparé de son auteur[1].... »

Hilaire prend soin d'écarter une confusion que l'emploi d'un même terme appliqué à l'inconsistance et fugitive parole de l'homme et à l'éternelle et substantielle parole de Dieu, aurait pu faire naître dans certains esprits. « Tu diras : le verbe est un son de voix, c'est l'énoncé de nos affaires et de nos pensées (*verbum sonus vocis est, et enuntiatio negotiorum et elocutio cogitationum*).... Je répondrai en peu de mots pour le Pêcheur.... Le verbe humain n'est que lorsqu'on l'entend. Et comment était-il au commencement, ce verbe humain qui n'est ni avant ni après le temps? Je ne sais si l'on peut dire qu'il est même dans le temps : car le discours de ceux qui parlent n'est point avant qu'ils aient commencé à parler; il ne sera plus lorsqu'ils auront fini; et tandis qu'ils parlent, lorsqu'ils achèvent, ce qu'ils avaient dit au début est déjà loin. C'est moi qui parle ici. Mais

1. *De Trinit.*, lib. II, n. 14.

le Pêcheur s'expliquera lui-même.... » Le Verbe divin n'est pas comme nos verbes humains : le Verbe était en Dieu. Et l'évangéliste dit encore : Et le Verbe était Dieu. « Ce Verbe est une réalité et non pas un son; une nature (possédée par une personne), non un pur discours; un Dieu, non un néant. (*Verbum hoc res est, non sonus; natura, non sermo; Deus, non inanitas est.*) Mais je tremble, et l'audace même de mon langage m'épouvante. J'entends : au commencement était le Verbe : et cependant, les prophètes m'ont appris qu'il n'y a qu'un seul Dieu. Mais, pour arrêter mon tremblement, Pêcheur, explique-moi un si grand mystère, et ramène tout à l'unité.... Le Verbe était au commencement, il n'est donc pas dans le temps; il est Dieu, il n'est donc pas un son de voix; il est en Dieu, il ne subit donc aucune altération, aucun dommage; il est dans le Père inengendré, il est donc Dieu, lui le Fils unique, et nous le déclarons tel[1]. »

Le Verbe n'a pas été seulement le témoin de la création : tout a été fait par lui. Le Verbe est vie ; « et cette vie est la lumière qui éclaire les hommes et qui dissipe les ténèbres.... Le langage humain s'est tu, incapable d'aller plus loin; et ces vérités sublimes, le Pêcheur qui reposa sur la poitrine du Seigneur, les a apprises.... Admirons dans un

1. *De Trinit.*, lib. II, n. 15, 16.

pêcheur une telle doctrine; goûtons dans la parole de Jean les discours du Seigneur; et à l'exemple de Jean, pour goûter mieux les discours du Seigneur et mieux nous entretenir avec lui, reposons-nous sur la poitrine de Jésus[1]. »

Le Fils, consubstantiel au Père, lui est parfaitement égal; et cependant, comme ses devanciers, comme Athanase, son glorieux contemporain, Hilaire reconnaît au Père une certaine primauté que le Sauveur a proclamée lorsqu'il a dit : « Mon Père est plus grand que moi, *Pater major me est*[2]. » Sans doute l'interprétation la plus commode, et ajoutons, aujourd'hui la plus commune, applique ce texte à la nature humaine du Sauveur; mais c'est de Jésus-Christ parlant comme Dieu, qu'Athanase, que Basile, qu'Hilaire lui-même n'ont pas craint de l'entendre. Disons-le tout de suite avec le P. Th. de Régnon, « c'est une préséance, non de nature mais de personne, préséance consacrée par la formule du baptême. Le Père y est nommé le premier, il garde la première place parce qu'il est le principe[3]. » Hilaire s'expliquera lui-même. « Qui ne confessera que le Père est plus grand que le Fils, comme l'inengendré l'est plus que celui qu'il

1. *De Trinit.*, lib. II, n. 21.
2. *Joan.*, XIV, 28.
3. *Études de théologie positive sur la Sainte Trinité*, t. III, étude XV, chap. III, § 2.

engendre, celui qui envoie plus que celui qui est envoyé, celui qui commande plus que celui qui obéit?[1] » Mais à l'arien qui, pour amoindrir la gloire du Fils, prétend s'autoriser de la parole du Sauveur : *Pater major me est*, Hilaire répond qu'il s'agit ici d'une dignité personnelle, non d'une supériorité de nature[2]; et le P. de Régnon explique par une ingénieuse comparaison la pensée d'Hilaire. « Dans une bonne famille, l'honneur vient du père, mais le fils possède tout cet honneur par son titre même de fils. Au père et au fils même honneur; mais le fils donne au père la préséance d'honneur, et le fait passer avant lui[3]. »

Comme avant lui Justin, Irénée, Origène, Cyprien et beaucoup d'autres, saint Hilaire attribue au Fils les *théophanies* de l'Ancien Testament; d'après l'évêque de Poitiers, c'est le Verbe qui honorait Abraham, Jacob, Moïse, d'apparitions dans lesquelles Tertullien, que Bossuet a si bien commenté, voyait de premiers essais de l'Incarnation future. « Le Verbe, » dit Hilaire, « se fit voir sous la loi; mais si Dieu apparaissait sous une forme humaine, il ne naissait pas encore. Bientôt il devint en naissant ce qu'il s'était montré. Et c'est ainsi qu'en habituant à contempler la forme visible qu'il devait prendre, il familiari-

1. *De Trinit.*, lib. III, n. 12.
2. *Ibid.*, lib. IX, n. 56.
3. Etude XV, chap. III, 53.

sait à croire à sa naissance. D'abord il prenait une apparence humaine pour se rendre sensible à l'infirmité de notre nature. Plus tard, dans l'infirmité d'une nature nouvelle, il naît tel qu'il s'était montré. L'ombre prend corps, l'apparence devient vérité, l'apparence est une réalité[1]. »

Cette théorie dont les anciens Pères s'étaient servis pour prouver contre les sabelliens la distinction des personnes divines, fut plus tard abandonnée, parce que les ariens prétendaient en déduire l'infériorité du Fils au Père. Dans le second et le troisième livre de son *Traité de la Trinité*, saint Augustin s'attache à établir que les apparitions ne doivent pas être attribuées à quelqu'une des personnes divines, ou à la Trinité tout entière, mais qu'elles ont été produites par le ministère des anges. L'antique théorie n'en garde pas moins sa beauté touchante; la liturgie romaine ne l'a point répudiée, et nous la trouvons dans les grandes antiennes de l'Avent, comme dans les pages éloquentes de saint Hilaire.

Hilaire proclame la divinité de la troisième personne trinitaire, comme il a proclamé celle des deux autres. « Que nul désormais n'ose reléguer parmi les créatures l'Esprit de Dieu qui nous est donné comme un gage d'immortalité et qui nous

1. *De Trinitate*, lib. V, n. 17. Traduction du P. Th. de Régnon.

associe à la divine et incorruptible nature[1]. » Et plus loin : « On ne peut se taire sur le Saint-Esprit, et il n'est pas nécessaire de parler de Celui qui, procédant du Père et du Fils, doit être confessé avec eux. S'il existe, ce n'est pas ce qu'il faut se demander. L'Esprit-Saint existe, car il est donné, reçu, possédé; et Celui qu'une même confession de foi unit au Père et au Fils, ne peut pas être séparé de la confession du Père et du Fils[2]. »

Sans doute, l'antiquité ecclésiastique, à commencer par Hermas, l'auteur du livre du *Pasteur*, n'a pas exclusivement réservé à la troisième personne divine le nom qui d'ordinaire la désigne. Au XIII^e siècle saint Thomas d'Aquin remarquera que le mode suivant lequel procède le Saint-Esprit n'a pas de nom propre. C'est ainsi, dit encore l'illustre docteur, que le nom même de Saint-Esprit convient aux deux autres personnes, puisque chacune est sainte et chacune est Esprit[3]. Ce que saint Thomas devait dire, Hilaire le reconnaît[4]; mais il a soin d'ajouter que le contexte des passages scripturaires suffit à nous indiquer si c'est Dieu considéré dans la trinité de ses personnes, ou si c'est la troisième personne que désignent

1. *De Trinit.*, lib. I, n. 36.
2. *Ibid.*, lib. II, n. 29.
3. *Summ. th.*, P. I, q. 36, art. 1.
4. *De Trinit.*, lib. II, n. 30.

ces passages. L'évêque de Poitiers énumère les bienfaits de l'Esprit-Saint. « Il demeure avec nous jusqu'à la consommation des siècles ; il est la consolation de notre attente ; par ses dons, gage de notre future espérance, il est la lumière des esprits, la splendeur des âmes. Il faut donc appeler cet Esprit-Saint, il faut le demander, il faut le conserver par la foi et par la docilité aux préceptes divins[1]. »

Parvenu au terme de son travail qu'il compare à une navigation éprouvée par les tempêtes, Hilaire affirmera de nouveau sa foi à la troisième personne trinitaire. « C'est peu pour moi de nier, d'une voix inspirée par ma croyance, que mon Dieu et Seigneur Jésus-Christ, ton Fils unique (il s'adresse au Père) soit une créature : je ne souffrirai point davantage qu'un tel nom soit attribué à l'Esprit-Saint qui procède de toi et qui est envoyé par lui. Grande en effet est ma religion envers ce qui t'appartient. Parce que tu es seul innascible (c'est-à-dire sans principe), parce que ton Fils unique est né de toi, parce que je nierai que le Saint-Esprit soit engendré, je ne dirai pas qu'il est une créature.... Ton Saint-Esprit pénètre et connaît, comme dit l'apôtre, les profondeurs de ton être ; il prie en moi par des gémissements ineffables ; et moi, non seulement je ne procla-

1. *De Trinit.*, lib. II, n. 35.

merais pas la toute-puissance de cette nature qu'il a reçue de toi par ton Fils, mais je l'outragerais! Nul ne te pénètre, sinon ce qui est de toi, rien d'étranger à toi ne sonde la profondeur de ta majesté infinie[1].... »

Le mystère de l'Incarnation est aussi l'objet des ardentes affirmations d'Hilaire. C'est pour nous racheter que le Verbe a revêtu la nature humaine. « Dieu désormais ne se rappelle plus nos crimes, et pourquoi ne s'en souvient-il plus? Le Fils unique, devenu notre rédemption et notre paix, nous a réconciliés par son sang[2]. » Dans les pages nombreuses qu'il a consacrées au grand mystère de la charité divine, Hilaire abonde en traits touchants. Le Dieu invisible a voulu apparaître dans une crèche. « Que celui qui répute un tel abaissement indigne de Dieu, mesure à la profondeur même de l'abaissement l'immensité du bienfait. Non, Dieu n'a pas eu besoin de se faire homme, mais nous avions besoin que Dieu se fît chair[3].... » D'ailleurs, « que la crèche, que les vagissements, que l'enfantement n'effraient pas notre foi; reconnaissons en toutes ces choses la puissance divine qui s'y manifeste. » Puis, vient une de ces énumérations auxquelles se plaira l'éloquence sacrée, que nous retrouverons dans saint Bernard

1. *De Trinit.*, lib. XII, n. 55.
2. *In Psalm.* CXXIX, n. 5.
3. *De Trinit.*, lib. II, n. 25.

et dans Bossuet. » Un ange parle à Zacharie, une stérile conçoit; le prêtre descend de l'autel de l'encens, frappé d'un miraculeux mutisme; Jean tressaille dans le sein maternel. L'ange salue Marie, et lui prédit que, tout en demeurant vierge, elle deviendra la mère du Fils de Dieu.... Dans le ciel Dieu est glorifié, la paix sur la terre est annoncée aux hommes de bonne volonté. Les mages viennent à leur tour : ils adorent un enfant enveloppé de langes.... Autre est ce qu'ils voient des yeux de l'âme.... Le Verbe ne perd pas la dignité souveraine de sa nature divine, en revêtant l'humilité de notre chair[1].... »

Hilaire allègue à l'arien, comme nous le ferions de nos jours à d'autres contradicteurs, les noms que Jésus-Christ s'est donnés, les attributs qu'il a revendiqués, les œuvres qu'il a accomplies, et, avec tous ces éléments, il construit, si je l'ose dire, un traité de la divinité du Sauveur «... Que de fois Jésus-Christ nomme Dieu son Père, et se nomme Fils de Dieu!.... » Qui serait assez insensé pour accuser d'usurpation celui qui tient un tel langage? « Ce n'est pas être humble que de s'arroger ce qui appartient à autrui, que d'oser s'égaler à Dieu... » Que fait-on en n'accordant à Jésus-Christ que le nom de fils adoptif? N'est-ce point l'accuser d'une audace impie? « J'entends ces pa-

1. *De Trinit.*, lib. II, n. 26, 27.

roles : *Mon Père, je vous rends grâces ;* j'entends ces autres paroles : *Vous dites que j'ai blasphémé, parce que j'ai dit : je suis le Fils de Dieu ;* si de tels mots ne me paraissent pas désigner la nature divine, je demande ce qu'on pourra désormais entendre et croire[1]... »

Le Père aussi a déclaré la divine filiation du Sauveur. « Ce n'est plus un ange annonçant qu'une vierge concevra par la grâce de l'Esprit-Saint.... ce n'est plus le témoignage de Jean-Baptiste proclamant la puissance de celui qu'il va baptiser; il faut davantage pour attester la majesté du Fils. Au jour du baptême de Jésus, le Père parle du haut des cieux, et parle ainsi : *Celui-ci est mon fils*[2].... » Il parle encore au jour de la Transfiguration. « Quand le Seigneur était debout sur la montagne sainte dans l'appareil de sa gloire, ayant à ses côtés Moïse, Élie, et les trois apôtres, futures colonnes des Églises, témoins d'un tel spectacle et de telles paroles, la voix du Père retentit : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis mes complaisances*; *écoutez-le*[3].... » Hilaire a droit de s'écrier : « Hérétique, tu refuses au Père la foi, et au Fils l'honneur qui lui est du ; tu fais violence aux paroles de Dieu, pour anéantir ce qu'elles expriment. Dans ta sacrilège impu-

1. *De Trinit.*, lib. VI, n. 25
2. *Ibid.*, n. 23.
3. *Ibid.*, n. 24.

dence, tu accuses Dieu d'avoir menti, en parlant de lui-même[1]. » Et un peu plus loin, après avoir cité le texte évangélique où le Sauveur affirme sa science souveraine, Hilaire écrit : « Si de part et d'autre (de la part du Père et de la part du Fils) la puissance est la même, si de part et d'autre le secret divin est également connu, si les noms attestent une nature identique, je le demande, comment le Père et le Fils ne seraient-ils pas ce que leurs noms signifient, eux qui possèdent également la toute-puissance, et une science inaccessible aux créatures? »

Le Sauveur a été prédit : « c'est lui qu'annoncent les rouleaux prophétiques, (*Hunc prophetiæ volumina consignant*[2]); » il a affirmé sa divinité par ses miracles. « Tout le temps qu'il a passé ici-bas, il l'a rempli en faisant des œuvres divines. Le temps me manque pour les dénombrer toutes. Ce que nous apprennent les guérisons et les miracles de tout genre opérés par lui, c'est que l'homme se révèle dans la chair et le Dieu dans les œuvres qu'il a accomplies[3]. » Les faits miraculeux se prolongeaient sous les yeux d'Hilaire qui les atteste dans son traité *De Trinitate*, comme dans ses Invectives contre l'empereur Constance. « Les tombeaux des apôtres et des martyrs proclament

1. *De Trinit.*, lib. VI, n. 26.
2. *Ibid.*, lib. XI, n. 3.
3. *Ibid.*, lib. II, n. 28.

le Christ, par la voix des prodiges. Sa puissance, que son nom fait éclater, est affirmée par la confession contrainte des esprits pervers, et par les mugissements que leur supplice leur arrache[1].... »

Avec une éloquence indignée, Hilaire répond aux questions hardies de ceux qui demandaient le *pourquoi* des miracles ; il indique la raison de ces interventions d'une toute-puissance le plus souvent miséricordieuse. « Attendait-il quelque gloire de nous, pauvres êtres tantôt alourdis par le sommeil, tantôt lassés par les fêtes nocturnes, tantôt portant le remords de journées ensanglantées par le meurtre, Celui que, dans le ciel, étrangers au sommeil, au travail, au crime, les archanges, les dominations, les principautés, les puissances louent d'une voix ininterrompue et infatigable ?... Non, il n'a pas eu besoin que tant d'œuvres inénarrables lui procurassent dans notre estime une gloire dont il aurait manqué. Mais Dieu, prévoyant l'erreur où notre folie et notre impiété pourraient s'emporter, sachant que notre arrogance irait jusqu'à juger des choses divines, Dieu, par ses actes, a brisé une telle audace et dissipé tous les doutes[2]. »

Dom Ceillier remarque avec raison qu'Hilaire « distingue clairement deux natures en Jésus-Christ, unies en une seule personne, sans confu-

1. *De Trinit.*, lib. XI, n. 3.
2. *Ibid.*, lib. III, n. 7.

sion et sans division, attribuant les faiblesses à la nature humaine, le pouvoir d'en délivrer à la nature divine, le tout à Jésus-Christ[1]. » Sans employer le mot que la théologie devait consacrer plus tard, Hilaire a pratiqué cette *communication des idiomes*, en vertu de laquelle on doit attribuer à l'unique personne du Verbe incarné les deux natures, divine et humaine, et les propriétés, les actions de ces deux natures[2].

Mais, tout en affirmant en Jésus-Christ l'existence des deux natures, Hilaire n'a-t-il pas méconnu les conditions d'existence de la nature humaine, et, comme on l'a dit, côtoyé de près le docétisme, l'erreur qui dans la chair du Christ ne voyait qu'une chair apparente? « Un reproche que l'on fait à saint Hilaire, et sur lequel on insiste, » écrit Dom Ceillier, « est d'avoir nié que Jésus-Christ ait été sujet à la faim, à la soif, à la crainte, à la douleur et aux autres passions humaines. On se fonde sur certains passages des écrits de ce Père.... [3] » De fait, il y a dans l'œuvre d'Hilaire des textes d'une interprétation difficile. Des craintes et des souffrances endurées par le Sauveur, les ariens concluaient qu'il n'était pas Dieu et impassible par nature; Hilaire leur ré-

1. *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, *Saint Hilaire*, chap. I, art. XII.
2. *De Trinit.*, lib. IX, n. 5.
3. *Histoire générale*, etc., *Saint Hilaire*, art. XII.

pond en demandant si Jésus a pu véritablement craindre. « Quelle terreur de la mort aurait-il ressentie, lui qui mourait dans sa pleine liberté? S'il s'agit des autres hommes, des causes extérieures, la fièvre, des blessures, des chutes, brisent le corps et hâtent le déclin, ou bien, c'est la nature elle-même qui, vaincue par l'âge, s'affaisse dans la mort. Mais le Fils unique de Dieu qui avait le pouvoir de déposer sa vie et de la reprendre, pour accomplir en lui le mystère de sa mort, après avoir bu le vinaigre, attesta que l'œuvre de sa Passion était consommée, et inclinant la tête, rendit son âme.... Il est mort parce qu'il l'a voulu : qui meurt par choix ne redoute pas la mort[1]. »

Mais les angoisses et la sueur de sang de Gethsemani? mais l'apparition de l'ange qui vient réconforter le Sauveur? Hilaire doute de l'authenticité des deux versets de saint Luc (XXII, 43, 44). « *Nec sane ignorandum a nobis est,* » écrit-il, « *et in græcis et in latinis codicibus complurimis vel de adveniente angelo, vel de sudore sanguinis nil scriptum reperiri*[2] ». D'après M. l'abbé Paulin Martin, le *complurimis* de saint Hilaire est une exagération. Sans doute, saint Ambroise qui a commenté le troisième Évangile garde le silence

1. *De Trinit.*, lib. X, n. 11
2. *Ibid.*, n. 41.

sur ce passage. « Mais si saint Ambroise se tait, saint Augustin son disciple parle, avec tous les écrivains contemporains les plus célèbres, avec saint Paulin de Milan, qui a écrit la vie de saint Ambroise et aussi peut-être le livre *De benedictionibus patriarcharum*, Cassien, saint Jérôme, Gennade de Marseille, etc.[1] ». D'ailleurs, cette sueur de sang, aux yeux d'Hilaire qui la regarde comme un phénomène préternaturel, atteste chez Jésus, non la faiblesse, mais la puissance.

A lire Hilaire, il semble que le Sauveur n'ait pas senti les coups que l'on portait à son humanité. « Sur lui les coups pouvaient pleuvoir, sur lui tombaient les fouets armés de nœuds ; on pouvait le suspendre à la croix : tout cela devait lui causer de la souffrance, et cependant ne le faisait pas souffrir. Lancez un trait dans l'eau, frappez le feu ou l'air : en vain est-il de la nature du trait de percer et de blesser ; la nature de l'eau ou de l'air se dérobe à ces blessures. Il en est ainsi du Christ : les coups qui le frappaient, de nature à le faire souffrir, n'ont pas cependant produit cet effet.... Le Christ eut un corps, mais un corps étranger par son origine aux misères des nôtres, quoiqu'il leur fût semblable[2].... » Et c'est aussi et seulement pour se montrer semblable à nous,

1. *Introduction à la critique textuelle du Nouveau Testament*, t. III, p. 17.
2. *De Trinit.*, lib. X, n. 23, 25.

que le Sauveur a voulu boire, manger, verser des larmes[1].

Il reste maintenant à chercher la vraie pensée d'Hilaire. Don Ceillier s'attache à donner à cette pensée un sens pleinement orthodoxe. « Saint Hilaire », dit-il, « ne prétend autre chose, sinon que le Verbe divin n'a pas souffert dans sa propre nature, et que s'il a souffert dans la nature humaine à laquelle il s'est uni, ç'a été volontairement[2]. » Tous n'ont pas jugé avec la même bienveillance la pensée du saint docteur; et, pour ne rien dire d'un écrivain du v[e] siècle, Claudien Mamert, qui critiqua sur ce point la doctrine de l'évêque de Poitiers, Petau conclut par ces paroles sévères une argumentation savante : « ... Il ne faut pas écouter ceux qui prétendent qu'Hilaire parle de la nature divine et non de la nature humaine, lorsqu'il refuse au Christ le sentiment de la souffrance. (*Summovendi sunt qui Hilarium de divina, non humana loqui natura, cum doloris sensum Christo detrahit*[3]). »

Les nécessités et aussi les difficultés de la polémique, dans le passé comme dans le présent, expliquent des inexactitudes et des confusions qui nous étonnent d'abord. Les ariens ne se lassaient pas d'objecter aux orthodoxes les textes

1. *De Trinit.*, lib. X, n. 24.
2. *Histoire générale*, etc., *Saint Hilaire*, art. XII.
3. *Theol. Dogm De Incarnatione*, lib. X, cap. V, n. 4

scripturaires qui racontent les volontaires défaillances du Verbe fait chair; ceux-ci recouraient parfois à des atténuations excessives ou à des explications subtiles. Souvent aussi, les adversaires se comprenaient mal ou exprimaient imparfaitement leurs pensées, remarque M. l'abbé P. Martin, qui éclaire son assertion par deux exemples. « Ainsi, saint Hilaire paraît enseigner que le Christ n'a éprouvé aucune douleur, cela est vrai du Christ en tant que Dieu, mais cela n'est plus vrai du Christ en tant qu'homme. Et il est difficile de croire que ce grand docteur pensait réellement que le Christ n'avait éprouvé aucune douleur en tant qu'homme. Pareillement, lorsque Théodore de Mopsueste, combattant les apollinaristes, se servait de la crainte que Jésus avait éprouvée à l'approche de la mort pour démontrer qu'il avait réellement une âme, ses adversaires feignaient de croire que, d'après lui, la crainte manifestée par le Christ avait été nécessaire en lui comme elle l'est en nous[1]. »

Un théologien français du XVIII<sup>e</sup> siècle, érudit et judicieux, Tournely, a donné de la pensée d'Hilaire une explication que nous ne voulons pas omettre. « Hilaire écarte du Christ, même en tant qu'homme, la douleur telle que nous l'éprouvons : cette douleur qui vient du péché, impuissante à

1. *Introduction*, etc., t. III, p. 261.

se dominer, inéluctable, indélibérée, qui trouble l'esprit et tire l'âme de son assiette.... Ajoutons que, dans le style de saint Hilaire, il faut entendre par passions des émotions désordonnées et troublantes : c'est ce qui résulte du livre *De Synodis* où est expliqué le douzième canon du concile de Sirmium[1]. » Nous en avons dit assez, ce semble, pour permettre au lecteur, tout à la fois impartial et respectueux, d'apprécier sur un point important la doctrine d'Hilaire, et nous passons à d'autres sujets.

Ce Dieu qu'Hilaire a contemplé dans les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, il est le créateur de tous les êtres, des anges et des hommes. Les anges sont spirituels de leur nature (*In Psalm.* CXXXVII, 5); ils veillent à la garde de l'Église, ils président aux prières des fidèles. « Ce n'est pas Dieu, c'est notre infirmité qui a besoin de leur ministère. » (*In Ps.* CXXIX, 7.) Dieu a créé aussi l'homme. La plus noble partie du composé humain, l'âme porte en elle l'image de Dieu, elle est incorporelle et immortelle. (*In Ps.* CXXIX, 6.) Sans doute, Hilaire conteste quelque part l'absolue spiritualité de toute substance qui n'est pas la substance divine; mais il semble bien que, dans sa pensée, la spiritualité parfaite ne soit autre que cette immensité sou-

1. *De Incarnatione, quæst. decim.*, a. VI.

veraine qui contient et domine tous les lieux comme tous les temps. L'homme est libre, et sa liberté est la condition du mérite ; mais elle doit être aidée et prévenue par la grâce. Si l'on interprète comme Dom Ceillier quelques textes allégués par le docte bénédictin, Hilaire aurait pensé que la volonté de croire n'est libre et partant méritoire qu'à condition de ne pas venir de la grâce « .... *quæ si data esset* (voluntas), *non haberet fides præmium*, *cum fidem nobis necessitas affixæ voluntatis afferret.* » (*De Trinit.*, l. VIII, n. 12).

A l'époque même où cette critique se produisait, les mémorialistes de Trévoux répondirent que le langage d'Hilaire excluait seulement la grâce nécessitante, la grâce telle que l'entendaient Jansénius et Quesnel. Des textes nombreux, cités par Ceillier lui-même, expliquent, complètent, et, s'il en est besoin, redressent les textes qui semblent trop accorder aux forces de la nature. « De pécheurs, nous sommes devenus justes ; du vice, nous avons passé à la vertu ; notre ignorance des choses divines s'est changée en science, et notre mort en immortalité ; cette transformation vient de Dieu qui nous accorde la grâce de déplorer les fautes passées et de commencer une vie nouvelle de bonnes œuvres. » (*In Ps.* CXXV.) C'est Dieu aussi, d'après Hilaire, qui donnait aux apôtres et aux martyrs leur indomptable constance. Faible comme il l'est, entouré d'embûches

qui mettent en péril ses plus fermes résolutions, que deviendrait l'homme sans un continuel secours de Dieu? C'est surtout au commentaire sur les psaumes, œuvre de la vieillesse d'Hilaire, que nous empruntons ces témoignages; on dirait que le saint évêque, éclairé par une expérience longue et attristante, affermi par une grâce qui ne lui a pas manqué et à laquelle il n'a pas manqué non plus, sent mieux la misère de l'homme et la toute-puissante bonté de Dieu. Il affirme l'irrémédiable caducité des entreprises et des efforts auxquels Dieu n'a point collaboré. « Le prophète a dit vrai lorsqu'il a déclaré inutiles les œuvres purement humaines; il sait que nous prolongeons en vain nos veilles, et que de stériles soucis nous font sans profit lever avant l'aurore... A Dieu seul d'édifier la maison qui doit durer...; à Dieu seul de garder la cité qui ne doit pas périr.... » (*In Ps.* CXXVI, n. 5). Cette vie éternelle et bienheureuse, objet de nos désirs, nous ne l'attendons pas de nous-mêmes, mais de la miséricorde infinie de Celui qui se nomme le père des miséricordes. (*In Ps.* CXVIII.)

N'oublions pas, d'ailleurs, avant de laisser ce sujet, qu'un juge aussi sévère que bien informé, saint Jérôme, a loué sans réserve les ouvrages de l'évêque de Poitiers. N'oublions pas non plus qu'Hilaire écrivait antérieurement à la controverse pélagienne; or, c'est une remarque de Bos-

suet traduisant saint Augustin, « avant la naissance des hérésies, il ne faut pas exiger des Pères la même précaution dans leurs expressions que si les matières avaient déjà été agitées, parce que la question n'étant point émue, les hérétiques ne leur faisant pas les mêmes difficultés, ils croyaient qu'on les entendait dans un bon sens, et ils parlaient avec plus de sécurité[1].... »

Saint Augustin, contre les négations pélagiennes, a invoqué le témoignage de saint Hilaire sur le péché originel. « Remarquez, » dit-il, citant un ouvrage qui a disparu, « ce que le bienheureux Hilaire enseigne dans son Homélie sur le livre de Job ; comment cette guerre incessante que le démon nous livre, en excitant ce qu'il y a en nous de mauvais, doit tourner à notre avantage, la divine miséricorde se servant de la malice même du diable pour nous purifier. Si grande et si admirable est la bonté de Dieu, dit saint Hilaire, que celui-là même qui nous a fait perdre par le péché d'Adam le don magnifique de notre première et bienheureuse création, nous sert à recouvrer ce que nous avons perdu. S'aidant de la faiblesse de notre chair, Satan tourne contre nous toutes les flèches de sa puissance ; il allume en nous les feux de la luxure, il nous pousse à l'ivrognerie, il nous excite

1. *Défense de la tradition et des SS. Pères*, partie II, livre VI, chap. I.

à la haine, il nous arme pour le meurtre; en fomentant d'âpres ressentiments, il nous porte à médire. Mais si notre âme réprime avec vigueur toutes ces amorces, une glorieuse victoire nous purifiera du péché. Il a été dit : *Comment se purifiera l'homme né de la femme?* S'il n'y avait pas d'ennemi, il n'y aurait pas de guerre non plus; et où il n'y a pas de guerre, la victoire aussi fait défaut[1].... » Ce texte est précieux, mais il n'est pas le seul, et dans les ouvrages qui nous restent, l'évêque de Poitiers a maintes fois affirmé la déchéance originelle. Par la prévarication d'Adam, dit-il, le péché en quelque sorte est devenu le père de notre âme[2]; par la prévarication d'Adam, nous sommes devenus des bannis. « Quiconque se souviendra que la faute du premier homme l'a exilé de Sion, la cité sainte où l'on vit sans cupidité, sans douleur, sans crime, et l'a relégué dans Babylone, la ville de confusion, l'a assujetti aux troubles des passions et aux convoitises des sens : celui-là, véritablement captif, dira avec le prophète : *Sur le bord des fleuves de Babylone nous nous sommes assis, et nous avons pleuré au souvenir de Sion*[3]. »

Hilaire oppose au péché originel le baptême qui en est le providentiel remède; et en abordant la

1. *Contra Julianum*, lib. II, n. 67.
2. *In Matth.*, cap. IX, n. 28.
3. *In. Ps.* CXXXVI, n. 5.

doctrine du saint docteur sur le baptême, nous abordons, si je l'ose dire, sa doctrine sacramentaire. Mais y a-t-il bien chez l'évêque de Poitiers une doctrine sacramentaire, du moins au sens que nous avons accoutumé de donner à ce mot? Après avoir rappelé que la théologie des sacrements a été élaborée plus profondément peut-être qu'aucune autre par le moyen âge scolastique, et fixée dans le décret d'Eugène IV aux Arméniens (1439), et dans les décrets du concile de Trente, l'auteur d'une savante et suggestive étude, le R. P. de Grandmaison, écrit : « Il est hors de doute que nulle part on ne trouve chez les Pères, surtout les plus anciens, un pareil système de notions précises exprimées sous forme rigoureuse[1]. »

Ce système, on ne le trouve pas dans saint Augustin qui, cependant, avait été amené, par sa lutte contre le donatisme, à sonder la question du baptême, et qui, sur ce point comme sur d'autres, a été l'irréfragable organe de la tradition catholique; on le trouve moins encore dans saint Hilaire qui n'a traité *ex professo* d'aucun des sacrements de la loi nouvelle. Cette systématisation a été l'œuvre de la théologie, et s'est accomplie sous le contrôle de l'Église; mais les éléments en existaient dans la tradition; et nous allons dégager de l'œuvre d'Hilaire ceux qui s'y rencontrent.

1. *Études religieuses* du 25 août 1898. *L'élasticité des formules dogmatiques.*

nous parlons en insensés. Lui-même l'a dit : *Ma chair est vraiment nourriture, et mon sang est vraiment breuvage. Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang, demeure en moi, et je demeure en lui.* De la réelle présence de sa chair et de son sang, il n'y a pas lieu de douter. D'après les propres paroles du Seigneur, d'après notre foi, là est vraiment la chair et vraiment le sang[1].... » Et auparavant, voulant prouver qu'entre le Sauveur et nous il y a plus qu'une union de volonté, le saint docteur avait dit : « Si le Verbe s'est vraiment fait chair, si nous-mêmes nous recevons cette chair comme un aliment divin, osera-t-on dire qu'il ne demeure pas véritablement en nous, Celui qui a uni en sa personne la nature humaine à la nature divine pour nous la communiquer sous le voile du sacrement[2]? « Hilaire dit encore que Jésus-Christ avait consacré dans l'Eucharistie le sang qu'il devait verser pour la rémission des péchés[3]; et, dans l'Église, il distingue deux tables : la table du Seigneur (*mensa Domini*) où les fidèles reçoivent le pain de vie, et la table des leçons du Seigneur (*mensa lectionum dominicarum*) où on leur distribue un enseignement qui les prépare à bien recevoir l'aliment divin[4]. »

1. *De Trinit.*, lib. VIII, n. 14.
2. *Ibid.*, n. 13.
3. *Comm. in Matth.*, cap. XXXI, n. 7.
4. *In Ps.* CXXVII, 10.

Sans doute, dans son commentaire de saint Mathieu, Hilaire dit bien que « ceux qui ne croiront pas à la résurrection du Sauveur n'auront pas le pain de vie, parce que le sacrement du pain céleste se reçoit dans la foi à la résurrection ; aussi, quiconque est sans le Christ, sera à jeun du pain de vie »[1] ; mais que signifie un tel passage, sinon que l'Eucharistie produit ses fruits dans ceux-là seulement qui en approchent avec la foi, et qui ne reçoivent pas dans une âme morte la nourriture vivante et vivifiante ?

Notons que, d'après saint Hilaire, Judas, lors de la dernière Cène, n'aurait point assisté à l'institution de l'Eucharistie, et n'aurait point mangé un aliment et bu un breuvage dont il était indigne (*dignus enim æternorum sacramentorum communione non fuerat*[2]).

L'homme pèche, mais Dieu pardonne au repentir, et ce repentir, don de la clémence divine, implique l'aveu des fautes, la ferme résolution de changer de vie. Dieu aurait pu se réserver le droit de remettre le péché ; il a bien voulu en investir des hommes. « Vivant sur la terre, le Sauveur a fait entendre sa voix puissante, lorsqu'il a dit au paralytique : *Lève-toi et marche ;* lorsqu'il a tiré Lazare du tombeau ; lorsqu'il a dit à Pierre et aux

1. *In Matth.*, cap. IX, 3.
2. *Ibid.*, cap. XXX, 2.

autres apôtres : *Tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans les cieux; et tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans les cieux.* Voix puissante, assurément, que celle qui accorde à la faiblesse humaine un si grand pouvoir! »

Le pouvoir divin de pardonner a donc été accordé aux apôtres, et à l'Église qui les continue; et il n'a pas été accordé en vain. Hilaire s'élève contre les novatiens, durs sectaires « qui, oublieux de la native faiblesse de l'homme, prêchaient un Dieu dépourvu de miséricorde, et refusaient aux pécheurs repentants l'espoir de rentrer en grâce. Et cependant, poursuivait l'évêque, c'est à la pénitence, qui arrête le coupable dans sa voie, que les oracles de la loi, des prophètes, des évangiles, des apôtres, exhortent les pécheurs, pour qu'un peu d'espérance relève leur courage, et que, dépouillés des biens qui sont les premiers et les meilleurs, ils ne soient pas du moins privés des autres[2]. »

Ce qu'était l'Église pour Hilaire, les écrits, les luttes, les souffrances du glorieux confesseur nous le disent assez. Il proclamait l'origine apostolique de l'Église; il saluait son unité toujours triomphante. « C'est le propre de l'Église de vaincre lorsqu'elle est le plus attaquée, d'être mieux connue lorsqu'elle est accusée, d'être d'au-

1. *In Ps.* LXVII, 35.
2. *In Ps.* CXXXVI, n. 8.

tant plus puissante qu'elle est plus délaissée (*Hoc enim Ecclesiæ proprium est, ut tunc vincat, cum læditur, tunc intelligatur, cum arguitur, tunc obtineat, cum deseritur*[1]). Établie pour sauver tous les hommes, « elle voudrait que tous demeurassent dans son sein, et qu'elle ne fût pas forcée de bannir de ses paisibles limites ceux qui sont indignes d'habiter avec une telle mère[2] ». D'ailleurs, les hérésies lui rendent des services inattendus. Elles provoquent l'Église à mieux éclaircir les doctrines dont elle a reçu le dépôt. « Grande est la force de la vérité. Sans doute, la vérité peut s'expliquer sans être contrainte à ſe faire ; mais elle brille davantage au milieu des contradictions ; inébranlable par nature, elle croît en solidité parmi d'incessantes attaques (*Magna enim vis est veritatis, quæ cum per se intelligi possit, per ea tamen quæ ei adversantur elucet : ut in natura sua immobilis manens, firmitatem naturæ suæ quotidie dum attentatur acquirit*)[3]. L'histoire atteste la vérité de ce langage. « Qui pourrait dire », demandait Mgr Pie, « toutes les richesses dont la tradition catholique s'est ornée par le fait de l'erreur d'Arius[4] ? ». Saint Augustin, s'adres-

1. *De Trinit.*, lib. VII, n. 4.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Discours prononcé à Saint-André della Valle.* (Œuvres complètes, t. VI, p. 562.)

sant à Dieu, s'écriait : « O Seigneur, les disputes des hérétiques font paraître dans un plus grand jour et comme dans un lieu plus éminent, ce que pense votre Église, et ce qu'enseigne la saine doctrine[1]. » Et Bossuet, qui cite ce passage, ajoute que « Dieu ne permettrait pas les hérésies, s'il n'en voulait tirer cet avantage, lui qui ne permet le mal que pour procurer le bien par de justes et impénétrables conseils[2] ».

Hilaire remarquait encore que les sectes rivales servent, par leurs luttes mêmes, la vérité catholique. L'histoire aussi sur ce point lui a donné raison. Sabellius qui réduisait à de pures appellations les personnes trinitaires, et Arius qui distinguait de la substance du Père la substance du Verbe ; Nestorius qui introduira deux personnes dans le Christ, et Eutychès qui absorbera la nature humaine du Christ dans sa nature divine ; ceux enfin qui plus tard voudront immoler la nature et la raison à l'ordre surnaturel, et ceux qui, trop fiers des conquêtes de la raison, et follement persuadés que la nature se suffit en tout, prétendront reléguer le surnaturel dans la région des fantômes : tous ces contempteurs de la vérité intégrale excelleront peut-être à ruiner les assertions contradictoires de leurs adversaires ;

1. *Confession.* lib. VII, cap. XIX, n. 5.

2. *Défense de la tradition et des SS. Pères*, partie II, livre VI, chap. I.

ils ne réussiront qu'à faire ressortir, dans sa forte unité, la doctrine catholique. « Les hérétiques, disait Hilaire, sont victorieux les uns des autres, mais ils ne le sont pas au profit de leur cause. (*Dum hæretici omnes se invicem vincunt, nihil tamen sibi vincunt*[1].) »

L'Église reconnaît les apôtres comme ses chefs et ses princes, et Pierre comme leur chef à tous, « Pierre, le premier qui ait confessé le Fils de Dieu, le portier du royaume céleste, et, sur la terre, le juge du ciel[2] ». Dans son religieux enthousiasme, Hilaire s'écrie : « Certes, la confession de Pierre a obtenu un prix qui récompensait l'apôtre d'avoir vu Dieu dans l'homme. Heureux celui qui est loué d'avoir vu plus loin que ne porte le regard humain; qui a vu, non ce que la chair et le sang découvrent, mais le Fils de Dieu, révélé à sa foi par le Père céleste! Heureux celui qui a mérité de reconnaître le premier la divinité du Christ! Heureux celui qui, comme le nom lui en a été donné, est devenu la pierre fondamentale de l'Église; heureuse la pierre digne de porter l'édifice, la pierre qui abolit les lois infernales, brise les portes du tartare, détruit les cachots de la mort! Heureux portier du ciel, à l'autorité duquel ont été confiées les clefs qui ouvrent l'éter-

1. *De Trinit.*, lib. VII, n. 4.
2. *In Ps.* CXXXI, 4.

nité; dont les arrêts rendus sur la terre, sont ratifiés là-haut, de sorte que ce qui a été lié ou délié ici-bas demeure lié ou délié dans le ciel[1]! »

Hilaire, qui tenait ce langage dans sa ville natale, aux premiers jours de son épiscopat, n'en tint pas un autre dans l'exil. Proscrit pour la cause du Christ, il aimait à rappeler le glorieux témoignage que Pierre avait rendu à son Maître. «.... Si le Fils de Dieu n'est qu'un fils adoptif, demandait Hilaire à l'arien, pourquoi donc Simon lui a-t-il dit : *Tu es le Christ, Fils de Dieu ?* Pour l'honorer, il aurait suffi de lui dire : *Tu es le Christ*... Mais c'eût été chose vaine de le confesser Christ, s'il ne l'avait aussi confessé Fils de Dieu.... Sur cette confession comme sur une pierre, l'Église a été bâtie.... La foi de Pierre est le fondement de l'Église ; par cette foi, les portes de l'enfer ont été rendues impuissantes. Cette foi possède les clefs du royaume céleste. Ce que cette foi aura délié ou lié sur la terre, sera lié ou délié dans les cieux. Grâce à la révélation que le Père lui avait faite, Pierre n'a pas commis l'erreur de croire le Christ une créature tirée du néant; il l'a confessé Fils de Dieu en propriété de nature. O fureur impie et insensée qui méconnaît le témoignage de Pierre, de Pierre pour lequel il a été demandé au Père que sa foi ne dé-

1. *In Matth.* cap. XVI, n, 7.

faillît pas dans l'épreuve; de Pierre qui s'affligea que son amour, sommé par une triple interrogation de s'attester, parût douteux; et qui, relevé de ses chutes par ses trois confessions, mérita d'entendre trois fois ces paroles : *Pais mes brebis....*[1] »

L'évêque de Poitiers qui ne tarit pas sur les divines prérogatives du prince des apôtres, savait que ces prérogatives ont passé aux successeurs de Pierre, chargés comme lui de maintenir l'unité de l'Église. Dans ses Invectives contre Constance, nous l'avons vu s'indigner de la guerre portée jusqu'à Rome par l'empereur, et des violences qui avaient arraché le pape Libère à son siège (« *Vertisti deinde usque ad Romam bellum tuum, eripuisti illinc episcopum.* ») Hilaire, dans un de ces Fragments qu'il aimait à recueillir, nous a conservé les mémorables paroles du concile de Sardique : « C'est une chose excellente et souverainement convenable, que, de toutes les provinces, les prêtres du Seigneur en réfèrent au chef, c'est-à-dire au siège de l'apôtre Pierre. (*Hoc optimum et valde congruentissimum videbitur, si ad caput, id est ad Petri apostoli sedem, de singulis quibusque provinciis, Domini referant sacerdotes*[2].) »

L'Écriture, que l'Église garde avec un soin jaloux et interprète avec une autorité souveraine,

1. *De Trinit.*, lib. VI, n. 36, 37.
2. *Ex opere historico. Fragm. II*, n. 9.

est pour Hilaire la parole divine; tout ce que nous y lisons est « grand, divin, parfait[1] ». Grâce à l'Écriture, nous connaissons Dieu, notre origine, notre destinée, les moyens d'y atteindre par une vie sans tache[2]. Mais trop souvent on n'apporte à la lecture de ces livres divins qu'une attention distraite; trop souvent aussi, l'hérésie en a abusé[3] : seules, la pureté du cœur et la prière en obtiennent une pleine et fructueuse intelligence.

Outre les livres protocanoniques de l'Ancien Testament, c'est-à-dire ceux qui étaient compris dans le canon des Juifs, Hilaire, au cours de ses ouvrages, cite ou nomme plusieurs des deutéro-canoniques, auxquels l'Église reconnaît une valeur égale: le livre de Judith, les livres de la Sagesse et de l'Ecclésiastique, le livre de Tobie, et, dans le livre de Daniel, l'histoire de Susanne; le second livre des Macchabées. Il attribue à saint Jean l'Apocalypse, sur l'origine johannique de laquelle saint Denis d'Alexandrie avait émis des doutes; à saint Paul l'épître aux Hébreux; à saint Pierre la seconde épître qui porte le nom de cet apôtre; l'on sait que la canonicité de ces deux écrits avait été dans l'Église l'objet de quelques hésitations.

Sur les fins dernières, — sur ce que l'on a nommé *l'eschatologie*, — la doctrine de saint Hi-

1. *In Ps.* CXXXV, 1.
2. *Ibid.*, 2.
3. *De Synodis,* 85.

laire est celle de toute l'Église. Hilaire a cru que, pour chacun de nous, la vie terrestre est l'épreuve définitive à laquelle succédera l'immuable sanction de l'éternité. Comme tous ses contemporains, comme ses devanciers, comme les apôtres, il annonce le jugement suprême qui appellera au tribunal du Christ tous les hommes, ceux qui auront accepté ses miséricordieuses avances, et ceux qui s'y seront dérobés. Je le sais, un passage du saint docteur a paru embarrassant. « Lorsque le Sauveur dit : *celui qui croit en moi ne sera pas jugé*, il a exempté du jugement les fidèles; et lorsqu'il a ajouté : *celui qui ne croit pas est déjà jugé*, il n'a point admis à son jugement les infidèles. Mais si le Sauveur a exempté du jugement final les fidèles, et en a écarté les infidèles, comment donc s'expliqueront ces autres paroles : *C'est l'heure du jugement; la lumière est venue dans le monde, et les hommes ont mieux aimé les ténèbres que la lumière?* Il ne peut y avoir de jugement, puisque ni les fidèles ni les infidèles ne seront jugés[1]. »

Hilaire répond ainsi à cette question : « Celui qui croit ne sera pas jugé. A quoi bon juger celui qui croit? Un jugement s'applique aux causes douteuses; il perd sa raison d'être, lorsqu'il n'y a pas lieu au doute. En conséquence, il n'est

1. *In Ps.* II, 16.

pas non plus nécessaire que les infidèles soient jugés, car qu'ils soient infidèles, la chose n'est pas douteuse. Mais, laissant de côté les croyants et les infidèles, le Seigneur indique ceux sur qui portera son jugement. Il est des hommes qui tiennent le milieu entre le juste et l'impie : composés de l'un et de l'autre, ils ne sont cependant ni l'un ni l'autre. On ne les rangera point parmi les croyants, car il y a en eux comme une racine d'infidélité ; on ne les reléguera pas non plus parmi les infidèles, car ils ont quelque foi. La crainte de Dieu en retient bon nombre dans l'Église ; mais les attraits du monde les entraînent aux joies coupables. Ils prient parce qu'ils ont peur ; ils pèchent, parce que le péché leur plaît. Ils se disent chrétiens, parce que les espérances éternelles ont du bon ; ils vivent en païens parce que le plaisir présent les séduit. Ils ne sont pas impies car le nom de Dieu est chez eux en honneur ; ils ne sont pas pieux non plus, car ce qu'ils recherchent est étranger à la piété.... C'est donc sur eux que sera rendu ce jugement qui a été déjà porté contre les infidèles, et que n'exige pas la vie des vrais croyants : il sera rendu sur eux, car ils ont aimé les ténèbres plus que la lumière ; non pas qu'ils aient haï la lumière, mais les ténèbres ont eu leurs préférences[1].... »

1. *In Ps.* I, 17.

L'éditeur de saint Hilaire, Dom Coustant, en fait la remarque : le mot *jugement* est susceptible de deux sens. Il signifie l'acte du juge qui prononce l'arrêt, il signifie aussi l'acte du juge qui instruit la cause. C'est dans le second sens seulement qu'on peut dire, avec saint Hilaire, que ni les vrais croyants ni les infidèles ne seront jugés, car leur cause n'a nul besoin d'être instruite. De ces derniers, l'ami d'Augustin et de Jérôme, saint Paulin de Nole a dit : « Ils porteront sur le front leur sentence de mort, parce qu'ils n'y porteront pas le signe du salut. » Coustant résume la pensée d'Hilaire en distinguant trois classes d'hommes : les justes qui, aussitôt après la mort, reçoivent leur récompense; les impies qui sont aussitôt frappés; et les chrétiens d'entre deux qui comparaîtront au jugement, incertains de leur sort. Mais, à vrai dire, et laissant ces vives figures de langage dont Hilaire a l'accoutumance, reconnaissons que d'après le saint docteur, le juste Juge prononcera son arrêt sur tous les hommes. « Il les jugera tous; dans sa miséricorde, il tempérera le châtiment de ceux qui auront péché par ignorance; quant à ceux qui l'auront renié, sa sentence consistera à les renier aussi [1]. » Donoso Cortès s'est rencontré avec l'évêque de Poitiers lorsque, dans une

1. *De Trinit.*, lib. VI, n. 3.

de ses lettres, il a buriné ces fortes paroles : « Dieu est plein de miséricorde pour ceux qui le suivent, plein d'une douce justice pour ceux qui l'ignorent, sans pardon pour ceux qui, le connaissant, le méprisent.... »

Témoin du dogme, Hilaire l'est aussi de la discipline. Il nous fait entendre les chants qui commençaient et qui finissaient chaque journée, *l'amen* par lequel le peuple s'associait à la célébration des saints mystères. Nous apprenons de lui que, le dimanche, et aussi durant les semaines qui séparent Pâques de la Pentecôte, l'on priait debout et l'on ne jeûnait pas. En d'autres temps déjà fixés par une tradition vénérable, le jeûne était prescrit, et l'évêque avait mission de reprendre ceux qui se dérobaient à cette pratique pénitentiaire. Gardien et interprète de la doctrine, l'évêque devait l'enseigner; Hilaire rappelle volontiers l'impérieux devoir auquel l'astreignaient, et le ministère qui lui avait été confié, et les temps périlleux que traversait l'Église. La loi du secret n'avait pas cessé; plus tard encore nous entendrons saint Augustin y faire allusion[1], et saint Jean Chrysostome redire : *norunt initiati*, les initiés me comprennent. « Rien de plus précieux et de plus saint que les lois et les promesses de Dieu : elles apportent aux justes d'immortels

1. *In Joan.*, Tract. XI, 3.

trésors, dit saint Hilaire, mais il ne faut pas dévoiler ces mystères aux païens; il ne faut pas en conférer avec les hérétiques[1].... »

L'évêque était aussi le défenseur des prérogatives de l'Église; il devait préserver de l'intrusion des pouvoirs humains ces droits sacrés qui sont les droits des âmes. A un tel devoir, Hilaire n'a jamais manqué : il a résisté à Constance et à Valentinien; il est le digne frère d'Athanase, le digne précurseur d'Ambroise et de Jean Chrysostome.

Tel, au cours de ce récit, et grâce surtout aux passages que nous lui avons empruntés, nous apparaît l'évêque de Poitiers. Une longue série de témoignages, venus des points les plus divers, nous a appris de quel respect et de quelle admiration sa mémoire a été constamment environnée. Il a été un maître pour nos devanciers, il le sera pour nous aussi. Instruits par lui, nous estimerons à son incomparable prix le don de la foi; si, sous sa conduite, nous abordons l'étude des mystères sacrés, nous nous rappellerons avec un admirateur d'Hilaire, saint Augustin, que notre pensée est plus proche du vrai lorsqu'elle s'attache à Dieu que lorsque notre parole le nomme, et que Dieu est plus vraiment, plus réellement en lui-même, qu'il ne l'est dans notre pensée « *Ve-*

1. *In Matth.*, cap. VI, 1.

*rius cogitatur Deus quam dicitur, et verius est quam cogitatur*[1]. » Comme Hilaire, nous verrons dans les dogmes de la Trinité et de l'Incarnation les assises de toute la dogmatique chrétienne, et nous défendrons avec une infatigable énergie ces assises que tant d'erreurs aujourd'hui s'efforcent de ruiner. Enfin, la liberté de l'Église nous sera chère comme elle l'était à l'évêque de Poitiers. Sans avoir à subir comme lui l'outrage d'assemblées tumultueuses et serviles, sans avoir non plus à errer sur ces grands chemins de l'exil qu'Hilaire a parcourus, et que parcourent à cette heure tant de nobles proscrits, nous lutterons pour la cause qu'a servie le généreux pontife, heureux de souffrir et sûrs de triompher.

1. S. Augustin, *De Trinitate*, lib. VII, cap. IV, n. 7.

# BIBLIOGRAPHIE

S. Hilarii Pictaviensis Episcopi *Opera omnia* juxta editionem Monachorum Ordinis Sancti Benedicti e Congregatione S. Mauri (Migne, Patrologie latine, t. IX et X, Parisiis, 1844-1845).

*Vita Sancti Hilarii a Fortunato scripta* (Migne, Patr. lat., t. IX).

Sulpitii Severi, *Historia sacra* et *De vita Beati Martini lib. un.* (Migne, Patr. lat., t. XX, Parisiis, 1845).

S. Hilarii, *Tract. de mysteriis et Hymni et S. Silviæ Aquitanæ Peregr.* ex codice Arretino deprompsit Gamurrini, Roma, 1887).

*Acta sanctorum*, mensis januarii, t. II (Parisiis, V. Palmé).

Baronius et Aug. Theiner, *Annales ecclesiastici*, t. IV et V (Barrii-Ducis, Lud. Guérin, 1865-1866).

Lenain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. VII (Paris, Charles Robustel, MDCC).

Dom Remi Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. IV (Paris, L. Vivès, 1860).

Ebert, *Histoire générale de la littérature du moyen âge en Occident*, trad. par MM. Aymeric et Condamin (Paris, Leroux, 1883).

Richard Simon, prêtre, *Histoire critique des principaux commentateurs du Nouveau Testament* (à Rotterdam, chez Reinier Leers, MDCXCIII).

*Les Pères de l'Église, leur vie et leurs œuvres*, par O. Bardenhewer, trad. des PP. Godet et Verschaffel, de l'Oratoire, t. 2 (Paris, Bloud et Barral, 1899).

Cazenove, *Saint Hilary of Poitiers* (London, 1883).

Barbier, *Vie de Saint Hilaire* (Paris, Poussielgue, 1887).

Villemain, *Tableau de l'éloquence chrétienne au* IV[e] *siècle* (Paris, Didier, 1854).

Cardinal Pie, *Œuvres complètes*, neuf volumes (Paris, Poitiers, Oudin, 1876-1879).

Duc de Broglie, *l'Église et l'Empire romain au* IV[e] *siècle*, Deuxième partie, t. I et II (Paris, Didier, 1868).

Dom Chamard, *Saint Martin et son monastère de Ligugé* (Poitiers, Oudin, 1873).

*Mémoires de la société des antiquaires de l'Ouest.*

# TABLE DES MATIÈRES

## PREMIÈRE PARTIE



## SECONDE PARTIE

47578. — PARIS, IMPRIMERIE GÉNÉRALE LAHURE
9, rue de Fleurus, 9

## MÊME LIBRAIRIE

### ŒUVRES DE M. L'ABBÉ FOUARD

**La Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ.** *Sixième édition.* 2 volumes in-8°, ornés de cartes et plans . . . . . . . 14 fr. »
— Le même ouvrage. *Treizième édition.* 2 vol. in-12 . . . 8 fr. »

**Saint Pierre et les premières années du Christianisme.** *Quatrième édition.* 1 vol. in-8°, orné de cartes et plans. 7 fr. 50
— Le même ouvrage. *Septième édition.* 1 vol. in-12 . . . 4 fr. »

**Saint Paul, ses Missions.** *Quatrième édition.* 1 volume in-8°, orné de cartes et plans. . . . . . . . . . . . . . . . 7 fr. 50
— Le même ouvrage. *Septième édition.* 1 vol. in-12. . . . 4 fr. »

**Saint Paul, ses dernières années.** 1 volume in-8°, orné de cartes et plans. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 7 fr. 50
— Le même ouvrage. *Quatrième édition.* 1 vol. in-12. . . 4 fr. »

---

**Religion et critique,** par l'abbé DE BROGLIE. Œuvre posthume, recueillie par l'abbé C. PIAT, professeur à l'Institut catholique de Paris. *Deuxième édition.* 1 vol. in-12 . . . . . . . . . . . . . 3 fr. 50

**Questions bibliques,** par l'abbé DE BROGLIE. Œuvre posthume, recueillie par l'abbé C. PIAT, professeur à l'Institut catholique de Paris. 1 vol. in-12 . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 3 fr. 50

---

### Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique

VOLUMES PARUS :

**Le Christianisme et l'Empire romain, de Néron à Théodose,** par M. PAUL ALLARD. *Quatrième édition.*

**Anciennes littératures chrétiennes : I. La littérature grecque,** par Mgr PIERRE BATIFFOL, recteur de l'Institut catholique de Toulouse. *Troisième édition.*

**Anciennes littératures chrétiennes : II. La littérature syriaque,** par M. R. DUVAL, professeur au Collège de France. *Deuxième édition.*

**Le grand schisme d'Occident,** par M. SALEMBIER, professeur à l'Université catholique de Lille. *Troisième édition.*

**L'Église et les origines de la Renaissance,** par M. JEAN GUIRAUD, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Besançon. *Deuxième édition.*

***Chaque volume in-12. Prix : 3 fr. 50.***

---

47578. — Imprimerie LAHURE, rue de Fleurus, 9, à Paris.

